LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 18 MARS 2013

VOLUME 72

ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS 215, rue St-Jacques, Bureau 1020 Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT, Me ÉLIZABETH FERLAND Me CLAUDE ROY

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval Me MICHEL DORVAL pour l'Union Montréal Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec Me ANDRÉ DUGAS pour le Parti libéral du Québec Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec Me ANNICK PAQUETTE pour l'Ordre des ingénieurs du Québec Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales Me MICHEL JOLIN pour monsieur Pierre Lavallée

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
LISTE DES PIÈCES		4
PRÉLIMINAIRES		7
YVES CADOTTE		11
INTERROGÉ PAR Me	DENIS GALLANT	11
CONTRE-INTERROGÉ	PAR Me DANIEL ROCHEFORT	126
CONTRE-INTERROGÉ	PAR Me ANDRÉ DUGAS	134
CONTRE-INTERROGÉ	PAR Me MICHEL DORVAL	137
PIERRE LAVALLÉE		160
INTERROGÉ PAR Me	CLAUDINE ROY	160

LISTE DES PIÈCES

PAGE

52P-562 : Réponse écrite aux engagements 52E-26 et 52E-27

15

Lettre d'offre du Groupement SNC-Lavalin/Gaz Métro Plus/Suez environnement du 28 septembre 2008 et lettre de réponse de la Ville de Montréal à Yves Cadotte du 5 octobre 2007 concernant le Projet ICI optimisation du réseau-V/dossier 873590, en liasse

73

52P-564: Tableau sur le nombre et la valeur des contrats octroyés à la firme SNC-Lavalin Inc., ses filiales et ses consortiums par la Ville de Montréal entre 2002-2011

158

53P-565 : Tableau des contrats de BPR à Montréal et les comptes bancaires de Pierre Lavallée

53P-566: Données du Directeur général des élections du Québec 9DGE) concernant les dons faits par Pierre Lavallée et sa conjointe aux partis politiques provinciaux.

254

53P-567: Tableau sur les contributions faites aux deux partis qui ont formé un gouvernement de 1996 à 2011, par des personnes à l'emploi de BPR et par certains de leurs proches

263

53P-568: Graphique des contributions faites aux deux partis qui ont formé un gouvernement de 1996 à 2011, par des personnes à l'emploi de BPR et par certains de leurs proches

263

53P-569: Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Pierre Lavallée aux partis politiques municipaux

53P-570: Graphique de la valeur estimée des contrats obtenus par BPR Inc. avec le MTQ de 1997 à 2012 pour des contrats de conception de plans et devis et de surveillance de travaux

- 7 -

```
L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18ième)
1
          jour du mois de mars,
2
4
         PRÉLIMINAIRES
5
         LA PRÉSIDENTE :
         Bon matin à tous.
         Me DENIS GALLANT :
8
         Bon matin.
         LA PRÉSIDENTE :
10
         Est-ce que les avocats peuvent bien s'identifier,
11
         s'il vous plaît.
12
         Me DENIS GALLANT :
13
         Alors, Denis Gallant pour la Commission.
14
         Me ÉLIZABETH FERLAND:
15
         Élizabeth Ferland pour la Commission.
16
         Me BENOIT BOUCHER:
17
         Bonjour à vous. Benoit Boucher pour le Procureur
18
         général du Québec.
19
         Me PHILIPPE BERTHELET :
20
         Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.
21
         M. YURI TREMBLAY:
22
         Bonjour. Yuri Tremblay, Union des municipalités du
23
         Québec.
24
```

VOLUME 72 Le 18 mars 2013

Me DENIS GALLANT:

25

- 8 -

1	Me DANIEL ROCHEFORT :
2	Daniel Rochefort pour l'Association de la
3	Construction du Québec.
4	Me CAROLINE ISABELLE :
5	Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.
6	Me MICHEL DORVAL :
7	Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.
8	Me DENIS HOULE :
9	Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour
10	l'Association des constructeurs de routes et grands
11	travaux du Québec.
12	Me ANDRÉ DUGAS :
13	Bonjour. André Dugas pour le Parti libéral du
14	Québec.
15	Me GASTON GAUTHIER :
16	Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.
17	Me ANNICK PAQUETTE :
18	Bonjour. Annick Paquette pour l'Ordre des
19	ingénieurs du Québec.
20	Me JULIE-MAUDE GREFFE :
21	Bon matin. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des
22	poursuites criminelles et pénales.
23	(9:32:55)

Alors, bon matin. Je vais compléter

l'interrogatoire de monsieur Cadotte. Peut-être juste pour aviser mes collègues, je pense en avoir à peu près pour une heure. Alors, et ce que je vais faire, c'est que je vais commencer avec les engagements qu'on a soumis à monsieur Cadotte jeudi dernier. Alors, je peux... je peux tout de suite d'ores et déjà vous dire que l'engagement 52E-23, qui est l'engagement de monsieur Yves Cadotte de vérifier chez SNC-Lavalin si quelques directives ont été données ou envoyées aux contributeurs de cesser toute contribution aux partis politiques.

Écoutez, j'ai eu des discussions avec le procureur de SNC-Lavalin hier. Il y a d'autres discussions qui vont se poursuivre. Monsieur Cadotte ne serait pas le bon témoin là pour répondre à ça. Alors, pour l'instant, je vais retirer cet engagement-là. On communique là avec les avocats de SNC-Lavalin. D'accord.

Dans un deuxième temps, l'engagement de monsieur Cadotte de vérifier s'il a reçu des bonus suite aux contributions politiques de sa conjointe, qui était l'engagement 52E-24, j'ai discuté avec monsieur Cadotte ce matin. Monsieur Cadotte est prêt à répondre à cet...

Effectivement, ma conjointe a contribué exceptionnellement durant quelques années et j' reçu un bonis de l'entreprise moi-même en deux mille six (2006) et deux mille sept (2007). Me DENIS GALLANT: Ah! Il n'est pas assermenté. LA GREFFIÈRE: Si vous voulez vous lever debout pour être assermenté.	1	M. YVES CADOTTE :
reçu un bonis de l'entreprise moi-même en deux mille six (2006) et deux mille sept (2007). Me DENIS GALLANT: Ah! Il n'est pas assermenté. LA GREFFIÈRE: Si vous voulez vous lever debout pour être assermenté.	2	Effectivement, ma conjointe a contribué
mille six (2006) et deux mille sept (2007). Me DENIS GALLANT: Ah! Il n'est pas assermenté. LA GREFFIÈRE: Si vous voulez vous lever debout pour être assermenté.	3	exceptionnellement durant quelques années et j'ai
Me DENIS GALLANT: Ah! Il n'est pas assermenté. LA GREFFIÈRE: Si vous voulez vous lever debout pour être assermenté.	4	reçu un bonis de l'entreprise moi-même en deux
Ah! Il n'est pas assermenté. LA GREFFIÈRE : Si vous voulez vous lever debout pour être assermenté.	5	mille six (2006) et deux mille sept (2007).
LA GREFFIÈRE: Si vous voulez vous lever debout pour être assermenté.	6	Me DENIS GALLANT :
Si vous voulez vous lever debout pour être assermenté.	7	Ah! Il n'est pas assermenté.
10 assermenté.	8	LA GREFFIÈRE :
11	9	Si vous voulez vous lever debout pour être
	10	assermenté.
12	11	
	12	

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18ième) 1 jour du mois de mars, A COMPARU: YVES CADOTTE, LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit : 8 9 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT : 10 Q. [1] Alors, répétez tout ce que vous avez dit, 11 maintenant sous serment. 12 R. Oui, oui. Donc, effectivement ma conjointe a 13 contribué à quelques reprises durant quelques 14 années et j'ai reçu un bonis de l'entreprise moi-15 même en deux mille six (2006) et deux mille sept 16 (2007).17 Q. [2] Parfait. 18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 19 Q. [3] Donc, on comprend que vous avez reçu un bonis 20 pour compenser la contribution faite par votre 21 conjointe. Est-ce que c'est ça que vous dites? 22 R. C'est... je répète un peu, ça s'est fait dans la 23 même optique que celle que j'ai expliquée lors de 24 mon témoignage jeudi dernier. 25

- Q. [4] Donc, la réponse est « oui »?
- 2 R. Oui, c'est ça?
- Q. [5] Parfait. Il y avait un engagement, mais je
- pense que vous y avez répondu, peut-être juste
- sujette à vérification...
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- Si vous me permettez, juste une chose.
- 8 Me DENIS GALLANT:
- 9 Oui. Allez-y donc.
- 10 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [6] Vendredi passé, vous avez dit que c'est vous
- qui aviez reçu le bonis, c'est-à-dire donc à
- hauteur de douze mille dollars (12 000 \$) et pour
- les deux. Ce n'était pas un bonis qui était donné à
- votre conjointe...
- 16 R. Non.
- Q. [7] ... un montant qui était donné à votre
- conjointe et un montant à vous. C'est vous qui
- récupériez les sommes pour les deux.
- 20 R. Oui, mais dans mon cas personnel, moi, je n'ai pas
- contribué. Donc, c'était un bonis à hauteur de
- trois mille dollars (3 000 \$) net.
- Q. [8] Six mille (6 000 \$)?
- 24 R. Brut. Oui.
- 25 Q. [9] O.K. Merci.

- 1 Me DENIS GALLANT:
- 2 Q. [10] Parfait.
- 3 R. Oui.
- Q. [11] C'est ça parce que vous l'aviez précisé que,
- vous personnellement, Yves Cadotte, n'avait pas
- fait de contribution.
- 7 R. Exactement.
- Q. [12] C'est votre conjointe là qui...
- 9 R. Qui a fait une contribution.
- Q. [13] ... qui a fait une contribution via un chèque.
- 11 R. Oui.
- Q. [14] Parfait. L'autre engagement qui était le 52E-
- 25, engagement de monsieur Cadotte de vérifier dans
- quel compte a été imputé la somme de soixante-
- quinze mille (75 000 \$). Je pense que vous aviez
- donné une réponse, sujette à validation.
- R. Oui, oui. Bien, j'avais donné la réponse et
- effectivement j'ai vérifié là pour être certain,
- mais la réponse était correcte, donc c'est ça. Sur
- la facture, il y avait un numéro qui était inscrit
- là qui était le 000912-4712-21AA. Puis chez SNC-
- Lavalin, c'est un numéro de charge qui correspond à
- des frais généraux pour la division en question de
- l'époque qui s'appelait « Ingénierie générale
- Québec », donc c'étaient des frais généraux de la

direction. Et donc, cette dépense-là n'a pas été
attribuée ou rechargée à un projet d'aucune
manière.

Q. [15] Ça va, Monsieur Lachance? Les deux derniers engagements vont être traités en même temps, à savoir 52E-26 et 52E-027, à la demande de monsieur Lachance. C'était l'engagement de monsieur Cadotte de vérifier si le vérificateur interne a vérifié l'existence de fausses factures chez SNC-Lavalin et l'engagement de monsieur Cadotte de vérifier si le comité de vérification va réfléchir à l'opportunité de faire cette vérification dans l'avenir.

Et nous avons, ce que je vais faire c'est que nous avons une réponse écrite qui vient de chez SNC-Lavalin, monsieur Cadotte en a pris connaissance, il va la résumer.

17 R. Oui.

8

10

11

12

13

14

15

16

18

19

20

21

22

23

24

25

Q. [16] Mais je vais la déposer, donc, c'est réponse du groupe SNC-Lavalin inc. aux engagements 52E-26 et 52E-27 souscrits par monsieur Yves Cadotte le quatorze (14) mars deux mille treize (2013). Je l'ai eu ce matin, on a fait des copies papier pour tout le monde, je vais la déposer officiellement. Les commissaires ont déjà les copies, madame la greffière. Alors, nous allons la coter maintenant

1 sous..., réponse aux engagements. LA GREFFIÈRE : 52P-562. 3 Me DENIS GALLANT : Q. **[17]** Parfait. Réponse écrite aux engagements 52E-26 7 52P-562 : et 52E-27 8 9 Q. [18] Alors, moi j'en ai déjà pris connaissance, 10 alors, peut-être juste nous dire à peu près *? 11 R. Oui, oui. Bien c'est ça dans la réponse on explique 12 un peu le rôle, la fonction du comité audit au 13 groupe SNC-Lavalin inc. et on confirme exactement 14 qu'il est déjà prévu en deux mille treize (2013) 15 entre autres de faire la revue de certains contrats 16 de service et de consultation, soit dans le cadre 17 de l'audit ou d'enquêtes internes. Donc, cet 18 aspect-là est déjà prévu cette année. Donc, ça 19 correspond un peu à l'engagement, le dernier 20 21 engagement. Et concernant le premier engagement qui 22 consistait à vérifier s'il y avait un travail de 23 vérification qui avait été fait concernant la 24

facture, bien cet aspect-là a été porté à

l'attention de la compagnie assez récemment. Par
contre, dans le document on confirme qu'il y a des
vérifications qui vont être faites conformément aux
activités du groupe d'audit interne prochainement.
Plus il y a plus de détails qui est donné dans la
réponse.

7 (09:39:01)

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:

Q. [19] C'est ça, il y a plus de détails, mais je trouve ça très, très vague comme réponse que notamment la description de mandat de comité d'audit, ça c'est assez général et ça ne répond pas vraiment à l'engagement qui était de savoir si clairement SNC-Lavalin a l'intention de faire des travaux de vérification interne sur de la fausse facturation.

Qu'on nous réponde qu'on va faire certains travaux sur certains contrats de consultation, ce n'est pas répondre clairement à la question qui est de savoir : « Allez-vous faire un travail précisément de vérification sur l'existence de fausses facturations chez SNC-Lavalin? ».

C'est ça qui était notre demande, mais là présentement on nous dit, puis c'est normal qu'un vérificateur interne fasse certains travaux de

- vérification sur certains contrats. À la grosseur
- que vous avez, je ne suis pas étonné qu'il en fait.
- Ça serait étonnant qu'il n'en fasse pas.
- Mais ma question est beaucoup plus précise
- gue ça, c'est : « Allez-vous faire des travaux de
- vérification interne sur de la fausse
- facturation? » C'est ça qui...
- 8 R. Je pense que c'est mentionné, si on lit le deuxième
- paragraphe : « Nous confirmons...
- 10 Q. **[20]** Ça confirme que...
- 11 R. ... que des vérifications concernant cette facture
- seront faites conformément au document ».
- Q. [21] Mais moi je ne parle pas juste de cette
- facture-là, je parle sur l'existence de d'autres
- factures, de d'autres fausses factures chez SNC,
- 16 c'est ca ma question?
- R. Je pense que c'est implicite dans la réponse que...
- Q. [22] On aura, on va retravailler avec les
- procureurs et puis votre firme pour qu'on ait une
- réponse plus précise à la question que j'ai posée
- que qu'est-ce qu'on a aujourd'hui.
- Me DENIS GALLANT:
- C'est bien compris, Monsieur le commissaire.
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Parfait.

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [23] Oui, mais disons qu'on a le témoin qui nous
- dit que ça va être fait. Alors, je comprends qu'il
- 4 va y avoir des vérifications internes qui vont être
- faites concernant toute autre facture?
- R. Oui, oui, c'est ça.
- Q. [24] Toute autre fausse facture, c'est ce que vous
- 8 nous dites?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. **[25]** Alors c'est...
- R. Dans le cadre de..., parce que...
- Q. [26] Pas seulement dans le cadre de la facture
- Moreau, là?
- R. Mais je veux juste quand même, je pense que la
- réponse ici, bon, concerne le Groupe SNC-Lavalin,
- 16 c'est certain que SNC-Lavalin c'est une très grande
- entreprise avec plusieurs, quand on parle de
- facturation chez SNC-Lavalin, je veux dire, ça
- s'étend, c'est quelque chose de très grande
- envergure qui touche à plusieurs, plusieurs
- territoires, plusieurs projets, tout ça.
- Mais je pense que cet événement-là ici qui
- a été dévoilé va certainement faire en sorte qu'il
- va y avoir des vérifications qui vont être faites.
- Q. [27] Disons qu'on pourrait, ça pourrait

- certainement être fait en lien avec le financement des partis politiques?
- R. Oui, oui, oui. Donc, de façon plus circonscrite quand même, mais relié au sujet qu'on a abordé la semaine passée.
- 6 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Q. [28] On peut comprendre qu'on ne vise pas la
 planète entière, ce que nous on cherche c'est de la
 fausse facturation au Québec. Donc, et là, la
 réponse que j'ai écrite du moins est trop vague?
- 11 R. Hum, hum.
- Q. [29] Surtout m'inquiète un peu, elle donne un peu
 l'impression que le comité de vérification ça ne
 l'intéresse pas ou du moins c'est en termes très,
 très, en termes très, très généraux.
- R. Je ne pense pas qu'il faut...
- Q. [30] Il faudrait avoir une réponse plus précise.
- 18 R. Parfait.
- Q. [31] Est-ce que oui ou non chez SNC-Lavalin les gens vont faire un travail de vérification sur l'existence de fausses facturations au Québec?
- 22 R. Parfait. Mais je ne pense pas qu'il faut présumer 23 que le comité d'audit traite ça à la légère.
- Q. [32] Non, non, ça j'en suis convaincu, puis c'est juste que c'est trop, c'est trop vague comme

- réponse pour comprendre vraiment l'intention derrière, derrière cet écrit?
- 3 R. O.K.
- 4 Me DENIS GALLANT:
- Q. [33] Je vais, je vais sortir de la Ville de

 Montréal parce que je pense que j'ai pas mal fait

 le tour avec vous jeudi dernier. Je vais peut-être

 juste vous parler du fameux contrat des compteurs

 d'eau...
- 10 R. Hum, hum.

19

20

21

22

23

24

25

Q. [34] ... auquel SNC-Lavalin s'était qualifié, mais 11 avant d'y arriver parce que je vais terminer avec 12 ça, Monsieur Cadotte, je vais vous demander la même 13 chose pour certaines autres municipalités. S'il y 14 avait comme à Montréal, du financement de partis 15 politiques municipaux auquel SNC-Lavalin a 16 contribué et en échange de contrats de services 17 professionnels. 18

Alors, j'aimerais savoir dans quelles autres villes, je le sais à titre de préambule, que SNC-Lavalin bon ce ne sont pas les municipalités qui sont les gros joueurs, mais par contre vous êtes là. Mais je vais me limiter à certaines villes. Notamment, est-ce que SNC-Lavalin est présent à Longueuil?

- 1 R. Oui.
- Q. [35] Et est-ce qu'à Longueuil on a pu assister à un
- partage des contrats et à un financement des partis
- 4 politiques analogue à celui de Montréal?
- R. Il y a, effectivement il y a eu des activités de
- financement politique. Et aussi, durant une
- certaine période, il y a eu, disons un système
- particulier pour l'octroi des contrats. Mais qui
- était quand même assez similaire à celui de
- Montréal, je dirais.
- Q. [36] Oui? Alors, c'est-à-dire, est-ce que des
- montants d'argent précis ont été sollicités? Est-ce
- que vous êtes la bonne personne pour nous en parler
- ou un peu savoir comment ça fonctionnait?
- R. Je dois avouer que j'ai un peu de difficulté à me
- remémorer les montants d'argent précisément, mais
- je sais qu'il y a eu certains montants,
- 18 effectivement, qui ont été versés à la campagne de
- deux mille cinq (2005), notamment.
- Q. [37] O.K. Et qui, est-ce que vous avez des dons
- d'organisateurs en mémoire qui ont sollicités
- Lavalin? Est-ce que c'était la même chose? C'est-à-
- dire, vous nous avez dit, pour les partis
- politiques provinciaux et pour le municipal, à
- savoir monsieur Trépanier, c'est eux qui vous

- sollicitaient. Est-ce qu'on parle de la même
- chose...
- 3 R. Oui.
- Q. [38] ... à la Ville de Longueuil?
- R. Je dirais que oui. On parle de la même chose, oui.
- 6 Q. [39] O.K. Et...
- 7 (09:44:43)
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Q. [40] De quelle chose?
- 10 R. Bien, qu'on était sollicité par...
- Q. [41] Oui. Qui vous sollicitait?
- R. Par des organisateurs.
- Q. [42] Et je comprends qu'en deux mille cinq (2005),
- c'était le maire Olivier qui était en poste?
- R. Quand il y a eu l'élection, à mon souvenir,
- monsieur Olivier a quitté à un moment donné ses
- fonctions. Donc, je pense que c'est monsieur Gladu
- qui a été élu en deux mille cinq (2005). Mais avant
- deux mille cinq (2005), effectivement, c'était
- 20 monsieur Olivier, là.
- Q. [43] O.K. Et qui vous sollicitait?
- 22 R. Avant deux mille cinq (2005), je dirais que c'était
- le... le responsable du financement était monsieur
- 24 André Létourneau.

1 Me DENIS GALLANT:

- Q. [44] Et est-ce qu'on peut également dire sans se 2 tromper que, comme on est au municipal, comme il 3 existe, là, à savoir vingt-cinq mille (25 000 \$) et moins ce sont des contrats de gré à gré, de vingtcing mille (25 000 \$) à cent mille (100 000 \$) ce sont des appels d'offres sur invitation, donc on invite les firmes, et en haut de cent mille 8 (100 000 \$), et ça depuis deux mille deux (2002) c'est le processus d'appel d'offres. Donc, ce que 10 je comprends de vos réponses, c'est que SNC-Lavalin 11 était une des firmes présentes à Longueuil? 12
- R. Oui. On était une des firmes.
- Q. [45] Elle était là avec qui, à votre souvenir?
- R. Disons qu'on n'était pas la plus importante dans notre cas. Il y avait quatre autres firmes à ma mémoire qui étaient présentes. Donc, il y avait Dessau, il y avait SM, il y avait Genivar, il y avait CIMA et il y avait nous.
- Q. [46] O.K. Et ce que je comprends, c'est qu'il y
 avait un partage des contrats qui se faisait, là,
 en relation avec la contribution aux partis
 politiques?
- 24 R. On recevait, puis c'était un peu de façon... en 25 analogie avec ce qui se faisait à Montréal, donc on

- recevait des directives de la part des gens pour
- nous dire, oui, effectivement, vous allez être
- considéré pour tel ou tel contrat.
- 4 Q. **[47]** Parfait.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [48] Moi je voudrais revenir, simplement, vous avez
- dit qu'avant deux mille cinq (2005) c'était le
- maire Olivier, après c'était le maire Gladu, et
- vous avez dit que c'était André Létourneau qui vous
- sollicitait. Est-ce qu'André Létourneau sollicitait
- pour les deux maires?
- R. Non. Après il y a eu une autre personne qui est
- arrivée, qui s'appelait monsieur Serge Sévigny.
- 14 Après.
- Q. [49] Ça, c'était pour monsieur Gladu?
- R. Oui, c'est ça.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [50] Vous dites que dans les faits, là, le modèle
- 19 Trépanier a existé également à Longueuil. Donc, on
- vous disait : « Vous donnez de l'argent et en
- échange vous serez considéré, et on va truquer les
- appels d'offres pour que vous gagniez en fonction
- de ce qu'on vous avait dit », c'est ça?
- R. Bien, il nous disait, effectivement, à Longueuil,
- de la façon que ça fonctionnait, c'est que, je

pense, peut-être... Là, je vais résumer de façon 1 générale, mais une fois par année il y avait un certain nombre de contrats qui étaient en appel 3 d'offres, en fait. Je ne me souviens pas si c'était plusieurs appels d'offres ou un appel d'offres avec plusieurs sous-contrats, si on veut, mais donc, c'était regroupé une fois par année, et disons qu'il y avait sept contrats, par exemple, bien SNC-8 Lavalin pouvait avoir un de ces contrats-là. Puis là, il nous disait, il nous donnait comme 10 indication : « Bon, bien, vous allez... vous 11 devriez avoir le contrat B », disons, qui était un 12 du groupe.

- Q. [51] Et on lançait les appels d'offres, et vous gagniez le contrat B, comme on vous avait annoncé d'avance, c'est ça?
- R. Bien, c'était ce qui était prévu. 17
- LA PRÉSIDENTE : 18
- Q. [52] Puis quand il vous disait : « Vous allez 19 gagner tel contrat », il vous disait ça à l'avance? 20
- 21 R. Oui.

13

14

15

- Q. [53] Avant les appels d'offres? 22
- M.RENAUD LACHANCE, commissaire: 23
- Q. [54] Et là, est-ce qu'après avoir gagné le contrat, 24 SNC-Lavalin donnait un montant d'argent? 25

- 1 R. Non.
- Q. [55] Il donnait l'argent avant?
- R. Non. Ce n'était pas relié... Quand j'ai parlé de
- 4 contribution, c'était relié à la campagne
- électorale, c'était relié au financement qui nous
- était demandé un peu dans le même sens que j'ai
- discuté lors de la dernière audience. Mais
- 8 concernant les contrats ou concernant une certaine
- 9 relations avec le contrat, c'est non, la réponse
- 10 est non.
- Q. [56] O.K. Mais vis-à-vis de la campagne, lorsque
- vous dites, on vous demandait de l'argent, donc...
- et encore là, c'était de l'argent comptant que vous
- versiez?
- R. C'est ce que j'ai mentionné tout à l'heure, oui.
- Q. [57] C'est de l'argent comptant. Donc, il y a
- d'autres sources d'argent comptant qu'on cherche
- chez SNC-Lavalin, là? La dernière fois, il y avait
- le cent vingt-cinq mille (125 000 \$) qui vous aviez
- payé en argent comptant. Vous ne connaissiez pas la
- source. Là, cette fois-ci, de l'argent comptant qui
- a été versé à Longueuil, est-ce que vous connaissez
- de quelle façon on l'obtenait?
- R. J'ai répondu la dernière fois, puis là, c'est la
- même réponse aujourd'hui. La dernière fois, on a

- parlé des contributions qui étaient faites à Union
- Montréal dans le cadre des cocktails, puis tout ça,
- bien, c'est la même chose pour Longueuil.
- Effectivement, je n'ai pas eu connaissance de la
- provenance de cet argent-là qui a servi durant la
- campagne électorale pour le financement.
- Q. [58] Et la dernière fois, vous nous avez dit que
- les gens qui pourraient connaître la source de
- 1'argent comptant, c'était monsieur Anctil et un
- monsieur Morin, c'est ça que vous avez dit?
- 11 R. Oui.
- Q. [59] Et dans le cas de Longueuil, est-ce que c'est
- encore monsieur Anctil et monsieur Morin, qui, dans
- les faits, trouvaient l'argent comptant?
- R. C'est... je dirais que c'est plus monsieur Morin.
- Q. [60] Plus monsieur Morin cette fois-ci?
- 17 R. Oui.
- Q. [61] Là, vous ne comprenez pas pourquoi...
- R. Bien, plus monsieur Morin cette fois-ci... je peux
- peut-être vous expliquer un petit peu pourquoi
- c'est... c'est que monsieur Morin a été vice-
- président directeur jusqu'en deux mille cinq
- (2005), deux mille quatre (2004), en fait, ça a été
- annoncé à la fin deux mille quatre (2004) qu'il y a
- le changement et monsieur Anctil est devenu vice-

président directeur, a entré en fonction au début
deux mille cinq (2005) puis monsieur Morin a

continué à travailler - il avait pris sa retraite à

cette époque-là - donc, il a continué à travailler

pour monsieur Anctil. Peut-être pas à temps plein,

mais il a continué à travailler pendant un certain

nombre d'années pour monsieur Anctil.

Q. [62] Là, vous comprenez un peu ma demande pourquoi... pourquoi je crois que chez SNC-Lavalin, on devrait chercher de la fausse facturation parce que là, vous nous annoncez, ce matin, qu'il y a un autre besoin en argent comptant pour le dossier de Longueuil, donc on a cent vingt-sept mille (127 000 \$) à Montréal, on a je ne sais pas combien à Longueuil, donc à quelque part, on devrait, il me semble, s'inquiéter un peu de comment on trouvait cet argent comptant là. Ce n'est pas juste une facture, mais pour les contributions c'est un chèque, là, un vrai chèque a été fait. Mais l'idée, c'est de savoir d'où vient cet argent comptant là, c'est ça qui est un peu étonnant.

22 (09:48:11)

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

LA PRÉSIDENTE :

Q. [63] Si vous me permettez aussi, vous venez de nous dire que monsieur Morin, bien qu'il ait pris sa

- retraite, donc, en deux mille cinq (2005), monsieur
- Anctil continuait de s'occuper... c'est-à-dire
- 3 monsieur voyons...
- 4 R. Morin.
- Q. [64] ... attendez un instant... c'est ça, c'est
- monsieur Morin, il a continué de travailler pour
- monsieur Anctil, c'est exact?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [65] Alors comme il était à sa retraite, on
- comprend que l'un des travails de monsieur Morin,
- était fort probablement de s'occuper du
- 12 financement?
- R. Il était... il participait à certaines activités
- 14 reliées au financement.
- 15 Q. [66] O.K.
- 16 R. Oui.
- Q. [67] Et est-ce que c'est vous qui alliez porter
- 1'argent à Longueuil, comme vous le faisiez à
- 19 Montréal?
- 20 R. Je l'ai fait, effectivement, lors de cet événement-
- là, en deux mille cinq (2005).
- Q. [68] En deux mille cinq (2005)? L'aviez-vous fait
- avant ou l'avez-vous fait après?
- R. Je l'ai fait aussi en deux mille neuf (2009), à
- l'élection.

- 1 Me DENIS GALLANT:
- Q. [69] Donc, ce qu'on comprend, c'est qu'il y a des
- contributions qui ont été données pour les
- élections de deux mille un (2001), deux mille cinq
- 5 (2005), deux mille neuf (2009)?
- R. Deux mille un (2001), c'est difficile pour moi de
- répondre à cette question-là parce que je n'ai pas
- été mêlé, à l'époque, à ça, ça fait que je ne
- voudrais pas m'avancer sur cette question-là.
- Q. [70] O.K., vous avez donné deux mille cinq (2005),
- argent comptant, est-ce que deux mille neuf (2009),
- on parle du même modus, à savoir également de
- 1'argent comptant donné pour l'élection deux mille
- neuf (2009)?
- R. Oui. Par contre, en deux mille neuf (2009), je dois
- dire que mon souvenir, encore là, c'est... mais
- c'était... c'est un montant qui était beaucoup
- moindre, là, en deux mille neuf (2009).
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [71] Le total du montant de deux mille cinq (2005)
- et de deux mille neuf (2009)?
- R. Pardon?
- Q. [72] En deux mille cinq (2005), c'était combien
- d'argent?
- R. Je dirais quelques dizaines de milliers de dollars,

- là, ça serait ça que je dirais...
- Q. [73] De quelques dizaines...
- 3 R. Oui.
- Q. [74] ... c'est vingt (20), trente (30), quarante
- 5 (40)?
- R. Peut-être dans ces coins-là.
- 7 Q. [75] Peut-être dans ces coins-là?
- 8 R. Bien...
- 9 Q. [76] Pouvez-vous être un peu plus précis?
- R. Mon souvenir, je dois avouer, là, j'ai... je...
- c'est difficile, pour moi, de dire c'était tant, je
- n'ai pas de souvenir du montant précisément.
- 13 Q. [77] Ça, c'est un montant que vous avez donc donné
- à monsieur André Létourneau ou monsieur Sévigny?
- R. Encore là, ce n'est pas tout à fait clair parce que
- je mentionnais qu'il y a eu un changement, là, au
- point de vue de la direction du parti municipal à
- 1'époque, donc ce n'est pas tout à fait clair dans
- mon esprit, là, avec ce changement-là, à qui a été
- fait le versement, là.
- Q. [78] Mais c'est vous qui l'avez fait, le versement?
- 22 R. Oui.
- Q. [79] Bien, là, vous ne vous rappelez pas la
- personne que vous avez rencontrée en deux mille
- cinq (2005)?

- R. Je pense que c'est monsieur Létourneau.
- 2 Q. [80] Puis en deux mille neuf (2009)?
- R. Monsieur Sévigny.
- 4 Q. **[81]** O.K.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [82] Et quand vous parlez de l'ordre de grandeur de
- cet argent-là, est-ce que ça peut être cinquante
- mille (50 000 \$) en deux mille cinq (2005)?
- R. Comme je vous dis, c'est... c'est peut-être trente
- 10 (30), qua... mais je ne veux pas me prononcer, là,
- je n'ai pas...
- Q. [83] Est-ce que c'est parce que vous en apportiez
- souvent?
- 14 R. Non, non.
- Q. [84] O.K. Et en deux mille neuf (2009), vous dites
- que c'était moins important. Alors, en deux mille
- neuf (2009), ce serait combien?
- 18 R. Je dirais peut-être dix (10), quinze mille
- (15 000 \$), de mémoire, là. C'est plus dans cet
- ordre de grandeur là.
- Q. [85] O.K. Est-ce que vous en donniez aussi... vous
- participiez aussi à des activités de financement de
- d'autres municipalités?
- R. Je dirais que les deux principales municipalités,
- c'était Montréal et Longueuil, pour SNC-Lavalin,

- là, dans la région de Montréal. Il n'y a pas
- d'autres municipalités où on était impliqué et où
- il y avait un système de partage de contrats et de
- financement à la hauteur de ce que j'ai...
- Q. [86] Peut-être pas à la hauteur, mais si on parle
- de plus petites municipalités, qui ont peut-être
- des moins grands besoins au point de vue de
- financement de partis, est-ce que vous avez
- participé à des, par exemple, des élections clé en
- main...
- 11 R. Non.
- Q. [87] ... dans d'autres municipalités?
- R. Non. On n'a pas participé à des élections clé en
- main, où finalement ce que vous évoquez d'élections
- clé en main, je pense que c'est un regroupement
- peut-être avec d'autres bureaux de professionnels
- ou avec de firmes de communications, la réponse est
- non. On n'a jamais participé à des élections clé en
- main.
- Q. [88] O.K. Mais est-ce que vous avez participé à du
- financement de d'autres municipalités?
- R. Je dois dire qu'il est arrivé qu'on reçoive des
- demandes pour du financement. Par contre, on
- parle...
- 25 Q. [89] D'où?

- R. Bien, je n'ai pas de..., c'est difficile pour moi d'y répondre.
- Q. [90] Mais c'est parce que si vous dites que je dois
 vous dire qu'on a reçu d'autres demandes, c'est
 parce que vous avez certainement quelque chose en
- tête?
- R. J'ai certains souvenirs de, de municipalités, mais c'est, c'est assez imprécis je dois dire, est-ce que c'est en deux mille cinq (2005), est-ce que c'est en deux mille quatre (2004).
- Q. [91] Ce n'est pas grave, quelles municipalités?
- R. Je me souviens qu'on a eu des demandes, quelques municipalités sur la Rive-Sud, peut-être Candiac, autrement c'est difficile pour moi de...
- 15 (09:56:32)
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Q. [92] Vous avez dit la semaine passée que votre
 système de remboursement de contributions
 politiques que vous offriez, vous l'avez
 également..., vous avez également été sollicité à
 Québec et à Lévis, puis vous avez fait appel à vos
 cadres comme...
- 23 R. Oui.
- Q. [93] ... là, le système de bonis également dans ces deux villes-là aussi?

R. Oui.

- Q. [94] Je comprends bien ce que vous dites, puis vous
- l'avez dit également la semaine dernière, c'est
- qu'on vous demande en deux mille cinq (2005), en
- deux mille neuf (2009) à Longueuil de donner un
- certain montant d'argent comptant pour la campagne
- felectorale, mais après ça on arrange l'attribution
- des contrats, mais là vous ne versez pas de sommes,
- trois pour cent (3 %), comme, comme on a entendu
- parler ici, vous n'avez pas ça?
- 11 R. Je le répète, puis je pense que c'est important de
- le dire, on n'a pas versé aucune somme d'argent
- dans aucun cas qui était relié à un contrat. Donc,
- effectivement on n'a pas participé au trois pour
- cent (3 %) à Montréal puis à Longueuil il ne nous
- était pas demandé de contribuer d'une manière
- supplémentaire durant le mandat disons comme tel.
- Q. [95] Donc, qu'est-ce que, ce que monsieur Lalonde
- nous a dit c'est que dans les faits les gens, les
- firmes, les petites donnaient cent mille
- (100 000 \$), les grosses donnaient deux cent mille
- (200 000 \$), mais monsieur Lalonde disait quand
- même qu'après ça certaines firmes continuaient à
- donner un trois pour cent (3 %) pour avoir les
- contrats?

- 1 R. À Montréal.
- 2 Q. [96] À Montréal?
- 3 R. Oui.
- Q. [97] Vous vous n'avez pas fait ça?
- 5 R. Non.
- Q. [98] Donc, vous avez donné une fois un deux cent
- 7 mille (200 000 \$)?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [99] Pour la valeur de deux cent mille (200 000 \$)?
- 10 R. Oui.
- Q. [100] Mais vous n'avez jamais donné de trois pour
- 12 cent (3 %)?
- 13 R. Non.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [101] Mais vous avez donné soixante-quinze (75),
- ah, non, le soixante-quinze mille (75 000 \$) était
- partie du deux cent mille (200 000 \$), o.k.
- 18 R. Mais on contribuait comme je l'ai expliqué quand
- même, il y avait les cocktails et tout ça, mais
- effectivement ce n'était pas, on ne contribuait
- d'aucune manière à un trois pour cent (3 %) qui a
- 22 été évoqué.
- 23 Q. [102] Et quand vous avez nommé également la ville
- de Québec, alors c'était pour le financement aussi
- du parti politique?

- 1 R. Oui.
- Q. [103] Et qui était en poste, à ce moment-là?
- R. Ça pour Québec, pour toute la région de Québec, je
- suis un peu loin, éloigné de ça pour être franc.
- Donc, là, je ne pourrais pas vous répondre avec,
- qui était l'interlocuteur ou tout ça, je n'étais
- pas en contact, ce n'était pas moi qui étais en
- 8 contact avec des gens.
- 9 Q. [104] Mais qui était le maire, à ce moment-là,
- lorsque vous étiez sollicité?
- R. Qui était le maire?
- Q. [105] En quelle année?
- R. Je sais qu'il y a eu..., c'est une bonne question,
- j'essaie de me remémorer, c'était probablement
- avant, là, j'essaie de voir au niveau de la mairie,
- il y a eu madame, mais c'était possiblement avant
- ca, mais je m'avance, là, sans..., sans...
- 18 Q. [106] O.K.
- 19 R. ... sans le savoir.
- 20 Q. [107] O.K.
- 21 R. J'aimerais mieux ne pas me prononcer dans ça...
- Q. [108] Non, alors, je ne veux pas vous demander...
- R. Non, c'est ça.
- Q. [109] ... de choses que vous ne savez pas?
- R. Non, non, non. Ça serait hasardeux de répondre à la

- question.
- Q. [110] Non, alors, nous n'irons pas.
- 3 R. O.K.
- 4 Q. [111] Merci.
- 5 Me DENIS GALLANT :
- 6 Q. **[112]** Moi je vais...
- 7 R. Désolé.
- Q. [113] ... je vais revenir quand même à une question
- de madame Charbonneau, c'est-à-dire le trois pour
- cent (3 %), ça vous l'avez bien indiqué que vous
- avez payé deux cent mille (200 000 \$), vous payez à
- la hauteur entre quinze et vingt-cinq mille dollars
- (15 000-25 000 \$)...
- 14 R. C'est ce que j'ai dit.
- Q. [114] ... bon an mal an, annuellement. Étiez-vous,
- est-ce qu'on vous a fait une demande et est-ce
- qu'il y a eu un refus de payer le trois pour cent
- 18 (3 %)? C'est ça qui n'est pas clair de votre
- réponse. Est-ce que monsieur Trépanier ou une autre
- personne a déjà évoqué le paiement par SNC-Lavalin
- d'un montant de trois pour cent (3 %)?
- 22 R. Moi je n'ai jamais reçu cette demande-là
- personnellement, puis je n'en ai jamais entendu
- parler non plus par quelqu'un d'autre chez SNC-
- Lavalin.

14

23

24

25

- Q. [115] O.K. Est-ce que vous en avez entendu parler par d'autres firmes de génie-conseil, notamment monsieur Lalonde ou d'autres personnes?
- R. Non, cette question-là moi j'en ai entendu parler quand ça a commencé à sortir dans les médias peutêtre en deux mille neuf (2009), deux mille dix
 (2010), où il a été évoqué le rôle de monsieur
 Trépanier puis le fait qu'il y avait un montant de trois pour cent (3 %) qui était fourni par
 certaines firmes. Donc, c'est à peu près, c'est à cette période-là que j'ai entendu parler de ce montant de trois pour cent (3 %).
 - Q. [116] D'autre villes, est-ce que SNC-Lavalin a déjà tenté une percée à Laval, par exemple?
- R. Quand il y a eu le changement à la Loi en deux 15 mille un (2001) ou en deux mille deux (2002), en 16 fait cette loi-là qui concernait les contrats 17 municipaux instaurait les appels d'offres dans 18 chacune des municipalités et à cette époque-là, 19 peut-être quelques mois plus tard, on a dit bon on 20 va essayer de soumissionner ou de déposer des 21 offres de services à Laval. 22

Et on l'a essayé aussi dans quelques autres villes de la couronne-nord pour voir si on était capable de se positionner, puis d'obtenir des

11

12

contrats dans ces villes-là. Et le résultat a été
que, finalement dans les exemples dont je me
souviens, finalement on a été, on a reçu une note
inférieure à soixante-dix pour cent (70 %). C'est
la note de passage. Donc, finalement, on n'a pas
réussi à... notre enveloppe de prix n'a pas été
ouverte dans ce cas-là, et donc on n'a pas réussi à
se qualifier dans ces villes-là.

- Q. [117] Est-ce que vous considérez que les appels de qualification favorisaient dans ces villes-là, notamment à Laval, favorisaient les firmes déjà en place? Est-ce que c'est ça que vous nous dites?
- R. En tout cas, ce que je peux dire, je ne me souviens 13 pas exactement de la teneur des propositions à 14 l'époque, mais c'est certain que pour SNC-Lavalin 15 d'obtenir une note inférieure à soixante-dix pour 16 cent (70 %), c'était assez surprenant quand même. 17 C'est certain qu'on n'avait jamais travaillé dans 18 ces villes-là, par contre, donc ils pouvaient y 19 avoir des critères de connaissance du territoire, 20 tout ça, qui ne nous favorisait pas dans ce cas-là. 21 Mais je me souviens d'un cas, entre autres, un 22 appel d'offres qu'on avait soumissionné, je pense 23 que c'était à Terrebonne, et ça concernait un 24 viaduc. Puis c'est certain qu'on considérait qu'on 25

- avait les qualifications pour y répondre. Et

 finalement, on a eu en bas de la note de passage,

 donc on a eu en bas de soixante-dix pour cent

 (70 %). Donc, dans ces cas-là, notre soumission est

 comme automatiquement rejetée, on n'est pas

 considéré dans l'évaluation des offres qui ont été

 reçues.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

- 9 Q. [118] Est-ce que vous pouvez avoir été éliminé

 10 également un peu par la... par la sélection des

 11 membres du comité de sélection? Ou bien uniquement

 12 que par les critères en tant que tels qui étaient

 13 dans l'appel d'offres?
 - R. Ça c'est difficile pour moi d'y répondre, parce que les comités de sélection, pour nous, c'est... on ne connaît pas nécessairement les membres du comité de sélection. Puis dans ces villes-là, on n'avait pas d'historique non plus, donc c'est sûr qu'on envoyait notre proposition. Mais de là à dire que... quelles sont les causes de ça ou comment ça a pu se produire, je ne pourrais pas y répondre.
 - Q. [119] Est-ce que vous avez fait la démarche pour savoir, pour essayer d'améliorer une prochaine proposition, une prochaine soumission, pour voir pourquoi vous avez été pas qualifié, puis pour une

- prochaine fois faire mieux dans votre demande de soumission?
- R. En tout cas, le cas que je me souviens bien, 3 c'était celui du viaduc de Terrebonne, parce que là les gens de nos équipes nous disaient : « Aïe, ça n'a pas de bon sens, on travaille pour le ministère des Transports... » Donc, je me souviens, mon souvenir de cet événement-là, c'est qu'on a fait 8 une demande, justement, à la ville, pour essayer de comprendre pourquoi, puis avoir un peu plus 10 d'information sur notre évaluation. Et finalement, 11 la réponse avait été très, très laconique, et 12 finalement on ne pouvait pas vraiment obtenir 13 d'information. Mon souvenir c'était que c'était 14 basé sur la Loi d'accès à l'information, et que les 15
- Q. [120] Donc, on ne voulait pas vous répondre, c'est ça, on ne voulait même pas vous rencontrer?

informations n'étaient pas disponibles.

- 19 R. Donc, le message était quand même...
- Q. [121] Avez-vous été sollicité pour du financement de parti politique à Terrebonne?
- 22 R. Non.
- 23 Q. [122] Non?
- 24 (10:04:11)

		,	
1	LA	PRESIDENTE	

- Q. [123] Ou à Laval?
- 3 R. Non.
- 4 Me DENIS GALLANT:
- Q. [124] Autre municipalité digne de mention?
- R. Je pense que vraiment, pour SNC-Lavalin, les deux
- principales dans la région c'était vraiment
- 8 Montréal et Longueuil. C'était vraiment nos deux
- clients principaux. Puis je pense, dans les deux
- cas, c'était des clients aussi dont... où on était
- présent historiquement. On a un bureau à Longueuil
- aussi, donc on a toujours travaillé pour la Ville
- de Longueuil pendant plusieurs années. Donc, on
- était présent sur le territoire.
- Q. [125] Parfait. Je vais revenir à Montréal. Peut-
- être juste avant d'aller sur l'appel de
- qualification pour le contrat des compteurs d'eau,
- je ne vous ai pas posé la question jeudi, mais est-
- ce que... vous avez fait du financement pour le
- central, vous avez eu des contrats pour le central,
- est-ce que vous aviez eu une certaine présence dans
- les arrondissements?
- R. On n'était pas très présent dans les
- arrondissements, effectivement. On a travaillé dans
- certains arrondissements, mais assez peu présent.

1	Q.	[126]	Est-ce	que	vous	avez	déjà	eu	à	faire	du
2		finand	cement (dans	des a	arrono	disser	nent	S	comme	

- Pierrefonds ou Ville Saint-Laurent?
- R. On a, j'ai participé à quelques événements, des cocktails de financement auxquels je me souviens, dans ces arrondissements-là, effectivement.
- Q. [127] Parfait. Et est-ce qu'on parle de
 financements qui ne passeront pas par monsieur
 Trépanier? Est-ce qu'il y avait une différence,
 selon vous?
- 11 R. Je pense que ça passe... Non, dans les cas que je

 12 me souviens, là, je regarde dans les deux cas,

 13 c'était effectivement des sollicitations qu'on

 14 avait par l'arrondissement, ou par les

 15 représentants de l'arrondissement. Ça ne passait

 16 pas nécessairement pas monsieur Trépanier.
- Q. [128] Et est-ce qu'à ce moment-là, quand on passe
 par des solliciteurs des arrondissements, est-ce
 qu'on donne des chèques ou plutôt on donne de
 l'argent comptant?
- 21 R. C'était des chèques. Dans les cas qu'on parle, 22 c'était des chèques, effectivement.
- Q. [129] Donc, ce qui fait en sorte qu'un de vos
 cadres supérieurs ou un cadre va être sollicité
 pour donner un chèque, donc un résidant de

- 1 Montréal?
- 2 R. Oui.
- Q. [130] Et il y aura toujours la même chose, un ou
- des bonis qui vont être remis durant l'année?
- 5 R. Oui.
- Q. [131] Ça va. Je vais maintenant aborder la question
- du contrat sur les compteurs d'eau qui aura été
- annulés, là, par la Ville de Montréal. Mais peut-
- être juste nous dire si SNC-Lavalin a pris part à
- l'appel de qualification, et peut-être juste nous
- expliquer de façon sommaire et détaillée comment
- SNC va... quelle aura été la contribution de SNC au
- niveau des appels de qualification?
- R. Oui. Au niveau de l'appel de qualification et de
- proposition?
- Q. [132] Et de l'appel de proposition.
- R. O.K. les deux? Dans les deux...
- 18 Q. **[133]** Allez-y, là...
- 19 R. Oui.
- Q. [134] Allez-y et j'aurai peut-être des questions
- plus précises à vous poser.
- R. Donc, peut-être d'entrée de jeu, dans le cadre de
- ce dossier-là, on comprend que c'était un dossier
- majeur pour la Ville de Montréal. C'était le
- dossier le plus important. Et moi...

- Q. [135] Vous le comprenez comment? Déjà, je vous interromps, vous avez compris ça comment, là, qu'est-ce qui... est-ce que ça a été annoncé? Est-ce qu'il y a eu des... est-ce que vous avez eu des discussions avec certaines personnes en disant:

 « Ça, là, ce contrat-là, on y tient à coeur à la Ville de Montréal »? Peut-être juste nous dire, là, l'historique de ça.
- R. Bien, c'était un contrat... nous, au début de la décennie, on avait fait une analyse des besoins, si 10 on veut, de la Ville de Montréal et la question des 11 compteurs d'eau pour les industries et les 12 commerces et les institutions avait été évoquée, à 13 l'époque, donc, la Ville voulait aller de l'avant. 14 Donc, c'est un projet, là, ce n'est pas... c'est un 15 projet qui était dans l'air, si on veut, donc, qui 16 avait été... ce n'était pas... c'est un projet qui 17 avait été étudié et donc qui a été lancé 18 officiellement en deux mille six (2006), là, 19 l'appel de qualification a été lancé en juin deux 20 mille six (2006). 21
- Q. [136] Puis c'était quoi le besoin? Qu'est-ce qu'on voulait faire, là, peut-être juste nous résumer c'était quoi le fameux contrat des compteurs d'eau.
 - R. Oui, il y avait deux volets principaux à ce

1		contrat-là. Il y avait un premier volet qui était
2		les compteurs. Donc, c'était d'installer, si je me
3		souviens bien, trente mille (30 000) compteurs dans
4		les ICI, donc c'était les ICI, c'est les
5		industries, les commerces et les institutions.
6		Donc, c'est les principaux consommateurs d'eau.
7		Donc, il y avait ce premier volet-là.
8		Et l'autre volet, c'était plus pour le
9		suivi, l'optimisation des réseaux d'eau potable.
10		Donc, c'était l'installation d'appareils de mesure
11		et de contrôle, si on veut, un peu partout dans la
12		Ville, pour mesurer et réguler le réseau de
13		distribution d'eau potable. Donc, il y avait
14		vraiment ces deux volets qui faisaient partie du
15		projet. Et donc, je continue?
16	Q.	[137] Oui, continuez.
17	R.	Bon, bien, l'histoire peut-être d'entrée de jeu,
18		malgré le fait qu'il y avait le système qu'on
19		connaît moi, personnellement, je fonctionnais
20		toujours, je me disais: « S'il y a un appel
21		d'offres qui sort, c'est certain que », puis
22		j'ai cette attitude-là dans tous les autres appels
23		d'offres, pour tous les autres clients, c'est
24		certain qu'on se prépare puis on veut réussir, puis
25		on veut aller chercher le contrat, donc, ce

2

3

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

contrat-là, je l'ai abordé de cette façon-là.

Et donc, effectivement, l'appel de qualification, on a pris connaissance du fait qu'il y avait les deux volets, tout ça, et on s'est associé... parce qu'il y avait plusieurs expertises qui étaient requises. On parlait d'un contrat d'une durée de vingt-cinq (25) ans, on parlait de faire l'installation, de la fourniture des équipements, mais aussi de les exploiter et il y avait un volet financement, aussi, qui était prévu. Donc, on parlait d'un contrat majeur qui concernait, je dirais, plusieurs disciplines et plusieurs fonctions. Donc, dans ce cadre-là, pour avoir une équipe qui serait suffisamment solide pour couvrir tous les aspects, tous les champs qui étaient requis, on a fait une alliance avec deux autres firmes, Gaz Métro Plus et Suez Environnement. Donc, on a formé un groupement ensemble, un consortium ou un groupement pour répondre à l'appel de qualification.

Et donc, cet appel de qualification là, ça, ça avait été lancé à la fin juin deux mille six (2006) et au mois de septembre deux mille six (2006), on a soumis notre dossier de qualification et éventuellement, on a été retenu parmi les trois

- soumissionnaires pour passer à l'étape suivante, qui est l'appel de proposition.
- Q. [138] Pouvez-vous nous dire, dans un premier temps,
 quand vous dites c'est un contrat qui est
 important, qui va être échelonné, qui est
 multidisciplinaire, qui va être échelonné sur une
- longue période de temps, vous chiffreriez à
- s combien, à ce moment-là?
- 9 R. Le contrat, vous voulez dire?
- 10 Q. [139] Le contrat?
- R. Bien le contrat, nous, à l'époque, le montant qu'on 11 entendait parler, c'était cent cinquante millions 12 (150 M\$). C'était le montant qui avait été véhiculé 13 dans le... quand l'appel de qualification a été 14 lancé, c'était le montant qui avait été véhiculé 15 par la Ville et nous, puis, malheureusement, aussi, 16 je veux expliquer un petit peu la suite des 17 événements, mais jusqu'à la fin, moi, je ne peux 18 pas dire quel a été... quel aurait été le prix du 19 groupement. Mais nous, à cette période-là, à tout 20 le moins, on fonctionnait toujours dans l'optique 21 où c'était un contrat de cent cinquante millions 22 (150 M\$).23
- Q. **[140]** O.K., parfait. Et peut-être juste nous dire quel... qui va... quelle firme ou quel groupement

- de firmes vont demander à se faire qualifier...
- 2 R. Oui.
- Q. [141] ... et quel va être le résultat de l'appel de qualification.
- R. À ma connaissance, il y avait quatre firmes ou
- quatre groupements qui avaient été... qui avaient
- déposé des qualifications. Donc, il y avait un
- groupement qui s'appelait GÉNIeau, mais qui
- comprenant Dessau et Louisbourg ou Simard Beaudry,
- là, mais là... une compagnie de ce groupe-là. Donc,
- ca, c'était le premier groupe. Après, il y avait un
- autre groupe qui était Catania et SM, il y avait
- Véolia et il y avait notre groupement, donc, SNC-
- Lavalin, Gaz Métro Plus, Suez Environnement.
- Q. [142] Parfait. Et vous avez dit que vous avez
- été... votre groupement a été qualifié?
- 17 R. Oui.
- Q. [143] Qui a été qualifié et qui n'a pas été
- 19 qualifié?
- R. Le seul qui n'a pas été qualifié, je pense que ça
- avait été annoncé dans les documents de
- qualification, qu'il y aurait trois firmes qui
- seraient retenues, donc, le seul qui n'a pas été
- qualifié, c'est le Groupe Véolia.
- Q. [144] Parfait. Donc, vous êtes qualifié, peut-être

- juste me répéter la date, là, que vous apprenez que vous êtes qualifié?
- R. On a appris qu'on était qualifié, probablement, là, je n'ai pas la date précise, mais c'est au mois d'octobre deux mille six (2006).
- Q. [145] En deux mille six (2006)?
- 7 R. Oui, oui, en deux mille six (2006).
- Q. [146] À l'automne deux mille six (2006)?
- 9 R. Oui, oui.

21

22

23

24

25

- Q. [147] Parfait. Une fois cette étape-là franchie, il va se passer quoi? Je vous laisse aller.
- R. Bien là, nous, bon, c'est sûr qu'on était qualifié, 12 donc on se préparait un peu pour l'appel d'offres, 13 mais sans savoir vraiment plus que ce qu'on avait 14 vu dans l'appel de qualification. Donc, il y a un 15 appel de propositions qui a été lancé, mais ça, 16 c'est arrivé le dix-huit (18) avril finalement. Ça 17 a été quand même beaucoup plus tard, ce qui est 18 quand même particulier. 19

Parce que la Ville... la Ville nous avait annoncé, lors de la qualification, que l'appel de propositions serait lancé peut-être en décembre - c'est mon souvenir, décembre ou janvier - et là finalement l'appel de propositions a été financé... lancé le dix-huit (18) avril deux mille sept

1 (2007).

- Q. **[148]** O.K.
- R. O.K. Donc, en recevant les documents, nous, ce
- qu'on fait, bien, c'est ça. C'est qu'on prend
- connaissance des documents, les équipes se mettent
- en place. On a fait des rencontres avec nos
- partenaires. Le projet comme tel n'était pas
- présenté comme un partenariat public-privé, mais si
- on regarde ce qui était demandé, c'était pas mal...
- ca correspondait quand même pas mal aux
- composantes, si on veut, d'un projet en partenariat
- 12 public-privé.
- Q. [149] C'étaient quoi les indicateurs qui vous
- faisaient...
- R. Oui. Bien, c'est qu'il y a de l'ingénierie, il y a
- de la construction, il y a de l'exploitation
- pendant vingt-cing (25) ans, puis il y avait une
- part de financement. Donc, ça regroupe là, ça
- ressemble à un partenariat public-privé. À la même
- 20 époque, on faisait... on avait travaillé sur les
- dossiers de l'Autoroute 25, de l'Autoroute 30 avec
- le ministère des Transports, donc il y avait... il
- y avait des projets aussi au Québec en partenariat
- public-privé qui étaient en cours de réalisation.
- Donc, on regardait ce qui était demandé. C'est sûr

- que ce n'était pas le même type de projet, mais ce
- qui était... ce qui était évoqué comme structure,
- si on veut, de projet, ça ressemblait à un
- 4 partenariat public-privé.
- 5 Q. [150] Parfait.
- R. Donc, vous avez... on va... le mois d'avril deux
- mille sept (2007), ça va être...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [151] ... le lancement de l'appel d'offres de
- propositions et on va donner... est-ce qu'on va
- donner un délai pour soumettre les...
- R. Bien, le délai à l'époque était prévu... dans les
- documents du dix-huit (18) avril, on parlait de
- déposer les offres le vingt (20) juin, donc...
- Q. [152] Est-ce que c'était réaliste ça pour un projet
- de cette ampleur-là?
- 17 R. Je dirais que, nous, nous... puis on a lancé cette
- information-là aussi à la Ville à l'époque. Nous,
- dans des projets de ce type-là, on parle plutôt
- d'un délai de... normalement, pour être
- confortable, c'est quatre mois que ça prend. Donc ,
- ici, si on regarde ça, c'est mai, juin, on parle de
- deux mois plutôt que quatre mois, donc c'est un
- délai quand même je dirais court.
- 25 Q. **[153]** O.K.

- R. Oui. Et on a donc commencé à regarder le document
 d'appel de propositions avec nos partenaires et
 tout ça pour s'apercevoir que, pour nous, à tout le
 moins, il y avait plusieurs lacunes dans le projet,
 à notre opinion.
 - Q. **[154]** De quel ordre?

18

19

20

21

22

23

24

25

R. Je dirais qu'il y avait... il y avait des lacunes dans plusieurs des composantes du projet, à notre 8 sens toujours. Il y avait des lacunes au niveau du partage de risques parce que quand on parle de 10 partenariat public-privé, il y a toujours un 11 partage de risques entre le... l'entrepreneur privé 12 et la contrepartie publique, donc il y avait des 13 problèmes, selon nous, au niveau du partage de 14 risques. Il y avait des problèmes aussi au niveau 15 du contrat. 16

Juste, à l'époque, je parlais tout à l'heure qu'on était impliqué dans d'autres projets de partenariat. Les contrats sont assez volumineux parce qu'il y a toutes sortes d'éventualités à prendre en compte, il y a des partenaires, il y a des intervenants dans ce type de projet-là. Il y a des financiers, les banques ont des exigences aussi quand elles prêtent de l'argent.

Donc, nos gens à l'internet chez SNC-

Lavalin qui sont habitués de travailler dans ce type de projets-là, ont trouvé qu'au niveau contractuel, le document était très mince parce qu'on parlait d'un document d'une vingtaine de pages au niveau du contrat.

Et aussi, au niveau technique, je dirais qu'on avait plusieurs suggestions à faire pour améliorer le projet puis faire en sorte que ce serait plus optimisé disons. Donc, ça concernait pas mal ces éléments puis qui étaient, je dirais, pour notre groupement, c'étaient... c'étaient des éléments là qui feraient en sorte que s'il n'y avait pas de changement, on n'irait pas de l'avant avec le projet là, c'était trop important, trop majeur pour pouvoir continuer.

(10:17:12)

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17 LA PRÉSIDENTE:

- Q. [155] Je comprends que les suggestions... Vous
 dites qu'il y avait trois éléments importants, et
 le troisième, c'étaient les suggestions qu'il
 fallait faire pour améliorer le projet. Est-ce que
 vous aviez eu des réponses quant aux suggestions
 que vous vouliez faire?
- 24 R. Bon. Ce qui est arrivé, c'est que, par la suite, il 25 y avait quand même des rencontres de prévues avec

- le client pour échanger. On pouvait poser des
- questions.
- 3 Me DENIS GALLANT:
- Q. [156] Est-ce que... la cliente est la Ville de
- 5 Montréal.
- 6 R. Oui.
- Q. [157] Est-ce que la Ville de Montréal avait mandaté
- une firme de génie-conseil pour justement s'occuper
- de tout ce processus-là d'appel de qualification et
- d'appel de propositions?
- 11 R. Oui, oui. Il y avait une firme qui avait été
- mandatée...
- 13 Q. [158] Qui était qui?
- 14 R. ... qui était BPR. Oui.
- 15 Q. **[159]** C'était BPR.
- R. Oui. Exactement, qui était impliquée.
- Q. [160] Et quand vous faites des rencontres avec la
- Ville, la cliente qui est la Ville de Montréal,
- est-ce qu'il y avait également des rencontres avec
- 20 BPR?
- R. Moi, j'ai assisté à une rencontre, c'était celle
- qui vient un petit peu un mois après le lancement
- de l'appel de propositions, donc c'était le vingt-
- trois (23) mai deux mille sept (2007), et
- effectivement à cette rencontre-là, il avait

plusieurs personnes qui étaient présentes et il y avait des représentants de BPR qui étaient là, mais il y avait aussi des avocats, il y avait... c'est une rencontre là. De notre côté aussi, on était peut-être une dizaine de personnes et, du côté de la Ville, il y avait au moins une dizaine de personnes aussi. C'est une réunion où il y avait plusieurs participants.

Donc, c'est à cette réunion-là finalement qu'on est arrivé puis qu'on a dit à la Ville : « Bien, nous, on considère qu'il y a quand même beaucoup d'éléments qui doivent être revus et améliorés, sinon... » on n'a pas dit ça comme ça, par contre là, mais on faisait attention à nos mots puis tout ça. Mais, c'était clair qu'il y avait des changements majeurs à apporter au projet pour que ça puisse être « financable » entre autres.

- Q. [161] Et est-ce que vous avez entendu de vos collègues qui s'étaient également qualifiés, notamment le Groupe Dessau, Simard Beaudry ou le Groupe SM Catania, est-ce qu'également ces gens-là, à votre souvenir, faisaient état des lacunes que le projet pouvait...
- 24 R. Je ne peux pas, je ne peux pas, moi c'est sûr que 25 je ne discutais pas de ça avec nos concurrents. Je

24

25

- ne peux pas vraiment répondre est-ce que les autres ont soulevé les mêmes lacunes, je ne pourrais pas vraiment répondre à ça. Je ne le sais pas. Il faudrait poser la question...
 - Q. [162] Mais vous quant..., quant à SNC-Lavalin et votre regroupement vous les avez détectées assez vite?
- R. Oui, exactement. Et donc, ça a quand même amené, je 8 pense, une certaine réflexion à la Ville, puis, puis ce qui a fait en sorte qu'en bout de ligne la 10 date du vingt (20) juin qui était prévue pour le 11 dépôt des propositions, à un moment donné a été 12 repoussée au vingt (20) août. Ça, ça a été le, le 13 huit (8) juin on a reçu un addenda qui nous disait 14 la date est repoussée le vingt (20) août, au vingt 15 (20) août. Puis un mois plus tard, le cing (5) 16 juillet, on a reçu un autre addenda qui nous disait 17 que le projet était repoussé, le report du dépôt 18 des propositions était repoussé à une date 19 indéterminée. Ça c'est le cinq (5) juillet deux 20 mille sept (2007). Donc, donc, là, on n'avait plus 21 de date. 22

Et nous, nous ce qu'il faut comprendre chez nous, c'est que compte tenu de tous les commentaires que je viens de faire puis tous les

- gens qui étaient impliqués dans ça, je vais vous avouer qu'il y avait un scepticisme par rapport à ce projet-là, à cette époque-là.
- 4 Q. [163] Parce que...
- R. Mais, mais on avait soumis nos, nos demandes à la
 Ville puis la Ville pouvait en prendre compte, puis
 bon la Ville continuait à émettre certains addendas
 puis à répondre à des questions aussi.
- 9 Q. [164] Jusqu'au mois de juillet où il n'y a plus de
 10 son, plus d'image, jusqu'à une date ultérieure,
 11 est-ce que, est-ce que SNC, est-ce que ça a
 12 engendré de grandes dépenses pour le groupement
 13 dont vous faisiez partie?
- R. Bien au total on estime à peu près pour SNC-Lavalin 14 tout le processus a probablement engendré des 15 dépenses de l'ordre de deux cent mille dollars 16 (200 000 \$), puis ça ça exclut les dépenses de Gaz 17 Métro et de notre partenaire sur les 18 environnements. Donc, on peut penser, Gaz Métro 19 était très impliqué dans, Gaz Métro Plus était très 20 impliqué dans le projet, entre autres, au niveau 21 des compteurs, donc, ils ont vraiment travaillé à 22 l'élaboration de la proposition. Et donc, on peut 23 penser que les coûts, si on regarde au niveau du 24

regroupement étaient...

- Q. [165] À tout le moins comme les vôtres?
- 2 R. Pardon?
- Q. [166] À tout le moins pour Gaz Métro...
- 4 R. Je dirais que oui.
- Q. [167] ... à tout le moins comme les vôtres?
- R. Oui, oui, je dirais que oui.
- 7 Q. [168] Il est raisonnable de penser ça?
- R. Donc, plusieurs centaines de milliers de dollars,
- 9 disons ça comme ça.
- 10 Q. **[169]** O.K.
- 11 R. Pour tout le processus.
- Q. [170] Parfait. Alors, continuez, à un moment donné
- il va y avoir, le projet finalement va refaire
- surface à un moment donné?
- R. Oui. Donc, nous, nous c'est certain que le fait
- qu'il y ait un report d'une date, qui est le report
- de la date à une date indéterminée, au début
- juillet ça a été, ça a été quand même comme une
- douche d'eau froide, là, parce que déjà il y avait
- un scepticisme, puis là c'est rendu à une date
- indéterminée. Donc, pour nous c'est certain qu'on a
- ralenti la cadence à cette époque-là, parce que là
- le projet devenait très incertain à notre sens.
- 24 (10:22:08)
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:

- Q. [171] Vous dites scepticisme, mais scepticisme au sens que le projet est mal ficelé ou scepticisme au sens que vous commencez à vous douter que le soumissionnaire gagnant est déjà décidé d'avance?
 - R. Bien, c'est sûr qu'on regardait, on regardait les soumissionnaires, puis tout ça, o.k., on pouvait se poser des questions sur cet aspect-là. Mais je pense que le, le, il y avait aussi l'aspect du projet lui-même, là. C'est certain que nous on va soumissionner, surtout un projet de cette ampleur-là.

On a des processus internes de comité de risque. En fait chez SNC-Lavalin, quand on parle de projets de plus de cinquante millions (50 M\$), il y a deux comités qui doivent être saisis de la proposition pour qu'elle soit acceptée par le conseil. Donc, il faut, il faut qu'on entre dans un projet qui est, qui est selon nous, dans lequel on peut assumer, qu'on est d'accord d'assumer ces risques-là et qu'on est d'accord évidemment avec le prix en conséquence. Donc, c'est..., c'est..., donc, quand je parle de scepticisme c'est aussi sur ces aspects-là, c'était des, des conditions de base pour un contrat dans lequel on accepterait d'oeuvrer.

- Q. [172] Mais ça ça se passe dans des années ou au même moment avec monsieur Trépanier l'attribution de certains contrats est arrangée, est truquée?
- 4 R. Oui.
- Q. [173] Pour ce contrat-là qui est un contrat
 d'importance, vous dites bon dans certains contrats
 je sais que c'est truqué, est-ce que vous posez la
 question dans celui-ci, notamment à monsieur
 Trépanier: « Écoute, Bernard, est-ce que c'est,
 est-ce que c'est pipé le processus ou ça ne l'est
 pas? »
- R. Moi personnellement, je n'ai jamais posé cette 12 question-là, je ne voulais pas, j'ai dit tant, il 13 n'y a pas personne qui nous a abordé sur cette 14 question-là, on va de l'avant avec le projet. C'est 15 un projet d'importance, c'est dans notre 16 territoire, on fonce puis on essaie d'obtenir le 17 projet puis je pense qu'en bout de ligne on pourra 18 peut-être y revenir aussi tout à l'heure, mais dans 19 notre esprit le prix était important. Donc, c'est 20 certain qu'on se disait, bon, bien si on est 21 capable d'avoir une soumission compétitive, la 22 Ville n'aura pas le choix de nous prendre en 23 considération. Donc, c'est un peu ça qu'on se 24 disait. 25

- 1 Me DENIS GALLANT:
- Q. [174] Puis vous étiez avec des joueurs...
- R. Par contre...
- Q. [175] Puis vous étiez avec d'autres joueurs qui eux
- ne faisaient pas partie du système de collusion du
- tout, là?
- R. Exact. C'est ça, il y avait Gaz Métro Plus, c'est
- şa, puis Suez Environnement c'est une compagnie
- française, donc le siège social est en France. Et
- Gaz Métro Plus, comme vous le savez, fait partie de
- la famille Gaz Métro, donc est un fournisseur de
- service. Donc nous, on avait des partenaires qui
- étaient du domaine autre que l'ingénierie, là.
- Donc, on était dans un appel d'offres qui était
- complètement différent des autres types d'appel
- d'offres.
- 17 (10:24:48)
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [176] Et quelle pouvait être l'apport de vos deux
- autres partenaires?
- 21 R. On était... Nous et Gaz Métro on était à égales
- proportions, puis Suez avait une proportion plus
- faible. Je dois vous avouer, là, c'était peut-être
- quarante (40), quarante (40), vingt (20) ou quelque
- chose comme ça. Ou peut-être quarante-cinq (45),

- quarante-cinq (45), dix (10), là, c'est... Mais c'est certain que nous et Gaz Métro, on était égal.
- Q. [177] Moi je parle de l'apport technique. Parce que Gaz Métro, c'est quand même du gaz.
- R. Oui, mais eux, à l'époque, avaient la filiale Gaz Métro Plus. Ça c'est important de le préciser. Gaz Métro Plus était vraiment spécialisé dans le secteur de l'eau. Il y avait des filiales qui 8 faisaient du diagnostic, il y avait des équipes à l'époque qui faisaient de l'opération, aussi, de la 10 maintenance de certains équipements dans les 11 villes. Donc, ils étaient vraiment impliqués dans 12 le secteur de l'eau. Donc ça, c'était la 13 contribution de Gaz Métro. Donc, ils avaient 14 vraiment, je dirais, un apport important dans le 15 dossier. C'est pour ça qu'ils étaient... c'est pour 16 ça qu'on était à égales proportions dans notre 17 groupement. 18
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [178] Puis aller chercher un joueur comme Suez, c'était, au point de vue technique?
- 22 R. Bien, Suez aussi, en France, ont une grande
 23 expérience de l'exploitation des systèmes. Ils ont
 24 évidemment aussi une profondeur technique, mais ils
 25 ont une connaissance de l'exploitation des

1	systèmes. Puis comme je l'expliquais tout à
2	l'heure, le dossier était un dossier qui se
3	déroulait sur vingt-cinq (25) ans, puis il y avait
4	un aspect d'opération, maintenance. Donc, ça venait
5	aussi nous renforcer, si on veut, au niveau de la

Q. [179] Puis quand vous parlez du volet financement,

c'est comment va s'autofinancer ce projet-là et qui

va avoir la gérance de rentabiliser le projet?

force de notre groupement.

10 R. Oui.

- 11 Q. [180] C'est ça?
- 12 R. Oui, oui.
- Q. [181] O.K. Parfait. Alors, bien continuez, là, sur la ligne de temps.
- R. Donc, c'est ça, donc le cinq (5) juillet, c'est un 15 report à une date indéterminée, ce qui est assez, 16 je dirais ce qui est assez particulier dans un 17 appel d'offres, parce que c'est assez rare qu'on 18 voit que l'appel d'offres... Souvent, il y a des... 19 Des délais, ça ce n'est pas rare, je dirais, 20 surtout dans les appels d'offres de cette ampleur-21 là. Mais de dire que c'est reporté à une date 22 indéterminée ça envoie un signal selon moi assez 23 négatif, quand même. Puis c'est un peu comme ça que 24 nous on l'a interprété, en disant, bon, bien, on va 25

3

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

attendre de voir quelles vont être les nouvelles bases du projet, puis après ça, bien, on reprendra le collier quand on aura les documents, puis on procédera à notre soumission.

Donc, c'est seulement... au mois d'août, je dirais, on a quand même commencé à avoir des éléments d'information, que ça semblait que le projet était pour repartir, tout ça, mais sans autres informations. Et c'est le onze (11) septembre qu'on a été convoqués à une réunion à la Ville où ils nous ont dit qu'ils retournaient, ils relançaient le processus d'appel d'offres, et les documents seraient émis dans quelques jours. Donc, on parle du quatorze (14) septembre. Donc, je pense que c'était un vendredi, le vendredi quatorze (14) septembre on a reçu les nouveaux documents, donc les documents complets pour l'appel d'offres, qui ont été rendus disponibles.

- 19 Q. [182] Parfait. Donc...
- 20 R. Je peux continuer?
- 21 Q. [183] Oui, oui, continuez.
- 22 R. O.K. Donc, c'est certain que nous, à partir du
 23 quatorze (14) septembre, bien là, il y a eu une
 24 période où on a pris connaissance des documents. On
 25 avait toujours nos partenaires qui étaient Gaz

2

3

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Métro Plus, Suez Environnement. Il y avait eu des changements, puis là je ne peux pas nécessairement rentrer dans tous le détail, parce qu'il y avait quand même eu des changements, il y avait eu une évolution du dossier. Entre autres, à mon souvenir, la période des compteurs d'eau était passée de vingt-cinq (25) à quinze (15) ans pour ce volet-là, pour l'exploitation. Il y avait aussi, du point de vue financement, la Ville avait retiré cet aspectlà, donc on se retrouvait dans un contrat qui était plus... où il y avait de l'ingénierie, de la construction et de l'exploitation, mais sans une partie financière trop importante. Il y avait quand même un financement, mais à mon souvenir c'était pour le... c'était plus un financement intérimaire, là. Donc, l'aspect... ce qu'on peut retenir de ça, c'est que le dossier avait quand même été... avait évolué et on a pris... bien, on a pris quand même quelques jours pour prendre connaissance du dossier puis évaluer, voir, si notre conclusion était toujours... notre évaluation était toujours là même face au projet.

On a eu aussi une autre rencontre avec la Ville pour discuter des nouvelles modalités, donc, ça, ça s'est passé le vingt-cing (25) septembre,

Q. [185] ... plus tard.

1	mais c'est vrai, j'ai oublié de mentionner quand
2	même un point important, là, c'est que le quatorze
3	(14) septembre ou peut-être quelques jours avant,
4	on a su que la date de dépôt des propositions était
5	le dix (10) octobre. Donc là, finalement
6	Q. [184] Au lieu de deux mois trois semaines
7	R c'était trois semaines plus tard.

R. Trois semaines plus tard. Donc, ça, c'était quand même un élément, je veux dire, très, très contraignant pour nous, à tout le moins. Donc, on a rencontré la Ville, on a fait des analyses et finalement, la décision, ça a été de dire, malgré le fait qu'il y avait quand même encore certains points qui nous causaient soucis, disons, mais on s'est dit: « Regarde, là, le dossier a suffisamment évolué, on est dans un projet qui nous est quand même plus acceptable, on va de l'avant ».

Mais c'est certain que dans ce cadre-là, nous, on avait besoin d'un délai parce que trois semaines, c'était, à mon sens, c'était déraisonnable une si courte période pour soumettre un dossier d'une telle envergure, d'autant plus que, comme je le mentionnais, pour nous, une contrainte qu'on avait, de notre côté, c'était que

1	chacune de nos compagnies étaient publiques et dans
2	nos compagnies, on a des un processus de
3	révision des propositions qui demande un certain
4	nombre de jours d'analyse, de réunions et de
5	délais-là, l'analyse des recommandations, tout ça,
6	donc, juste ce processus-là est quand même
7	consomme du temps un peu puis il faut, évidemment,
8	qu'on s'entende entre les partenaires avant de
9	pouvoir soumettre une proposition qui va être
10	étudiée par l'ensemble des trois partenaires.

- Q. [186] Donc, trois semaines, c'était irréaliste?
- R. Pour nous, c'était irréaliste, c'est-à-dire, pour nous, c'était déraisonnable. C'était irréaliste. On n'était pas capable de répondre à...
- Q. [187] Alors, vous allez faire quoi?
- 17 R. Bon...

Donc...

- Q. [188] Est-ce que vous allez revenir à la Ville,
 leur disant: « On a besoin d'un délai
 supplémentaire »?
- 21 R. Oui. C'est ça qu'on a dit puis on a envoyé une 22 lettre, c'est moi-même qui l'avais signée à 23 l'époque, là, on a envoyé cette lettre-là au 24 responsable de l'approvisionnement qui était 25 identifié dans le dossier...

- Q. [189] On a cette lettre-là. Madame Blanchet, s'il
 vous plaît, l'onglet 5. Le temps que ça apparaisse
 à l'écran, peut-être juste nous parler du contenu
 de la lettre... bien, on l'a ici, là, donc, lettre
 du vingt-huit (28) septembre deux mille sept
 (2007), adressée à la Ville de Montréal, on a
 enlevé les renseignements nominatifs, mais peutêtre aller jusqu'à la fin, elle est signée par
 vous.
- 10 R. Oui.
- Q. [190] Donc, c'est vous qui avez le mandat de demander un délai supplémentaire à la Ville?
- 13 R. Oui.
- Q. [191] Peut-être juste expliquer le contexte, là.
- R. Donc, ça, c'est arrivé, c'était le vendredi, vingt-15 huit (28) septembre, puis là, le temps comptait 16 parce que le dix (10) octobre, finalement, c'était 17 un mercredi, il y avait le congé de l'Action de 18 Grâce, aussi avant ça, donc, là, c'est comme s'il 19 nous restait une semaine et quelques jours. Donc, 20 finalement, ce qu'on avait évoqué dans la lettre, 21 on confirmait qu'on vou... on voulait vraiment 22 montrer à la Ville qu'on voulait soumissionner, 23 O.K., donc, c'est pour ça qu'on a parlé de 24 l'intention ferme de remettre une offre à la Ville. 25

3

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

Je pense qu'il fallait que ce soit clair, malgré le fait qu'on avait évoqué des points à améliorer, il y avait quand même eu une évolution dans le dossier d'appels d'offres, puis nous, on était... on avait une intention ferme de soumissionner et, par contre, un peu pour les raisons que je viens de souligner, entre autres, les autorisations ou les processus à l'interne qu'on a dans nos entreprises pour pouvoir soumettre une offre, bien, on demandait un report de la date, d'autant plus que la date avait déjà été reportée à plusieurs reprises puis là, on demandait une prolongation au sept (7) novembre, donc, qui était moins d'un mois plus tard, dans un sens. Ça fait qu'on se disait, bon, compte tenu des délais, normalement, il me semble qu'on devrait... notre offre n'était pas... ou notre demande n'était pas... si on avait dit, je ne sais pas, en janvier prochain, là, ça aurait peut-être été plus... moins raisonnable, mais dans ce cas-là, on jugeait...

- Q. [192] C'était réaliste quand vous écriviez votre lettre, c'était réaliste de dire: « On va faire tous les efforts nécessaires...
- 24 R. Oui.
- Q. [193] ... avec nos partenaires...

- 1 R. Oui.
- Q. [194] ... pour arriver à ficeler une proposition et
- 1 la présenter », là...
- R. Parce que finalement, ça nous donnait un mois et
- une semaine, dans un sens, puis nous, on a envoyé
- la lettre puis on continuait à travailler, là, dans
- 7 cette période-là. Puis là, ça nous donnait
- suffisamment de temps pour, effectivement, ficeler
- 1'offre, la présenter à nos comités de risques et
- 10 déposer l'offre.
- Q. [195] Il va y avoir une réponse de la Ville?
- R. Oui, là, la réponse est venue une semaine plus
- tard, donc le vendredi, cinq (5) octobre, donc,
- juste à la veille du congé de l'Action de Grâce, à
- 1'époque là, donc...
- Q. [196] Donc, on va aller au prochain document,
- 17 Madame Blanchette...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. [197] ... qui est dans le même onglet, c'est la
- prochaine page. Alors, c'est une lettre qui vous
- est adressé par la Ville de Montréal en date du
- cing (5) octobre deux mille sept (2007). Et je vais
- déposer et la lettre de monsieur Cadotte du vingt-
- huit (28) septembre deux mille sept (2007) et la
- réponse de la Ville de Montréal en date du cinq (5)

1		octobre deux	mille sept (2007), en liasse sous la
2		cote	
3		LA GREFFIÈRE	:
4		52P-563.	
5		Me DENIS GALI	LANT :
6	Q.	[198] 563	3. Et je vais vous laisser poursuivre
7		quant à la ré	éponse que vous avez reçue, Monsieur
8		Cadotte.	
9			
10		52P-563 :	Lettre d'offre du Groupement SNC-
11			Lavalin/Gaz Métro Plus/Suez
12			environnement du 28 septembre 2008 et
13			lettre de réponse de la Ville de
14			Montréal à Yves Cadotte du 5 octobre
15			2007 concernant le Projet ICI
16			optimisation du réseau-V/dossier
17			873590, en liasse
18			
19			
20	R.	Donc, finalen	ment, c'est ça, la réponse, le Service
21		des approvisi	lonnements nous confirmait que
22		malheureuseme	ent la date ne pouvait pas ils
23		refusaient no	otre demande de report de date pour des
24		raisons d'urq	gence du dossier, des échéanciers à
25		rencontrer da	ans le cadre du dossier.

- Q. [199] O.K. Outre les lettres, j'imagine quand on fait du... on connaît des gens à la Ville, on a déjà... on est, dans le fond, contributeur 3 également, vous nous avez expliqué ça de long et en large jeudi et ce matin. Est-ce qu'il va y avoir des téléphones? Est-ce que de votre côté vous allez faire des démarches pour dire « écoutez, je ne prends pas... je ne prends pas ça comme réponse 8 définitive, puis j'aimerais ça » parce qu'effectivement, vous l'avez dit, c'est un projet 10 qui était, avec les modifications-là, très 11 intéressant là pour SNC. 12
- R. Oui. On avait même aussi au printemps déjà fait 13 part à divers intervenants, puis c'était... Parce que dans ces... la Ville de Montréal, vous parlez « contributeur », mais la Ville de Montréal, c'est un client...
- Q. [200] Oui. 18

15

16

17

R. ... puis on a des contacts à tous les niveaux de la 19 Ville de Montréal. Et on avait déjà fait part en 20 juin ou en mai, mai, juin, de... disons de notre 21 position face à l'appel d'offres à cette époque-là. 22 Et donc quand effectivement on est arrivé avec 23 notre demande de reporter la date de quelques 24 semaines, effectivement là on s'est dit « il faut 25

qu'on aille sensibiliser les gens, c'est trop important, on a absolument besoin de ce délai-là, donc c'est trop important, puis il faut... il ne faut pas seulement envoyer une lettre au service de l'approvisionnement, il faut... il faut contacter les différentes personnes qui pourraient intervenir ».

Moi-même, j'ai rencontré donc la même journée là, le vingt-huit (28) septembre, donc c'était un vendredi, comme j'ai mentionné tout à l'heure, le matin j'ai rencontré monsieur Sammy Forcillo qui était le responsable des infrastructures au comité exécutif, à mon souvenir. Et donc c'était... je l'ai rencontré, puis il a accepté de me recevoir là. C'était un rendez-vous de dernière minute. Et je lui ai expliqué l'importance d'avoir ce délai-là, pour les mêmes raisons que je viens d'expliquer ici.

Et je dirais que mon souvenir de cette rencontre-là, c'est que monsieur Forcillo m'a dit : « Bien, ça... » il avait une certaine ouverture, je dirais. Il ne m'a pas dit « oui », il était pour... il était pour avoir un rapport, mais je pense qu'il comprenait un peu mes arguments. Par contre, il m'avait mentionné qu'il devait en parler avec

- monsieur Zampino.
- Donc, puis il y a eu d'autres démarches
- aussi qui ont été faites par d'autres personnes
- 4 chez SNC-Lavalin. À mon souvenir, il y a une
- démarche qui a été faite au cabinet du maire, puis
- il y a une démarche aussi qui a été faite auprès de
- monsieur Zampino. Ces démarches-là n'ont pas...
- 8 (10:37:37)
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- 10 Q. [201] Qui a fait les démarches?
- 11 R. À mon souvenir, auprès du cabinet du maire, c'était
- monsieur Pierre Anctil, puis auprès de monsieur
- Zampino, c'était monsieur Morin, Normand Morin.
- Tout ça, ça s'est déroulé le vendredi là, il y
- avait une urgence à faire valoir notre point de
- vue.
- 17 Me DENIS GALLANT :
- Q. [202] Donc, avant la lettre de retour là.
- R. Oui, oui. C'était la journée qu'on a envoyé notre
- lettre.
- 21 Q. [203] Donc, le vingt-huit (28).
- 22 R. Parce que c'était vraiment important de
- sensibiliser les gens sur notre demande.
- Q. [204] Parfait. Donc, et ce que vous comprenez,
- c'est que finalement il n'y a pas eu de réponse

- positive et vous avez reçu la lettre du cinq (5) octobre.
- R. Exactement, c'est ça qui... Et là le cinq (5)

 octobre, je parle... moi personnellement, je n'ai

 pas fait de démarche, mais on a... il y a eu peut
 être des dernières démarches encore au cabinet du
- maire, mais finalement, je veux dire, la décision était prise là, donc ça s'est vraiment terminé le
- g cinq (5) octobre.
- Q. [205] O.K. On comprend... et pas d'autre démarche après le cinq (5) octobre?
- 12 R. Par après, non.
- Q. [206] O.K. Est-ce que finalement vous allez déposer...
- 15 R. C'est ça. Donc là finalement, la proposition 16 était... le dépôt des propositions était toujours 17 le dix (10) octobre et nous... nous finalement, 18 bien, on n'a pas déposé de proposition, c'est ce 19 qui est arrivé.
- Q. [207] Donc, vous avez pris une décision d'affaires.

 Pour quelles raisons vous ne vouliez pas...
- 22 R. On n'était pas en mesure de déposer. Puis là le 23 client nous dit ça reste la date du dix (10) 24 octobre.
- C'était, c'était une période qui était,

- moi, j'ai, j'ai, c'est certain qu'on, ce n'était

 pas, pour nous, en tout cas ce n'était pas heureux

 comme dénouement puis comme décision aussi, parce

 qu'on était, on était prêt à répondre. C'était une
- question de temps pour, donc on n'était pas...

Q. [208] Les montants étaient investis?

- R. ... on n'était pas heureux. Bien oui. Il y avait
 quand même comme on l'a mentionné des dépenses qui
 avaient été faites, une implication de la part de
 plusieurs personnes au sein des firmes du
 groupement. Puis en arriver à un dénouement comme
 ça, c'est certain que ce n'est pas, ce n'est pas
 une très bonne expérience.
- 14 (10:39:46)
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Q. [209] Est-ce que c'est fréquent que vous demandez parfois de reporter un peu la date de dépôt?
- 18 R. Je dirais que dans le cadre de dossier comme ça,
 19 c'est assez, c'est assez fréquent.
- Q. [210] C'est assez fréquent?
- 21 R. Puis habituellement les clients sont quand même, à
 22 moins que ce soit complètement déraisonnable, mais
 23 les clients sont quand même assez ouverts, parce
 24 que c'est quand même, si..., pour un client
 25 j'imagine, là, c'est quand même risqué de ne pas

nécessairement répondre à ce genre de demande-là
parce que les gens s'ils font ces demandes-là ils
ont des bonnes raisons habituellement.

Donc, il y a quand même un risque d'avoir moins de soumissionnaires dans un sens si le client est très, très rigide sur ses dates. Donc, pour des projets d'ingénierie standard, tout ça, il n'y a jamais de demande ou à peu près pas. Mais quand on parle de projet d'envergure puis tout ça, c'est assez, je dirais que c'est assez fréquent, là.

Me DENIS GALLANT:

- Q. [211] Alors, j'imagine que vous vous parlez, vous avez dit que vous avez rencontré monsieur Forcillo, le vingt-huit (28) septembre et que vous semblez, vous avez décelé une certaine ouverture. Est-ce que vous avez, est-ce que monsieur, messieurs Morin, monsieur Anctil vous ont également mentionné qu'avec leur rencontre respective notamment vous avez dit monsieur Morin a rencontré monsieur
- R. Je pense qu'il a, de mémoire, c'est un vendredi.
- 22 Q. [212] Oui?

Zampino?

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

- R. Je pense qu'il lui a parlé au téléphone, de mémoire.
- 25 Q. [213] O.K. Puis est-ce que monsieur Morin vous a

- fait état de la conversation, est-ce qu'il vous a dit il y a de l'espoir ou notre chien est mort?
- R. Non, il ne m'a pas dit que le chien était mort. Par contre, mon souvenir c'était qu'il n'y avait pas,
- il n'y avait pas, comment dire, autant moi j'avais
- quand même décelé une certaine ouverture, on se
- comprend que ce n'était pas oui, mais j'avais
- décelé. Là, avec, avec le commentaire que j'ai eu,
- c'était, c'était neutre, disons ça comme ça.
- Q. [214] O.K. Il y a quand même deux firmes qui se
- sont, qui ont déposé et notamment il y en a une qui
- a remporté l'appel d'offres qui est le consortium
- Dessau-Simard-Beaudry et l'information également
- c'est que SNC, pas SNC, mais, voyons, l'autre
- firme, j'ai un blanc, l'autre consortium?
- 16 R. Il y avait...
- 17 Q. [215] Catania-SM?
- 18 R. ... Catania-SM, oui.
- Q. [216] Merci. Alors, qui eux, eux se sont, ont quand
- 20 même pu déposer dans les délais?
- 21 R. Oui.
- Q. [217] Pourquoi? J'imagine que vous n'êtes pas dans
- leurs souliers, mais est-ce que vous avez peut-être
- de l'information à ce sujet-là ou une idée?
- R. Une idée. Bien je dirais que c'est sûr que la

1	question se pose, je la comprends très bien. Bon,
2	le premier élément je l'ai mentionné quand même,
3	c'est peut-être des firmes qui n'ont pas le
4	processus que nous on a. Donc, ça c'est un premier
5	point.

Il y a peut-être un deuxième point où nous c'est sûr que quand on a reçu le fait que la date de dépôt était reportée à une date indéterminée.

Nous c'est sûr qu'à cette date-là on a ralenti la cadence, là.

- Q. [218] Si ce n'est pas dire arrêter de travailler sur le projet?
- R. On a pour ainsi dire arrêté, là, parce qu'on a d'autres projets, on a d'autres choses à faire puis on n'est pas pour travailler sur quelque chose qu'on ne sait pas quand ça va recommencer puis qui reste, qui demeure hypothétique dans un sens, sans savoir quelle va être la décision finale. On va être prêt à repartir, la journée même que ça repart, mais sinon on va se consacrer quand même à d'autres, d'autres projets.

Donc, il y a cet élément-là aussi peut-être qui a joué. Puis nous c'est sûr qu'on a eu les documents, on a eu la, la, les modalités de la Ville, là, les documents on les a eus le quatorze

- 1 (14) septembre. Donc, c'est à partir du quatorze
- 2 (14) septembre qu'on a, qu'on a commencé à
- travailler sur le dossier, ce qui nous laissait
- seulement trois semaines pour y répondre.
- 5 Q. [219] O.K. Et ça a terminé en date du dix (10)
- octobre à savoir un non-événement, c'est-à-dire
- vous ne déposez pas, SNC...
- 8 R. Malheureusement.
- 9 Q. [220] ... ne dépose pas. Je vais, j'ai terminé, il
- y a une question que j'ai oublié de vous poser
- jeudi et elle avait, eu égard au financement des
- partis politiques provinciaux. Vous avez parlé que
- votre contact au Parti québécois était madame
- 14 Ginette Boivin?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. [221] Donc, madame Boivin sollicitait des sommes
- d'argent, vous remettiez des sommes d'argent.
- Madame Boivin, si ma mémoire ne me fait pas défaut,
- aurait quitté...
- 20 R. Oui.
- Q. [222] ... genre, en deux mille sept (2007), deux
- mille huit (2008)?
- 23 R. Oui.
- Q. [223] Je pense que c'est plus deux mille sept
- 25 (2007)?

- 1 R. Oui.
- Q. [224] Je comprends de votre témoignage, c'est que
- vous avez continué à contribuer au Parti québécois?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. [225] Qui était...
- R. Oui, effectivement, je pense que c'est vrai que
- c'est un élément qui manquait dans le témoignage.
- Donc, effectivement, madame Boivin a quitté, et la
- personne qui a poursuivi c'était madame Lucie
- Papineau.
- Q. [226] Et est-ce que c'était le même modus?
- 12 R. Oui.
- 13 Q. **[227]** C'est-à-dire que...
- R. C'était la même façon de faire.
- Q. [228] Moi ça complète les questions que j'avais à
- vous poser. Je ne sais pas s'il y a des questions
- qui viennent des commissaires?
- 18 (10:44:47)
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [229] Juste une dernière. Quand vous dires que des
- démarches ont été faites au cabinet du maire, est-
- ce que les réponses que vous obteniez étaient :
- « Oui, on va probablement reporter », ou bien...
- R. Je ne pense pas qu'on a obtenu cette réponse-là sur
- le champ comme ça. Nous, on les sensibilisait. Puis

- donc, il n'y a pas personne qui nous a dit : « Oui,
- on va reporter. » Il n'y a pas personne qui nous a
- dit ça.
- Q. [230] Et qui a été approché au cabinet du maire?
- R. Je pense que c'était le directeur de cabinet du
- 6 maire, qui était Stéphane Forget.
- Q. [231] Stéphane Forget? Est-ce que des démarches ont
- été faites directement au maire pour essayer de...
- 9 R. Pas à ma connaissance.
- 10 Me DENIS GALLANT :
- Q. [232] Petite question également que je voulais une
- précision. Je reviens dans le système de partage
- des contrats de services professionnels qui était
- organisé par Bernard Trépanier. Qui décidait, à
- votre souvenir, du pourcentage qu'une firme allait
- jouer dans un consortium imposé, à votre souvenir?
- 17 R. Vous voulez dire, quand il y avait des consortiums?
- Q. [233] Oui, quand il y avait, puis... Parce qu'on en
- a vu beaucoup passer avec d'autres témoins, là. Il
- y a beaucoup de contrats qui étaient donnés en
- consortium, soit deux firmes, trois firmes. Et ça,
- vous, ainsi que vos collèques qui sont venus
- témoigner ici, on disait : « Bien ça, c'était
- arrangé d'avance. C'est-à-dire que ce consortium-
- là, c'est le politique qui nous disait : "Tu vas

1	travailler avec Axor, tu vas travailler avec
2	Dessau". » Mais qui décidait à ce moment-là du
3	pourcentage? Est-ce que c'était laissé également au
4	politique ou c'était vous qui décidiez après, avec
5	vos collègues, de dire : « Regarde, nous, en
6	fonction de notre spécialité, on va prendre une
7	plus grosse part du gâteau »?

- R. Je vais vous répondre de façon générale, puis après ça je vais répondre de façon plus précise.
- 10 Q. [234] Oui, parfait.

22

23

24

25

- 11 R. Mais je dirais que dans les consortiums, parce 12 qu'au ministère des Transports, il y a beaucoup de 13 consortiums aussi, qui sont faits sur une base...
- Q. [235] Oui, mais ce que vous nous avez dit, c'est qu'ils ne sont pas imposés?
- R. Exactement. Exactement. Mais donc, disons, entre
 les grosses firmes, habituellement c'est un partage
 égal. C'est comme un principe de base. Donc, je
 dirais qu'à la Ville, dans ce cadre-là, c'était un
 peu le même principe qui s'appliquait.

Par contre, des fois, il y avait des suggestions d'autres plus petites firmes. Puis là, bien c'est là qu'il y a un pourcentage qui pouvait être évoqué, qui était attribuable à cette firme-là. Puis là, moi c'est sûr, Michel Lalonde... Parce

2

3

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

qu'on a beaucoup dit que c'était le porte-parole des firmes. Moi je n'ai jamais vu ça comme ça, personnellement. C'était le porte-parole de monsieur Bernard Trépanier. C'est quand même différent. Les firmes, on ne s'est jamais... on ne s'est jamais réunis tous ensemble. Nous, SNC-Lavalin, on n'a jamais initié ou proposé ce système-là. On n'a non plus jamais, comment dire, limité l'accès à une firme ou à une autre. Puis toutes les commandes, moi c'était, toutes les commandes venaient de monsieur Bernard Trépanier. Puis si jamais j'avais un message qui... Parce que monsieur Lalonde pouvait arriver avec certaines indications, mais moi j'avais le principe d'aller vérifier pour être sûr que c'était ce qui était convenu.

Parce que quand il y avait ces appels
d'offres-là, là aussi, à mon souvenir, il y avait
un regroupement aussi de contrats, d'offres de
services, puis qui pouvaient même aussi traiter de
différents sujets. Donc, ça arrivait, là, il y
avait quand même plusieurs contrats qui se
donnaient en même temps. Donc, souvent, quelques
semaines, disons, avant le lancement des appels
d'offres, j'entendais, là ce que je me souviens

- c'était que monsieur Trépanier disait : « Bon, bien
- là, je vais au bureau de monsieur Zampino dans
- quelques jours. » Ça fait que ça, c'était avant
- qu'on reçoive les indications. Puis là, après...
- Q. [236] C'était votre indicateur de savoir que
- monsieur Trépanier prenait ses ordres de quelqu'un,
- 7 ça?
- R. Oui, oui, exactement. Souvent, il le
- mentionnait. Soit avant ou après que cette
- rencontre-là ait lieu, il disait... C'est mon
- souvenir de la chose, là...
- Q. [237] Peut-être juste... est-ce que... puis ça
- parait anodin, mais c'est important pour moi, quand
- il vous parlait, monsieur Trépanier, « Il faut que
- je vérifie », est-ce qu'il disait : « Je vais
- 16 vérifier avec monsieur Zampino », « Je vais
- vérifier avec le président du comité exécutif » ou
- « Je vais vérifier avec Frank »? À votre souvenir?
- R. Il disait: « Frank ».
- 20 Q. [238] Il disait « Frank »?
- 21 R. Oui, « Frank ».
- Q. [239] « Je vérifie avec Frank...
- 23 R. Oui.
- Q. [240] ... et je te reviens », est-ce que c'était
- 25 ça?

- 1 R. Oui.
- Q. [241] Parfait. Continuez, je vous ai interrompu.
- R. Donc, finalement, soit qu'il y avait une rencontre
- comme ça avant ou après, mais il y avait toujours
- ce... peut-être pas toujours, mais c'était
- toujours... c'était évoqué cette rencontre-là, puis
- 1 là, quand la rencontre avait lieu, bien, quelques
- jours plus tard, il disait : « Bon, bien là, on a
- eu une rencontre avec Frank et bien là, c'est
- décidé, ça va être telle, telle firme ».
- Q. [242] Est-ce que je comprends de votre témoignage
- que la contribution de monsieur Lalonde, dans le
- fond, c'est pour aider et... et monsieur Trépanier,
- surtout monsieur Trépanier et monsieur Zampino,
- ultimement, avec toute la question technique?
- R. Moi, c'est un peu de la façon que j'ai vu ça, oui,
- oui. Moi-même...
- 18 Q. [243] Donc, la faisabilité, par exemple, de mettre
- trois firmes ensemble pour tel ou tel projet, je
- pense que c'est un ingénieur qui doit voir ça, en
- tout cas, je peux me tromper, là, ce n'est peut-
- 22 être pas monsieur Trépanier qui a les
- qualifications pour faire ça.
- R. Parce que dans tout ça, aussi, ce qu'il faut dire,
- c'était que les firmes, on avait quand même... on

2

3

8

10

11

12

13

14

15

avait des spécialités. On était présent, on avait des équipes, on avait une expertise particulière puis je vais vous donner un exemple inverse. Comme nous, par exemple, on n'était pas... on n'avait pas de spécialiste en gestion des feux de circulation. Donc, on n'était pas dans ça. Ça fait qu'il y avait d'autres firmes qui l'étaient.

Nous, on était dans les infrastructures urbaines, dans les travaux de voirie, dans les ponts, on avait, donc, des capacités dans ce sens. Et je dirais que c'était quand même... c'était une des raisons, peut-être pourquoi ce système-là a fonctionné, c'était que les capacités des firmes étaient reconnues, là, dans ça.

Q. **[244]** O.K.

16 (10:51:11)

M. RENAUD LACHANCE, commissaire:

Q. [245] O.K., donc, bon, quand vous dites: 18 « système », là, vous parlez du système de 19 collusion pour le partage des contrats? Vous dites 20 que ce qui a fait que ça a marché, ça a fonctionné 21 assez longtemps, c'est le fait qu'on a travaillé en 22 fonction des expertises de chacune des firmes, 23 donc, SNC-Lavalin est bon dans tel domaine, donc, 24 on va répartir ces contrats-là à SNC-Lavalin. Dans 25

- d'autres domaines où ils sont un peu moins, un peu
- moins présents, on va aller aux firmes qui
- possèdent l'expertise, donc, chacun voyait son
- expertise respectée, donc, c'est une des raisons
- 5 pourquoi ça a duré aussi longtemps, là, puis ça a
- duré six ans environ.
- R. Je pense que c'est une des raisons qui a fait en
- sorte, qu'effectivement, parce que ça, si ça
- n'avait pas été respecté, ça, ça aurait été très
- problématique, là. Puis moi, j'ai toujours... vous
- parlez de la collusion, moi, je l'ai toujours vu un
- peu comme l'inverse de la collusion, parce que
- finalement, comme je mentionnais tout à l'heure, on
- ne s'est jamais réuni toutes les firmes ensemble,
- puis nos directives, moi, je les recevais, là,
- du... ultimement dans mon esprit, du client.
- 17 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [246] Bien, vous ne pouvez pas dire que ce n'était
- pas de la collusion, vous le saviez d'avance, avant
- de faire l'appel d'offres, qui était pour remporter
- le contrat.
- R. Je ne veux pas faire un débat...
- 23 Q. [247] Non, non, mais...
- 24 R. ... sur les mots.
- 25 Q. [248] ... il faut quand même...

- R. Je ne veux pas faire un débat sur les mots, puis ce n'est pas mon but de...
- Q. [249] Ce n'est pas un débat sur les mots. Si vous
- saviez à l'avance qui était pour remporter l'appel
- d'offres, c'est définitivement, nécessairement de
- la collusion, à la base.
- R. Je ne veux pas faire un débat là-dessus puis j'ai
- expliqué comment ça fonctionnait, donc...
- 9 Me DENIS GALLANT:
- Q. [250] Mais au grand... mais au grand jamais, par
- contre, les firmes se sont réunies ensemble,
- justement pour que ça... pour empêcher ça. Pour
- dire: « Regardez, ils sont gourmands... ils sont
- qourmands le politique et nous, là, c'est
- terminé...
- 16 R. Non.
- 17 Q. **[251]** ... on arrête ça ».
- R. Bien, de la même façon qu'on ne se réunissait pas,
- non plus, pour parler des autres aspects. Non,
- effectivement, on ne s'est pas...
- 21 Q. **[252]** Ce que j'ai...
- R. On... moi, personnellement, j'étais mal à l'aise
- face à cette situation-là et j'en ai discuté quand
- même à quelques reprises avec certains confrères,
- mais ça n'a pas été plus loin que ça.

1 LA PRÉSIDENTE:

- Q. [253] Avec qu'est-ce que vous étiez mal à l'aise?
- De donner de l'argent comptant ou de savoir à
- 1'avance qui était... quel contrat vous étiez pour
- 5 obtenir?
- 6 R. Oui, tout ça.
- Q. [254] Lequel des deux? Les deux?
- 8 R. Les deux.
- 9 Me DENIS GALLANT:
- Q. [255] Puis quand, finalement, tout ce système-là a
- été mis... en tout cas, on commençait à avoir de
- sérieux doutes, là, donc, par les enquêtes
- médiatiques, ainsi que par, je vous dirais, la
- création de l'escouade Marteau, l'UPAC, qui s'en
- venait, qui était sur le radar, est-ce que jamais
- vous avez parlé à des collègues en disant: « Nous,
- on arrête ça, là, le financement des partis
- politiques, nous, donner de l'argent comptant à
- Union Montréal, nous participer à un système de
- collusion ». Malgré tout ça, tout le monde a... ce
- que vous nous dites, c'est que vous avez arrêté
- seul là, mais d'autres, à peu près tous vos
- collègues nous disent la même chose.
- R. Hum, hum.
- Q. [256] Est-ce qu'à un moment donné il y a eu un jeu

- de téléphone, dire : « Regarde là, le paysage là,
- il s'en vient, il s'en vient dangereux, on arrête
- 3 tout ça là »?
- R. Je vais répéter un petit peu ce que j'avais dit
- jeudi dernier.
- 6 Q. **[257]** Oui.
- R. Mais, au niveau du financement, moi, ce n'est pas
- un sujet que je parlais avec les autres firmes.
- 9 Q. **[258]** O.K.
- 10 R. O.K. Donc, ça, c'est clair.
- 11 Q. **[259]** Ça, c'est clair.
- R. Qu'est-ce qui s'est passé à un moment donné? Moi,
- dans ma tête à moi, en deux mille huit (2008)
- monsieur Zampino a quitté puis là je me suis dit
- « Regarde là, ça, c'est le signal là qu'ici là ».
- Je ne vous dis pas que tout ça a arrêté du jour au
- lendemain là, mais moi dans mon esprit, c'était le
- cas. Puis, c'est certain que, tu sais, je me suis
- dit, regarde, on n'a pas... on n'avait pas de
- permission à demander à personne puis tout ça. Ça
- fait qu'à un moment donné, il y a eu des appels
- d'offres qui ont été compétitives, puis ça s'est
- déroulé de cette façon-là.
- Q. [260] Donc, à partir de deux mille huit (2008).
- Bien, monsieur Zampino va quitter en juillet deux

- mille huit (2008).
- R. Juillet deux mille huit (2008), donc dans les mois
- suivants, je dirais là, ça... ou probablement fin
- deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009)
- peut-être, dans ces coins-là là. Il n'y avait pas
- nécessairement des appels d'offres continuellement
- là, mais tout ça s'est arrêté, effectivement.
- 8 Q. [261] Parfait.
- 9 (10:55:25)
- M. RENAUD LACHANCE:
- 11 Q. [262] Vous savez, au niveau de la concurrence,
- lorsqu'il y a de la collusion, le premier joueur
- qui va se dénoncer au Bureau de la concurrence, il
- bénéficie d'une clémence.
- 15 R. Hum, hum.
- Q. [263] Avez-vous déjà pensé à aller au Bureau de la
- concurrence pour justement dénoncer le système à
- Montréal pour bénéficier de la clémence, si vous
- avez été le premier joueur à le faire?
- 20 R. Non.
- Q. [264] Si vous n'y avez pas pensé, est-ce que c'est
- possible que ce soit dû au fait que vous aviez
- d'abord donné de l'argent comptant à un parti
- politique ou là c'est un autre type de fraude là.
- Il est clair, on ne parle pas d'une démence pour ce

1		genre de type de fraude-là. Est-ce que vous n'étiez
2		pas un peu pris un peu la cravate dans le tordeur,
3		pour prendre l'expression, qu'une fois donné de
4		l'argent comptant aux partis politiques, de la
5		façon que vous l'avez fait, que là vous êtes mal
6		pris pour aller dénoncer un système où on pourrait
7		vous accuser sur d'autres motifs?
8	R.	Je dirais que c'est c'est sûr que là on ne l'a
9		pas fait, mais je dirais que ce n'est pas ce
10		n'est pas nécessairement relié. Non.
11		Me DENIS GALLANT :
12	Q.	[265] J'ai peut-être une petite vérification à
13		faire. Il est onze heures (11 h), si j'en ai, je
14		vais avoir peut-être cinq minutes en revenant,
15		peut-être pas du tout.
16		LA PRÉSIDENTE :
17		Alors, donc comme votre interrogatoire s'achève, je
18		vais m'adresser aux parties pour savoir si
19		certaines ont l'intention de contre-interroger.
20		Me PHILIPPE BERTHELET :
21		Oui, on a quelques questions à poser à Monsieur
22		Cadotte.
23		LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

- Me DANIEL ROCHEFORT:

 Deux sujets, si possible.
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- 4 Parfait.
- 5 Me MICHEL DORVAL:
- Probablement une question ou deux.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 Parfait.
- 9 Me PHILIPPE BERTHELET:
- Madame la Commissaire, je voudrais... parce que
- vous avez présenté un document, les nombre et
- valeur des contrats avec la Ville. Ça, je pense que
- vous...
- Me DENIS GALLANT:
- Oui. D'ailleurs, c'est mon interrogation pour mon
- retour.
- 17 Me PHILIPPE BERTHELET:
- 18 C'est ça. Parce que c'était l'objet de mon
- interrogatoire.
- Me DENIS GALLANT:
- Tout à fait, je vais le... je vous l'ai transmis.
- Je voulais juste vérifier une donnée avant de le
- déposer. D'ailleurs, c'est pour ça que j'ai...
- Me PHILIPPE BERTHELET:
- D'accord.

1	Me DENIS GALLANT :
2	demandé de reprendre peut-être la parole en
3	revenant.
4	Me PHILIPPE BERTHELET :
5	Parfait. Merci.
6	Me DENIS GALLANT :
7	Merci.
8	LA PRÉSIDENTE :
9	Parfait. Alors, nous allons suspendre.
10	SUSPENSION DE L'AUDIENCE
11	
12	REPRISE DE L'AUDIENCE
13	Me DENIS GALLANT :
14	Alors, dans le fond, ce que j'avais besoin à la
15	pause, c'était de vérifier un tableau avec avec
16	le témoin. Et c'est un tableau que je vais exhiber
17	au témoin, la pause aidant, on a pu discuter qu'il
18	y a peut-être dans sa forme quelques petits
19	problèmes, mais pour l'exercice d'aujourd'hui, ça
20	ne va pas il n'y a pas de problème pour fins
21	d'interrogatoire et de contre-interrogatoire, mais
22	il y aura il y aura le dépôt éventuellement d'u
23	tableau, une fois que nos analystes l'auront
24	peaufiné davantage, il sera redéposé. Mais, pour

les besoins d'interrogatoire, je vais me servir de

25

celui qu'on a à l'onglet 6, Madame la Présidente.

J'en ai parlé avec mon collègue de la Ville

- de Montréal parce qu'il va vouloir contre-
- interroger dessus, puis on a une entente là-dessus
- 5 là. Parfait.
- Q. [266] Alors, c'est un tableau que j'ai vérifié avec
- vous ou plutôt que ma collègue maître Ferland a
- vérifié avec vous, Monsieur Cadotte.
- 9 R. Oui. Oui.
- Q. [267] Parfait. Alors, ce qu'on a dans le fond, ce
- sont des données qui sont tirées des informations
- décisionnelles et financières, opérationnelles de
- la Ville de Montréal qui ont été remises à la
- 14 Commission. Ce qu'on a fait, on l'a fait sous forme
- de tableau « Nombre et valeur de contrats octroyés
- à la firme SNC-Lavalin, ses filiales et ses
- consortiums par la Ville de Montréal 2002-2011 ».
- 18 Et là ce qu'on a fait, ce que nos analystes ont
- fait, bon, pour chacune des années, ils ont mis un
- montant total dans la première colonne, à savoir A
- plus B, à savoir des contrats que vous avez obtenus
- seul, que SNC-Lavalin a obtenus seul et qu'il a
- également obtenus en consortium, ainsi que le
- nombre de contrats.
- Alors, ces chiffres-là, peut-être juste

- nous dire si à part quelques peut-être
- explications que vous avez à donner aux
- 3 Commissaires là...
- 4 R. Hum, hum.
- Q. [268] ... ça représente à peu près la réalité là
- des... des contrats obtenus de la Ville de
- 7 Montréal.
- R. Bien, au premier abord, la colonne A « SNC-Lavalin
- seul », me semble correcte là au premier abord.
- Peut-être le... c'est ça, peut-être le...
- 11 Q. [269] Donc, ce qui nous fait un total de quarante-
- deux millions (42 M\$).
- R. Quarante-deux millions (42 M\$) sur... de deux mille
- deux (2002) à deux mille onze (2011).
- 15 Q. [270] C'est bien ça.
- R. Oui. Par contre, la colonne B, selon moi correspond
- à l'ensemble du consortium, donc ce n'est pas la
- part de SNC-Lavalin. Je dirais qu'il faudrait, pour
- obtenir la part de SNC-Lavalin, il faudrait diviser
- la colonne B par deux, disons par hypothèse là,
- disons qu'on est cinquante-cinquante (50 %-50 %) là
- de façon générale.
- Q. [271] Parce que généralement c'est ce que vous nous
- 24 dites là.
- R. Je pense, ce serait une bonne hypothèse,

- effectivement. Donc, il faudrait diviser la colonne
- B par deux pour obtenir la part de SNC-Lavalin.
- 3 **(11:35:29)**
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- 5 Q. [272] Ce qui voudrait dire que dans la colonne A,
- ça ferait donc un total de...
- 7 R. A plus B ou...
- Q. [273] Neuf millions (9 M\$) à peu près pour SNC-
- 9 Lavalin cette année-là.
- 10 R. Pardon. Je suis désolé.
- Q. [274] À peu près neuf millions (9 M\$) pour SNC-
- Lavalin cette année-là.
- R. Quelle année?
- Q. [275] Deux mille neuf (2009). Si on regarde, par
- exemple, ou l'année deux mille neuf (2009)...
- 16 R. Oui.
- Q. [276] ... où on voit « Consortium SNC-Lavalin en
- consortium », vous dites que ce serait cinquante-
- 19 cinquante (50 % 50 %).
- 20 R. Oui.
- Q. [277] Alors, si on additionne quatre mille cinq
- cents (4 500 \$), ce qui fait deux mille cinq
- cents... deux mille deux cent cinquante (2 250 \$)
- 24 ou...
- 25 R. Oui, grosso modo.

- Q. [278] ... quelque chose, plus six mille quatre cent
- quatre-vingt-douze (6 492 \$), ce qui fait six mille
- cinq cents (6 500 \$), c'est ce que je veux dire.
- R. Neuf millions (9 M\$) à peu près.
- Q. [279] Si on additionne les deux...
- 6 R. Oui.
- Q. [280] ... ça fait à peu près neuf millions (9 M\$),
- 8 c'est ce que vous voulez dire?
- 9 R. Oui, oui. Tout à fait. C'est ça.
- 10 Q. [281] O.K.
- 11 R. Donc, ça veut dire que la colonne B qui était de
- 1' ordre de cinquante millions (50 M\$) au total pour
- SNC-Lavalin ce serait plutôt vingt-cing (25 M\$),
- donc au total, si on regarde la ligne d'en bas, on
- parle de vingt-cinq (25 M\$) plus quarante-deux
- 16 (42 M\$), ce qui donne soixante-sept (67 M\$) à peu
- près, donc...
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [282] Ce qui changerait la colonne A plus B.
- 20 R. Oui, la colonne A plus B qui serait soixante-sept
- 21 (67 M\$) au lieu de quatre-vingt-douze (92 M\$) là,
- mais je pense qu'avec soixante-sept (67 M\$), on est
- quand même dans un ordre de grandeur je dirais qui
- est quand même plausible là.
- Q. [283] Parfait. Donc, ce qu'on va faire pour rendre

YVES CADOTTE

- ça plus fidèle, nous allons refaire le tableau là
- en prenant en compte là, par hypothèse, cinquante-
- 3 cinquante (50 %-50 %)...
- 4 R. Oui, oui.
- 5 Q. [284] ... ça, on ne se trompe pas.
- 6 R. Oui.
- Q. [285] Parfait. Alors, c'est ce que j'avais à faire
- avec ce tableau-là. Donc, je laisse le témoin aux
- 9 soins de mon collèque.
- 10 LA PRÉSIDENTE :
- Bonjour, Maître Berthelet.
- 12 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PHILIPPE BERTHELET :
- Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
- 14 Commissaire.
- Q. [286] Monsieur Cadotte, je suis avocat de la Ville
- de Montréal, mon nom est Philippe Berthelet. On va
- travailler avec ce tableau-là. Donc, on a vu qu'il
- y a des petites nuances à faire. Je constate...
- Moi, j'ai fait... je regarde en deux mille onze
- 20 (2011), par exemple, vous continuez à faire... à
- avoir des contrats avec la Ville de Montréal.
- 22 R. Oui.
- Q. [287] Ça va bien? En deux mille douze (2012), est-
- ce qu'on a à peu près la même progression?
- R. Deux mille douze (2012), je vous dirais que, ça,

- c'était l'année dernière. Je pense qu'on est pas
- mal moins que le montant qu'on a ici là parce qu'il
- y a eu moins... il y a eu moins d'appel d'offres à
- 4 la Ville de Montréal.
- 5 Q. [288] O.K. Parce qu'en deux mille onze (2011), on
- voit dix (10) contrats.
- R. Oui, on voit dix (10) contrats. O.K. Oui.
- Q. [289] Parfait. Et vous ne soumissionnez pas à perte
- aujourd'hui là lorsque vous soumissionnez à la
- Ville de Montréal. Vous en tirez une marge de
- profits.
- R. Les contrats à la Ville de Montréal, comme dans les
- municipalités, c'est sûr que la marge bénéficiaire
- a beaucoup diminuée par rapport...
- Q. [290] On se retrouve à quoi en moyenne aujourd'hui?
- R. La marge bénéficiaire?
- 17 Q. **[291]** Oui.
- R. On a des contrats qui sont...
- 19 Q. [292] Une moyenne.
- 20 R. C'est un peu difficile à répondre.
- 21 Q. [293] On est à six, à dix (10)?
- R. En termes de marge bénéficiaire?
- 23 Q. [294] Oui.
- R. Difficile à répondre pour moi comme tel.
- Q. [295] Mais, un ordre de grandeur.

- R. Je dirais peut-être... peut-être cinq pour cent
- (5 %), mais en bas de cinq pour cent (5 %).
- 3 Q. [296] Cinq pour cent (5 %).
- R. En bas de cinq (5 %). Mais, c'est certain que...
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [297] Ça, c'est la marge de profits que vous dites
- cinq pour cent (5 %) ou c'est réduit de cinq pour
- 8 cent (5 %)?
- R. Non. La question, c'est ça, c'est la marge de
- profits.
- 11 Q. [298] Actuelle bénéficiaire.
- 12 R. Oui.
- Q. [299] Dans un marché féroce ou dans un marché...
- une guerre de prix que nous ont dit les témoins
- 15 Lalonde et Perreault.
- 16 R. Oui.
- 17 Q. [300] Hein! Et...
- 18 R. Je dirais en bas de cinq pour cent (5 %).
- 19 Q. [301] Donc, malgré donc une réduction dramatique
- là, on est en période post-collusion là. Parce que
- monsieur Perreault nous a dit qu'aujourd'hui on
- soumission à trente pour cent (30 %) du barème et
- en qualifiant tout ça de querre de prix. Et
- monsieur Perreault... monsieur Lalonde nous dit
- « on est dans un marché féroce » et lui, il parle

Le 18 mars 2013

de vingt-cinq pour cent (25 %) à peu près du 1 barème, un peu plus bas que le barème. Pour vous, 2 ça correspond à peu près... c'est un bon chiffre 3 ça? 4

- R. Non, je pense qu'il faut faire une distinction ici. À la Ville de Montréal, je n'ai pas, je n'ai pas vu le témoignage de mes, de mes confrères, mais à la Ville de Montréal on n'est pas à vingt-cing pour 8 cent (25 %) du barème. Je pense que les exemples qui sont évoqués, sont des exemples qui sont dans 10 d'autres municipalités. Moi j'ai connaissance de 11 d'autres municipalités où effectivement il y a des 12 offres de services qui rentrent à des prix vraiment 13 inférieurs au barème. Donc, dans ces ordres de 14 grandeur là, j'ai connaissance de d'autres 15 municipalités, mais à Montréal, on n'est pas, on 16 n'est pas dans ce, dans ce ratio-là. 17
- Q. [302] Ce n'est pas ce que monsieur Perreault nous a 18 dit, même j'ai été conservateur parce que lui nous 19 a dit de trente à cinquante pour cent (30-50 %). 20 Alors moi j'ai avancé un chiffre raisonnable aux 21 fins de l'exercice et vous ne partagez pas ça? 22
- R. Non. 23
- Q. [303] Et malgré que nos deux témoins nous disent 24 que c'était à Montréal et que c'était à vingt-cinq 25

- pour cent (25 %) puis c'est à trente pour cent
- 2 (30 %)?
- R. Ce n'est pas ma..., ce n'est pas ma compréhension.
- 4 Q. [304] O.K.
- R. Parce qu'ici je dois dire, le dix-sept point sept
- millions (17,7 M\$) il y a un contrat qui concerne
- les usines de traitement d'eau potable, c'est un
- projet qu'on appelle réquip, donc...
- 9 Q. [305] Vous parlez de celui de deux mille onze
- 10 (2011)?
- R. Oui. Donc on est, je dis ça de mémoire vraiment,
- là, mais le pourcentage on est à peu près à quatre-
- vingt pour cent (80 %) peut-être du décret ou
- soixante-quinze pour cent (75 %), quatre-vingt pour
- cent (80 %) je dirais.
- Q. [306] Bon c'est ça on parle de la même chose
- d'abord?
- 18 R. O.K.
- Q. [307] Quatre-vingt (80), moi je dis vingt-cinq
- 20 (25), c'est-à-dire...
- 21 R. O.K., o.k., vous parlez.
- Q. [308] ... je pars du haut, je descends vers le bas,
- je ne suis pas dans la fourchette du premier quart?
- 24 R. O.K., o.k.
- Q. [309] C'est ce que je veux dire?

- R. O.K. Correct.
- 2 Q. [310] On s'entend?
- R. Donc, on parlait de la même chose.
- Q. [311] Lui, donc, si je reprends votre ratio à vous,
- on est à soixante-dix (70) ou on est à soixante-
- quinze (75)?
- 7 R. Bien je disais quatre-vingt (80).
- Q. [312] Si on le prend à l'envers?
- R. Oui, quatre-vingt (80), quatre-vingt (80),
- soixante-quinze (75).
- 11 Q. [313] Oui?
- R. Moi je parle par rapport au décret.
- Q. [314] Oui, c'est ça. Donc, on est à vingt ou vingt-
- cinq (25) à peu près, selon vous, puis d'autres
- témoins nous disent trente (30), cinquante (50),
- vingt-cinq (25). On est dans ces eaux-là.
- 17 R. Mon commentaire s'appliquait quand même, dans
- d'autres municipalités on voit vraiment une guerre
- de prix qui est beaucoup plus importante que celle
- qu'il y a à la Ville de Montréal où vraiment il y a
- des soumissions qui se font à vingt, vingt-cinq
- pour cent (20-25 %) du décret.
- 23 Q. [315] Donc, pour vous ce n'est pas une guerre de
- prix, vingt, vingt-cing (20-25), pour vous c'est
- 25 correct?

- R. Non, non, vingt, vingt-cinq pour cent (20-25 %)
- donc, c'est une diminution drastique.
- 3 O. [316] Oui?
- 4 R. Mais...
- Q. [317] Mais vous la qualifiez comment, est-ce que
- c'est un marché intéressant, féroce, très
- 7 compétitif?
- R. C'est un marché qui est compétitif, oui.
- 9 Q. [**318**] O.K.
- 10 R. Oui.
- 11 (11:38:36)
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- 13 Q. [319] Mais le vingt-cinq et trente pour cent
- 14 (25-30 %) maintenant de moins, c'est parce qu'avant
- c'était un marché collusionnaire qui faisait en
- sorte que les prix étaient beaucoup plus élevés?
- R. Je dirais dans mon esprit, sur le projet qu'on
- parle, disons qu'on prend que c'est vingt pour cent
- 19 (20 %), donc, on est à quatre-vingt pour cent
- 20 (80 %) du décret. Auparavant on était peut-être à
- quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du décret, parce
- que le décret était le plafond puis on diminuait le
- prix pour être sous décret. Donc, on était peut-
- 24 être à quelque part entre quatre-vingt-dix et
- quatre-vingt-quinze pour cent (90-95 %) du décret.

- Et là en ce moment, on est ici peut-être puis là je
- dis ça de mémoire, on était peut-être entre
- soixante-quinze et quatre-vingt pour cent (75-80 %)
- du décret.
- 5 Me PHILIPPE BERTHELET:
- Q. [320] Bon est-ce que c'est clair?
- 7 R. Oui, ça va je comprends.
- Q. [321] Là, on arrive dans nos belles années de
- collusion, deux mille quatre (2004) à deux mille
- neuf (2009), c'est ça nos années?
- 11 R. Oui.
- Q. [322] Bon, et là les témoins nous disent lorsqu'il
- y a un regroupement d'offres de services, celui qui
- fait la soumission de complaisance il se met à
- zéro, c'est-à-dire il va au top du décret, les
- autres descendent deux, quatre, six, huit, à peu
- près, c'est conforme. Donc, les quatre qui
- soumissionnent sont à quatre-vingt-dix-huit (98),
- quatre-vingt-quatorze (94), quatre-vingt-seize (96)
- ou quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) du
- décret.
- Et donc, il y a quand même une bonne
- différence aujourd'hui, entre aujourd'hui puis à ce
- moment-là. Là, on se trouve, là, à vingt pour cent
- 25 (20 %) d'écart facilement, si on prend un vingt-

Le 18 mars 2013

- cing pour cent (25 %) aujourd'hui et un cing pour 1 cent (5 %) à l'époque. Donc, on a, on avait des contrats plus élevés de vingt pour cent (20 %) 3 pendant toutes ces années-là en moyenne, n'est-ce 4 pas?
- R. Votre vingt pour cent (20 %) vous le calculez comment?
- Q. [323] La différence entre un vingt-cing pour cent 8 (25 %) dans un marché compétitif aujourd'hui et 9 cinq pour cent (5 %) en moyenne, si on fait un 10 deux, quatre, six, huit, cinq pour cent (5 %) dans 11 un marché de collusion. Donc, il y a un vingt pour 12 cent (20 %) de différence facilement? 13
- R. Moi je l'évaluerais plus à dix pour cent (10 %), 14 15 mais ça peut être entre dix et quinze pour cent (10-15 %) peut-être. 16
- Q. [324] Mais si on parle de vingt-cing pour cent 17 (25 %) à cinq pour cent (5 %), on est à vingt pour 18 cent (20 %). Et donc, si on additionne parce que je 19 me suis prêté à l'exercice. Si on prend SNC seul 20 entre deux mille quatre (2004) et deux mille neuf 21 (2009), j'ai additionné et on arrive à vingt 22 millions de dollars (20 M\$)? 23
- R. Je mettrais un bémol sur deux mille neuf (2009) par 24 contre. Parce que selon moi deux mille neuf (2009) 25

- c'était, c'était terminé selon moi.
- Q. [325] Tantôt vous nous avez dit qu'il y avait des petits reliquats en deux mille neuf (2009)?
- R. J'ai parlé de deux mille huit (2008), monsieur

 Zampino a démissionné en deux mille huit (2008).
- 6 Q. [326] Oui?
- R. Et peut-être que ça ne s'est pas terminé tout de suite le jour après, mais ça s'est terminé quand même rapidement après. Donc, je mettrais...
- 10 Q. **[327]** Pour fins de...
- 11 R. ... je mettrais un bémol sur deux mille neuf (2009).
- Q. [328] Bon, je vais prendre votre hypothèse quand 13 même, on va dire je descends à quatorze millions 14 (14 M) pour SNC seul. Oui. Si j'arrive avec le 15 consortium SNC-Lavalin, moi j'ai calculé tantôt en 16 incluant deux mille neuf (2009), donc entre deux 17 mille quatre (2004) et deux mille neuf (2009), j'ai 18 additionné, j'ai additionné et ça me donnait vingt-19 deux millions (22 M\$), c'est-à-dire quarante-cinq 20 millions (45 M\$) au total. Vous nous avez dit c'est 21 réparti cinquante, cinquante (50-50) à peu près. 22
- R. Hum, hum.
- Q. [329] Donc, on arrive à vingt-deux millions (22 M\$)
 pour la part de SNC-Lavalin en consortium durant la

2

3

4

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

période collusionnaire. Et moi je prends mon ratio de vingt pour cent (20 %), il y a quatre millions (4 M\$), les citoyens de Montréal ont payé quatre millions (4 M\$) de plus pendant cette période-là. Si on prend mon vingt pour cent (20 %) du fait de la collusion, puis si on l'additionne avec le quatorze millions (14 M\$), alors que SNC est seul, on arrive à, là, je ne suis pas fort en maths. Si on ferait dix pour cent (10 %), on est à deux point huit millions (2,8 M\$). Donc, pendant ces années-là, selon ces estimations conservatrices là, on est à six, sept millions (6-7 M\$). Donc, SNC a payé, les montréalais ont payé sept millions (7 M\$) de plus à cause de votre, le système de collusion dont vous avez été complice?

- R. Moi je pense qu'il faut faire attention à votre conclusion pour moi, parce que vous comparez une période de cinq, six ans. O.K.
- 19 Q. [330] Oui?
- 20 R. Ou finalement disons qu'on était, moi je dis qu'on 21 était à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du 22 décret, entre quatre-vingt-dix (90) et quatre-23 vingt-quinze pour cent (95 %). Bon, la première 24 chose que je dois dire, c'est que le décret, c'est 25 un décret du gouvernement du Québec, puis ce

3

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

décret-là est actualisé de temps en temps et régit un peu les règles de paiement des services d'ingénierie. O.K.? Donc, c'est un document qui est utilisé par le gouvernement du Québec. Donc, c'est une base. Donc, le cent pour cent (100 %), c'est quand même une base de paiement des tarifs d'ingénieurs. O.K.? Donc moi, je regarde le cent pour cent (100 %) aussi, qui serait dans mon livre à moi... C'est une base qui est reconnue avec le gouvernement du Québec, donc le cent pour cent (100 %) fait quand même du sens, si on se compare à d'autres données.

Là, on parle de la période deux mille quatre (2004) à deux mille huit (2008). On dit, bon, quatre-vingt-dix pour cent (90 %), quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), mais on est quand même en dessous du cent pour cent (100 %) qui est reconnu par le gouvernement du Québec comme étant une méthode utilisée pour la rémunération des services d'ingénierie. O.K.?

- Q. [331] On est dans un marché libre, là, aujourd'hui.
- 22 R. O.K. Oui.
- Q. [332] Vous êtes à vingt-cinq pour cent (25 %).
- 24 R. Parfait. Donc, on a cette période de cinq ans. Ici, 25 on est en deux mille onze (2011). Dans un marché

concurrentiel, selon moi, on ne peut pas tirer des conclusions sur la base d'une seule année ou d'un seul mois, ou... Selon moi, il faut regarder les

tendances à long terme.

Q. [333] Oui, mais là, je vous ai demandé votre
opinion de façon générale. Vous m'avez dit que vous
êtes à vingt pour cent (20 %), vous nous avez
avancé ce chiffre-là vous-même. Donc, vous ne
pouvez pas dire : « Ah, c'est parcellaire, ça fait
juste un an. »

- R. Bien, c'est que...
- Q. [334] Les autres témoins disent à peu près vingtcinq (25), trente (30), même cinquante (50). Puis vous, vous le baissez à vingt (20).
- R. Mais on ne peut pas...
- Q. [335] C'est quand même... on a quand même de la belle matière, là.
- 18 R. Mais regardons ici... Premièrement, on ne peut pas 19 réécrirel'histoire, donc on ne peut pas savoir, 20 dans ces époques-là, entre deux mille quatre (2004) 21 et deux mille neuf (2009), qu'est-ce que ça aurait 22 donné. On ne le sait pas.
- Q. [336] Bien, on sait que s'il n'y avait pas eu de collusion, ça aurait coûté moins cher, ça c'est certain. Là on essaie de le quantifier. Je vous

Contre-interrogatoire - 115 - Me Philippe Berthelet

YVES CADOTTE

- soumets une hypothèse à vingt pour cent (20 %), qui semble raisonnable.
- R. Mais moi ce que je dis, c'est que d'un autre côté,
- le gouvernement du Québec reconnaît que les tarifs
- d'ingénierie, on devrait... ils sont raisonnables à
- cent pour cent (100 %).
- 7 Q. [337] Oui, mais...
- 8 (11:48:41)
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [338] Ce n'est pas ça la question que vous pose
- maître Berthelet. Ce n'est pas ce qui est
- raisonnable ou ce qui ne l'est pas, là.
- R. O.K. Parfait. O.K.
- Q. [339] Écoutez comme il faut ses questions.
- R. O.K. Donc moi, ce que je réponds, nonobstant cette
- question-là, c'est qu'on ne peut pas tirer une
- conclusion, selon moi, sur deux mille quatre (2004)
- à deux mille neuf (2009), sur la seule base de ce
- qu'on voit en deux mille onze (2011). Il faut voir
- comment le marché va évoluer.
- Me PHILIPPE BERTHELET:
- Q. [340] Oui, mais c'est toujours les mêmes joueurs,
- là. Il n'y a pas de donnée qui a changé.
- R. Bien, c'est toujours les mêmes joueurs, mais...
- Q. [341] La seule chose qui a changé, c'est la

- collusion, puis il n'y en a pas. On est en concurrence libre ou on ne l'est pas.
- R. Mais moi, selon moi...
- Q. [342] Il y a un lien de cause à effet, là. Les
 témoins l'ont dit, on est à vingt-cinq (25 %),
 trente (30 %), quarante pour cent (40 %). Ils se
 plaignent de ça, c'est très difficile. Et là, wo,
 en collusion ça va bien, nos marges montent?
- R. Il y a eu un effet à partir de deux mille dix (2010). Il y a eu plusieurs municipalités où nous-10 même on n'était pas présent. J'en ai parlé tout à 11 l'heure. Et il y a eu un effet, c'est certain, de, 12 comment dire? De protection de territoire, dans un 13 sens que s'il y avait des appels d'offres, les gens 14 voulaient à tout prix conserver leur contrat. Donc, 15 c'est pour ça que j'évoquais tout à l'heure, il y a 16 certaines municipalités où les prix étaient 17 vraiment de beaucoup inférieurs à même ceux qu'on 18 voit à la Ville de Montréal. Ce n'était pas... Ici, 19 on parle de, mettons, si je reprends vos chiffres, 20 vous dites : « Ça a baissé de vingt pour cent 21 (20 %). » Bien, il y a des villes où ça a baissé de 22 soixante-quinze pour cent (75 %). 23
- Q. [343] Donc, on est quand même conservateur à

 Montréal? Donc, c'est un exercice quand même

- conservateur que je fais, là?
- R. Je ne sais pas si c'est conservateur, mais c'est
- différent d'une ville à l'autre. Moi, tout ce que
- je veux vous dire, c'est que, est-ce que le marché
- des services d'ingénierie est capable de soutenir
- de tels bas prix? Ma réponse est non.
- Q. [344] Mais vous continuez, vous faites du profit
- aujourd'hui?
- 9 R. Ma réponse est non. Ma réponse est non.
- Q. [345] Mais vous faites une marge bénéficiaire. En
- deux mille dix (2010), deux mille onze (2011), vous
- venez de nous dire que vous faites des profits à
- Montréal.
- 14 R. J'ai dit...
- Q. [346] Cinq pour cent (5 %)?
- R. J'ai dit en bas de cinq pour cent (5 %), puis je
- vais vous dire franchement, puis je vous le dis
- comme ça, parce que je n'ai pas fait l'exercice,
- puis je ne l'ai pas en tête pour les projets
- spécifiquement de la Ville de Montréal, mais notre
- département de génie municipal en ce moment, il est
- déficitaire.
- Q. [347] Mais moi, je sais que vous avez fait au moins
- six (6 M\$) à sept millions (7 M\$) de plus, SNC,
- avec une évaluation très conservatrice, pendant les

2

3

4

5

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

années de collusion. Donc, un million (1 M\$) par année, et ça vous coûte vingt-cinq mille (25 000 \$) en cotisations au Parti Union Montréal. C'était quand même un bon retour sur l'investissement, ça. Vous faites un million (1 M\$) par année de plus, puis ça vous coûte vingt-cing mille (25 000 \$). Ça fait que vous n'êtes pas victime bien, bien làdedans, là. Si on regarde, regardez le tableau deux mille... On compare le tableau, l'année deux mille trois, deux mille quatre (2003-2004). On constate qu'en deux mille trois (2003), vous êtes à huit cent onze mille (811 000 \$), puis on augmente de, on multiplie par trois en deux mille quatre (2004) quand vous entrez dans le jeu. C'est quand même, je pense que... on constate qu'il y a un intérêt direct, là.

R. Je pense qu'il faut faire attention aussi aux données qu'on voit ici, parce que... je comprends qu'on peut identifier SNC-Lavalin, mais je pense qu'en deux mille deux (2002), deux mille trois (2003), puis j'ai des chiffres aussi à l'interne, il y avait moins de contrats qui se donnaient, là. Donc, il fait faire attention de penser que SNC-Lavalin on a augmenté uniquement à cause du système qui est décrit. Il y avait moins de contrats.

- 119 - Me Philippe Berthelet

- Q. [348] Mais objectivement, on voit de sept... on
- passe de sept à douze (12). On en a cinq de plus?
- R. Oui. Cinq contrats de plus.
- Q. [349] Ça complète mes questions.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [350] Juste, quand vous... on soumissionne au
- ministère des Transports du Québec, on a uniquement
- une appréciation de la qualité, seulement?
- 9 R. Oui.
- Q. [351] Une fois qu'on a été choisi. Ensuite, on
- prend le tarif qui est déjà décidé par le
- gouvernement? Le tarif, c'est uniquement qualité,
- puis si vous êtes sélectionné, après ça vous êtes
- payé au tarif qui est le tarif du gouvernement?
- R. C'est une base, effectivement, oui.
- Q. [352] Ce tarif du gouvernement, est-ce que c'est le
- même décret que le décret qui s'applique dans le
- secteur municipal?
- R. Bien oui, c'est le même décret.
- Q. [353] Oui? C'est ça. Ça veut dire que dans le
- secteur municipal, là où on a l'association de
- qualité et prix, là vous savez que c'est deux
- enveloppes, enveloppe qualité, enveloppe prix. Là,
- ce que vous nous dites, c'est que là, le prix, vous
- partez du tarif puis vous le réduisez d'un certain

pourcentage. Quand vous êtes en collusion, la réduction était plus faible, puis quand vous êtes présentement plus en libre marché, là vous baissez, la réduction va être plus importante. Est-ce que c'est bien comme ça que ça fonctionne?

R. Oui.

1

2

3

8

10

- Q. [354] Est-ce qu'on peut de là faire l'hypothèse que le ministère des Transports du Québec paie un pourcentage de plus pour rien si lui aussi allait en prix?
- R. Ce qu'il faut dire, au ministère des Transports, 11 premièrement, c'est que ce n'est pas... Ici, avec 12 la Ville de Montréal, il y a beaucoup de contrats 13 qui sont payés à l'heure. Donc là, le décret 14 s'applique parce qu'il y a des taux horaires qui 15 sont déterminés. Au ministère des Transports, ça 16 fonctionne quand même différemment. Le décret est 17 peut-être une base, disons, ou peut-être... parce 18 que le décret ce n'est pas juste des taux horaires, 19 ça régit l'ensemble des modalités qui interviennent 20 dans des contrats avec les ingénieurs-conseils. 21 Mais au ministère des Transports, on fonctionne 22 plus à forfait. Donc, il y a un forfait qui est 23 négocié est négocié et là, il y a une prise de 24 risques qui est différente que celle qu'on voit 25

- 1 avec un tarif horaire. Donc, puis le forfait est négocié... 2
- Q. [355] Mais le forfait, ce n'est pas un estimé en se 3 disant combien d'heures on pense faire dans le projet, à peu près, multiplié par le taux horaire décidé par le décret? On retombe au taux horaire...
- R. Bien, au taux horaire par le décret ou au taux horaire... à nos taux horaires réels, là. Je veux dire il n'y a pas de lien nécessairement avec le décret, là. 10
- Q. [356] Mais les taux horaires ne sont pas décidés 11 par décret également au gouvernement du Québec? 12
- R. Non, mais les taux... je parle des taux horaires 13 réels de la firme, ça, avec toutes les ressources 14 qui seront affectées directement au projet, là. 15
- Q. [357] Oui, mais respectant le décret des taux 16 horaires? 17
- R. Bien, l'entente, finalement, avec le gouvernement, 18 c'est un forf... un montant forfaitaire, donc, on 19 s'entend sur un montant qui va être fixe, dans un 20 sens, par exemple, si on a, je ne sais pas, un 21 contrat de trois millions (3 M\$), bien, c'est ça, 22 23 c'est... on a un contrat qui est signé avec un montant forfaitaire de trois millions (3 M\$) pour 24 faire telle, telle activité dans le mandat. 25

- Q. [358] O.K. Est-ce que vous dites qu'au niveau du

 Ministère des Transports du Québec, il y a un peu

 une guerre de prix présentement ou... dans

 certaines municipalités, vous dites qu'il y a en a

 une, est-ce que vous voyez une guerre de prix
- présentement au niveau du Ministère des Transports du Québec?
- R. Au Ministère des Transports, le prix est négocié avec le client...
- Q. [359] Une fois choisi au niveau...
- 11 R. Oui.
- Q. [360] ... une fois choisi au niveau de la qualité?

 Quand il y a une guerre de prix, comme

 présentement, vous dites qu'il existe dans

 certaines municipalités, est-ce que vous avez quand

 même la conviction que le travail est bien fait?

 Qu'on ne tourne pas les coins ronds pour...
- R. Moi, je ne veux pas être alarmiste, mais je veux 18 dire, c'est sûr que nous, moi, personnellement, on 19 ne tournera pas les coins ronds, mais je veux dire, 20 je parlais tout à l'heure de réduction de soixante-21 quinze pour cent (75 %), tout ça, c'est inquiétant 22 de voir ça, puis nous, d'ailleurs, on ne diminue 23 pas nos prix autant que ça. C'est une situation qui 24 n'est pas... c'est pour ça que je ferais atten... 25

2

3

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

mon point, c'est de faire attention à la situation actuelle puis de se comparer à la situation actuelle, parce que selon moi, ce n'est pas... ce n'est pas dans le marché. Ce n'est pas une situation qui est viable. On... les... puis je reviens peut-être avec un exemple qu'on a connu au gouvernement qui était la Société immobilière du Québec, en... je pense à la fin des années quatrevingt-dix (90), la Société immobilière du Québec est allée, justement, avec des soumissions par prix, avec les firmes de génies. Et là, ce qui est arrivé, c'est qu'au fur et à mesure, il y a eu une guerre de prix, puis tout ça, puis les firmes, il y a des firmes importantes qui ont décidé de sortir ou de se retirer, de ne plus soumissionner. Nous, ça a été notre cas.

Mais à un moment donné, bon, le gouvernement a revu sa méthode de fonctionner puis là, on est revenu à une sélection qui est basée sur la compétence. Là, je pense que ça, cette méthode-là, selon moi, pour nos services professionnels, on devrait tendre vers cette méthode-là pour la rémunération des ingénieurs. Puis en ce moment, le marché qu'on voit comme tel, dans mon livre à moi, il... il ne faut pas se baser sur ce qu'on voit en

3

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

ce moment, il va y avoir des firmes qui vont peutêtre délaisser ce marché-là. Il va y avoir des changements dans le marché, mais est-ce que les prix peuvent se maintenir à un niveau comme ça? Selon moi, non. Les prix ne peuvent pas faire autrement que de remonter à un niveau qui est acceptable pour les firmes.

Puis le décret, c'est là que je reviens au décret, le décret, quand même malgré le fait que le décret, même, là, n'a pas été actualisé depuis trois ou quatre ans, selon moi, il devrait être actualisé année après année, mais là, ça fait trois ou quatre ans que ça n'a pas été actualisé. Mais je pense que c'est là qu'il y a quand même une base intéressante pour la rémunération des firmes de génie-conseil.

(11:56:58)

LA PRÉSIDENTE :

Q. [361] Quand vous parlez que vous négociez... quand
vous négociez avec le Ministère des Transports avec
un prix forfaitaire, je comprends que vous, donc,
insatisfait du décret, vous augmentez le taux
horaire de vos ingénieurs pour vous entendre sur un
prix...

25 R. Non.

- 125 - Me Philippe Berthelet

- 1 Q. **[362]** ... forfaitaire?
- 2 R. Non. Non, ce que je veux dire, c'est que le
- Ministère des Transports a... les ingénieurs du
- Ministère des Transports, le Ministère lui-même,
- identifie une enveloppe, puis je veux dire les
- projets aussi, on est capable de voir, avec le type
- de projet, puis tout ça, quelle va être l'envergure
- du mandat. Il y a une négociation qui se fait pour
- le forfait, mais ce n'est pas une augmentation du
- décret, je ne dirais pas ça, non.
- Q. [363] Une augmentation du taux horaire.
- R. Non, non plus. Non plus.
- Me BERTHELET:
- Q. [364] Ça complète, merci.
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [365] Est-ce que d'autres avocats veulent contre-
- interroger? Maître... attendez. Oui? Maître
- 18 Tremblay?
- Me ESTELLE TREMBLAY:
- Q. [366] Oui le Parti Québécois aura un contre-
- interrogatoire tenu par Me Marie-Claude Sarrazin,
- qui m'accompagne ce matin.
- LA PRÉSIDENTE :
- Parfait, alors qui veut y aller au départ, il y a
- Maître Rochefort, là, qui a levé la main. O.K.,

- allez-y, Me Rochefort.
- 2 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :
- Q. [367] Monsieur Cadotte, je suis Daniel Rochefort
- pour l'Association de la construction du Québec.
- 5 R. Bonjour.
- Q. [368] Est-ce que je me trompe si j'affirme que
- la... concernant le contrat des compteurs d'eau, la
- dernière réunion d'information que vous avez eue,
- avant qu'on lance les appels d'offres, c'était
- celle du vingt-trois (23) mai deux mille sept
- 11 (2007)?
- R. Non, cette réunion-là a eu lieu durant le processus
- d'appel d'offres. L'appel de propositions, là, je
- n'ai plus mon papier...
- 15 Q. [369] Oui.
- R. ... mais l'appel de propositions avait été lancé le
- dix-huit (18) avril deux mille sept (2007).
- 18 Q. [370] O.K.
- R. Donc, ça a été... c'était dans le cours des
- activités de l'appel de propositions.
- Q. [371] O.K. Pouvez-vous nous dire quel était
- l'objectif de cette rencontre du vingt-trois (23)
- mai deux mille sept (2007)?
- R. Bien, dans le cadre de ces projets-là, qui sont
- complexes, qui sont d'envergure, souvent, je dirais

Le 18 mars 2013

que c'est quand même une pratique courante d'avoir 1 des rencontres avec le client pour discuter des enjeux. On le voit dans les partenariats publics 3 privés, là, je pense que c'était le parallèle que je faisais, donc, c'est pour être certain, parce qu'on parle de partage de risques, donc, c'est pour être certain, avec le client qu'on partage les mêmes bases, puis si jamais on a des commentaires à 8 faire, bien, qu'on puisse les faire, donc, c'est dans un processus très standard au Québec, 10 ailleurs, dans les autres provinces, aussi, d'avoir 11 ce type d'échange-là. Et donc, c'est dans cet 12 esprit-là que s'est fait cette rencontre du vingt-13 trois (23) mai. 14

- Q. [372] De votre côté, je comprends qu'il y avait des 15 gens de SNC, de Gaz Métro et de Suez Environnement? 16
- R. Oui. 17
- Q. [373] Pouvez-vous nous dire qui, il y avait de 18 l'autre côté? 19
- R. De l'autre côté, je me souviens qu'il y avait des 20 représentants de BPR, il y avait des représentants 21 de firmes d'avocats, aussi. 22
- Q. [374] Est-ce que vous savez lesquelles? 23
- R. Il y avait Dunton Rainville, si je me souviens 24 bien. Et il y avait aussi des fonctionnaires de la 25

- 128 -
- Ville de Montréal, à mon souvenir.
- Q. [375] Est-ce qu'il y avait des entrepreneurs?
- R. Non, pas à ma connaissance.
- Q. [376] O.K. Dans un autre ordre d'idées, est-ce
- 5 qu'il était à votre connaissance que monsieur
- Trépanier a atteint l'âge de soixante-dix (70) ans?
- 7 R. Je ne pourrais pas dire.
- Q. [377] Donc, vous n'avez pas été invité au party des
- 9 soixante-dix (70) ans de monsieur Trépanier?
- 10 R. Non, non.
- Q. [378] Je n'ai pas d'autres questions. Merci.
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Merci, Maître Rochefort. Quelqu'un d'autre? Maître
- Sarrazin, ça vous va, Maître Dorval. Bonjour,
- Maître Sarrazin?
- Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :
- 17 Vous allez bien.
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- 19 Oui.
- 20 Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :
- Merci.
- (12:00:54)
- 23 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN:
- Q. [379] Bonjour, Monsieur Cadotte?
- 25 R. Bonjour.

Q. [380] Je représente le Parti québécois ici ce matin
en remplacement de maître Tremblay, puis je vais
vous interroger sur votre connaissance personnelle
d'événements qui sont survenus dans la période de
mille neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à deux
mille trois (2003), soit la période visée par le
mandat de la Commission durant lequel le Parti
québécois formait le gouvernement?

- 129 -

- 9 R. O.K. Oui.
- Q. [381] Madame Blanchette, pourriez-vous, s'il vous
 plaît, exhiber au témoin la pièce 45P-550. Il
 s'agit du tableau représentant le nombre des
 contrats, la valeur des contrats et parts de
 marchés de six firmes de génie-conseil pour
 l'octroi des contrats de conception de plans et
 devis...
- 17 R. Oui.
- 18 Q. [382] ... et de surveillance des travaux du MTQ...
- 19 R. O.K.
- Q. [383] ... de quatre-vingt-dix-sept (97) à deux mille douze (2012)?
- 22 R. Oui.
- Q. [384] Est-ce que vous reconnaissez, Monsieur

 Cadotte, que SNC-Lavalin a obtenu du gouvernement

 du Québec des contrats de services professionnels

- 130 -
- pour un total de deux cent quarante-sept millions
- cinq mille et dix-sept dollars (47 005 017 \$) pour
- la période totale, là, couverte par le tableau de
- 4 mille neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à deux
- 5 mille douze (2012)?
- R. Bien écoutez, je n'ai pas eu l'occasion de vérifier
- ces chiffres-là comme tel, mais je pense que ça
- 8 doit être plausible effectivement.
- 9 Q. [385] C'est plausible?
- 10 R. Comme montants, oui.
- 11 Q. [386] Parfait.
- R. Au ministère des Transports, oui c'est ça.
- 13 Q. [387] Oui?
- 14 R. Oui.
- Q. [388] Maintenant, reconnaissez-vous que SNC-Lavalin
- a obtenu du gouvernement du Québec des contrats de
- services professionnels pour un total, là, puis on
- a fait le calcul, là, pour les lignes mille neuf
- cent quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit
- 20 (1997-1998) à deux mille deux, deux mille trois
- 21 (2002-2003)?
- 22 R. Hum, hum.
- Q. [389] Ça nous donne un total de dix-sept millions
- huit cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent
- vingt-deux (17 897 922 \$). Est-ce que les chiffres

- de ces années-là vous semblent plausibles, le total étant le chiffre que je vous mentionne?
- R. Oui, ça me semble, je pense que c'est plausible, oui.
- Q. [390] Parfait. Est-il exact de dire que les
 contrats publics obtenus du gouvernement du Québec
 par SNC-Lavalin de mille neuf cent quatre-vingtseize (1996) à deux mille trois (2003) l'ont été à
 la suite d'appels d'offres publics?
- 10 R. Oui.
- Q. [391] À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle reçu une promesse d'un élu du Parti québécois en vue d'obtenir l'un ou l'autre des contrats publics?
- 14 R. Non.
- Q. [392] À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle participé à une collusion en vue d'obtenir l'un ou l'autre de ces contrat publics?
- 18 R. Non.
- 19 Q. [393] À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle
 20 reçu des informations privilégiées relativement à
 21 l'un ou l'autre de ces contrats publics avant de
 22 déposer sa soumission?
- 23 R. Non.
- Q. [394] À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle divulgué à des tiers non autorisés des informations

- privilégiées relativement à l'un ou l'autre de ces contrats publics...
- 3 R. Non.
- Q. [395] ... avant de déposer sa soumission?
- 5 R. Non.
- Q. [396] À votre connaissance toujours, SNC-Lavalin at-elle participé à un stratagème de faux extras en rapport à l'un ou l'autre de ces contrats publics?
- 9 R. Non.
- Q. [397] À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle
 corrompu un fonctionnaire du gouvernement du Québec
 à l'occasion de l'octroi de l'un ou l'autre de ces
 contrats publics?
- 14 R. Non.
- Q. [398] À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle
 corrompu un fonctionnaire d'un organisme public
 québécois à l'occasion de l'octroi d'un contrat
 public pendant la période pour laquelle le Parti
 québécois formait le gouvernement?
- 20 R. Non.
- Q. [399] À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle
 corrompu un fonctionnaire du gouvernement du Québec
 à l'occasion de l'exécution de l'un ou l'autre de
 ces contrats publics?
- 25 R. Non.

- Q. [400] À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle corrompu un élu du Parti québécois à l'occasion de
- l'octroi de l'un ou l'autre de ces contrats
- publics? 4
- R. Non.
- Q. [401] À votre connaissance, SNC-Lavalin a-t-elle
- corrompu un élu du Parti québécois à l'occasion de
- l'exécution de l'un ou l'autre de ces contrats
- publics?
- R. Non. 10
- Q. [402] Et finalement, à votre connaissance, SNC-11
- Lavalin a-t-elle corrompu un membre d'un comité de 12
- sélection à l'octroi de l'un ou l'autre de ces 13
- contrats publics? 14
- R. Non. 15
- Q. [403] Je n'ai pas d'autres questions pour le 16
- témoin. Merci. 17
- LA PRÉSIDENTE : 18
- Merci, Maître Sarrazin. 19
- Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN: 20
- Merci. 21
- LA PRÉSIDENTE : 2.2
- 23 Quelqu'un d'autre veut contre-interroger. Maître
- Dorval? 24

- 134 -Me André Dugas

- Me MICHEL DORVAL: 1
- Je pense que mon collègue va peut-être débuter
- avant. 3
- LA PRÉSIDENTE :
- Maître Dugas? Parfait.
- CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUGAS :
- Q. [404] Bonjour, je représente le Parti libéral du
- Québec?
- R. Bonjour.
- Q. [405] Et vous allez voir ma ligne de questions est 10
- pas mal semblable à celle que vous venez 11
- d'entendre. Pour le Parti libéral, on parle de deux 12
- mille trois (2003) à deux mille onze (2011) 13
- inclusivement. Alors, si je vous posais les mêmes 14
- questions que ma collègue, maître Sarrazin, peut-15
- être que vous vous en rappelez, je vais essayer 16
- peut-être de vous mettre dans le contexte. Est-ce 17
- que vous auriez répondu la même chose? Est-ce qu'il 18
- y a eu corruption d'élus de la part de SNC-Lavalin 19
- pendant cette période? 20
- R. Non. 21
- Q. [406] Et évidemment moi j'inclus les contrats avec 22
- le ministère du Transport puis les organismes qui 23
- découlent du gouvernement du Québec, à ce moment-24
- là, vous comprenez? 25

- 135 -
- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[407]** Alors, si on parle...
- R. Évidemment, je réponds toujours à ma connaissance,
- n'est-ce pas?
- Q. [408] Oui, oui, absolument.
- R. Parfait. C'est ça.
- 7 Q. **[409]** Absolument?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [410] C'est aussi bien de répondre à votre
- connaissance qu'en connaissance d'autres personnes.
- Alors, au niveau des élus, donc, vous n'avez pas eu
- d'informations privilégiées?
- R. À ma connaissance, non.
- Q. [411] Vous n'avez pas eu d'incitations à donner en
- disant on va vous promettre un contrat ou quoi que
- ce soit?
- 17 R. Non.
- Q. [412] Vous n'avez pas eu aussi dans les paiements,
- dans la gestion des contrats, dans les extras,
- quelques discussions avec des élus à ce sujet-là.
- 21 R. À ma connaissance, non.
- Q. [413] Et maintenant, si on parle de fonctionnaires,
- est-ce que vous avez eu des fonctionnaires des
- informations privilégiées, des incitations à
- corruption, est-ce que vous avez eu des discussions

- 136 -
- qui seront, que je peux appeler au sens large,
- irrégulières vis-à-vis vos contrats?
- 3 R. Non.
- Q. [414] Ou les futurs contrats?
- 5 R. Non.
- Q. [415] Ou les appels d'offres?
- 7 R. Non.
- Q. [416] Donc, si je comprends bien, là, pour vous
- depuis deux mille trois (2003) sous l'égide d'un
- gouvernement libéral, il n'y a pas eu de trucage de
- ces contrats-là?
- R. À ma connaissance, non.
- Q. [417] Je n'ai pas d'autres questions.
- 14 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [418] Mais le fait de savoir, de vous faire appeler
- avant l'appel d'offres pour vous ce n'est pas un
- 17 trucage ça?
- R. Qu'est-ce que vous voulez dire, appeler avant?
- Q. [419] Bien vous faire dire que vous allez obtenir
- le contrat, ce n'est pas une...
- 21 Me ANDRÉ DUGAS :
- Est-ce que cette question-là a déjà été... Je n'ai
- pas entendu le témoin dire ça, par exemple, Madame
- la Commissaire, respectueusement.

LA PRÉSIDENTE :

- Bien, le témoin a dit... en tout cas, en ce qui
- concerne la Ville de Montréal, qu'il recevait
- 4 les...

1

- 5 Me ANDRÉ DUGAS :
- À la Ville de Montréal. Non, mais ici on ne pose
- pas de question là-dessus, on parle du gouvernement
- 8 du Québec.
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [420] Alors, O.K., avec le MTQ ou quelque autre
- organisme gouvernemental?
- R. Oui, oui, c'est avec les organismes
- gouvernementaux, oui.
- 14 Me ANDRÉ DUGAS?
- 15 C'est bien? Merci.
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Dorval? Allez-vous poser les mêmes
- questions?
- 19 (12:08:06)
- 20 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :
- Non. Je pense qu'on a couvert ce sujet-là de gauche
- et de droite.
- Q. [421] Bonjour, Monsieur Cadotte, mon nom est Michel
- Dorval.
- 25 R. Bonjour.

10

11

12

13

- 138 -

Q. [422] Je suis l'avocat d'Union Montréal. Ma ligne
de question va être effectivement différente. La
première fois que vous êtes approché pour faire
partie de ce petit monde de collusion, comment ça
se fait exactement? Un coup de téléphone, un dîner,
une rencontre? On vous approche comment?

- R. Il n'y a pas eu de moment, là, qui me revienne en tête sur cet aspect-là. Ça s'est... Comme j'ai expliqué, entre autres monsieur Trépanier, je crois que je l'ai connu dans les années deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004). Et c'est au fur et à mesure de rencontres ou de discussions que c'est apparu.
- Q. [423] Mais la première fois que vous entendez

 parler que bon, on va faire un regroupement et on

 va fixer les prix, on va faire des faux appels

 d'offres pour essayer de prédéterminer quel

 consortium ou quelle firme l'aurait, la première

 fois, là, que vous entendez parler de ça,

 probablement que c'est en deux mille quatre (2004)?
- R. Dans ces années-là, oui.
- Q. **[424]** Très bien. Et c'est monsieur Trépanier ou monsieur Lalonde qui vous en parle?
- 24 R. C'est monsieur Trépanier.
- Q. [425] Monsieur Trépanier. Très bien. Et monsieur

Trépanier, bon, naturellement, vous, vous y voyez

un avantage, qui est de ne pas perdre le marché, et

même peut-être développer le marché à Montréal,

d c'est exact?

- R. Bien, on voulait, c'est certain qu'on voulait
- continuer. On avait un historique à Montréal, puis
- on voulait continuer à travailler pour la Ville de
- 8 Montréal.
- 9 Q. [426] Puis l'avantage de monsieur Trépanier,
- 10 c'était quoi?
- 11 R. L'avantage de?
- Q. [427] Pour monsieur Trépanier, c'était quoi?
- R. L'avantage de... Je ne suis pas certain de
- comprendre.
- Q. [428] Bien, d'avoir un regroupement de firmes qui
- font de la collusion ensemble, puis de garantir des
- mandats. C'était quoi son avantage? Est-ce qu'il
- vous en a parlé?
- R. Son avantage... Il y avait eu une campagne de
- financement. Mais c'est vrai que c'était avant, là.
- L'avantage, je ne pourrais pas vraiment vous
- répondre, désolé.
- Q. [429] La première fois, là, que vous en parlez ou
- que monsieur... je présume que monsieur Lalonde
- vous en a parlé? Vous dites, là, que monsieur

1 Lalonde est... bon...

- R. Monsieur Lalonde est apparu après, disons que ça c'est clair dans mon esprit, c'est arrivé par la suite. Donc, j'ai entendu parler du rôle de monsieur Lalonde, effectivement, par monsieur Trépanier.
- Q. [430] O.K. Et ce que je comprends, c'est que ni
 monsieur Trépanier, ni monsieur Lalonde, en aucune
 occasion, vous parle d'une contribution de trois
 pour cent (3 %) sur la valeur de vos mandats?
- 11 R. Moi je n'ai jamais entendu parler de cette 12 question-là, effectivement.
- Q. [431] Est-ce qu'on est d'accord de dire que... je 13 veux dire, vous n'en avez pas entendu parler, mais 14 on parle, si on regarde sur le montant des contrats 15 que vous avez eus, et compte tenu que ce serait une 16 somme payable en argent comptant, je vois les 17 difficultés que vous semblez avoir eues à trouver 18 de l'argent comptant. Et on parle d'une grosse 19 somme, là. Vous auriez vu ça passer, là? 20
- 21 R. Si on... Vous parlez du trois pour cent (3 %), là,
 22 par exemple...
- 23 Q. [432] Oui.
- 24 R. Là, on n'a pas les chiffres, mais disons que c'est 25 sûr que si on calcule trois pour cent (3 %) sur la

- base de nos contrats...
- Q. [433] Si on y va vite, vite, vite, là, puis on
- ferme un oeil, ça donne trente millions (30 M\$) de
- 4 contrats, là.
- R. Donc, trois pour cent (3 %) ça donne neuf cent
- 6 mille dollars (900 000 \$).
- Q. [434] « Give or take », là, mettons un million
- 8 (1 M\$), là...
- 9 R. C'est ça, c'est un gros montant.
- Q. **[435]** ... sur trente-trois millions (33 M\$)?
- 11 R. Oui.
- Q. [436] Donc, vous auriez vu ça passer, là, un
- million (1 M\$) en argent comptant, vous auriez été
- obligé d'en emporter quelque part, là?
- R. Je pense que oui, je l'aurais vu passer, mais je ne
- peux pas... Tu sais, je veux dire... Mais moi, je
- ne l'ai pas vu passer, puis je pense
- qu'effectivement, oui, je l'aurais vu passer,
- compte tenu de l'importance du montant.
- 20 Q. **[437]** O.K.
- 21 R. Si ça avait eu lieu, évidemment.
- 22 Q. [438] Alors, et je comprends de votre témoignage
- que si ça vous avait été demandé, SNC aurait
- refusé?
- R. Moi je pense que oui, effectivement, ça aurait été

- 142 -

refusé.

1

Q. [439] O.K. Toujours au niveau du trois pour cent 2 (3 %), j'ai entendu mon collègue de la Ville de 3 Montréal faire un calcul mathématiques de vos profits. Ce que j'en conclus, c'est parce qu'il y a eu d'autres témoignages qui ont été rendus de firmes d'ingénieurs qui ont payé le trois pour cent (3 %), je dois en venir à la conclusion que vous, 8 vous avez fait trois pour cent (3 %) de plus que tous les co-collusionnaires? Parce que c'est ça, 10 là. Si vous ne l'avez pas payé, vous avez fait 11 trois pour cent (3 %) de plus, parce que le système 12 de « bidage », là, je veux dire, bidon, c'était le 13 chiffre prévu, puis on enlevait deux pour cent 14 (2 %), deux pour cent (2 %), deux pour cent (2 %). 15 Donc, eux ont payé trois... ont perdu, en fait, 16 trois pour cent (3 %) sur ces contrats-là, que 17 vous, vous avez empoché? 18 R. Bien, nous, c'est sûr qu'on n'a pas participé au 19 trois pour cent (3 %), comme je l'ai expliqué. De 20 là à dire qu'on a nécessairement fait plus trois 21 pour cent (3 %), je ne pense pas que je puisse pas 22 répondre à cette question-là, parce que ça dépend 23 de toutes sortes d'autres facteurs chez nos 24 compétiteurs, puis même chez nous, dans un sens, 25

22

23

24

25

dépendant de notre performance sur les projets, 1 puis tout ça. Donc, c'est hasardeux pour moi de 2 faire cette conclusion-là.

- Q. [440] Je comprends. Monsieur Trépanier avait-il un patron?
- R. Bien, ce que j'en comprends, c'est que de deux... Moi, quand je l'ai connu, jusqu'en deux mille six (2006), à peu près, monsieur Trépanier était à 8 l'emploi du Parti Union Montréal. Et après deux mille six (2006), il n'était plus à l'emploi du 10 Parti Union Montréal. Donc, je n'ai pas... Mais il 11 a continué ses activités, je n'ai pas senti un 12 changement dans ses activités avant deux mille six 13 (2006) et après deux mille six (2006). Et donc, 14 pour répondre à votre question, avant deux mille 15 six (2006) il avait probablement un patron au 16 parti, puis après deux mille six (2006), bien, je 17 ne peux pas... je ne connais pas son statut 18 d'emploi et qui était son patron. Mais une chose 19 est certaine, comme je l'ai relaté, quand même, il 20 y avait une proximité avec monsieur Frank Zampino. 21
 - Q. [441] O.K. Si je vous suggérais que d'apparence, monsieur Trépanier semblait se rapporter à monsieur Zampino en matière de grandes décisions? Quand vous dites : « Monsieur Trépanier venait me voir, il me

- 144 Me
- disait... » Parce que vous, vous ne passiez pas
- trop, trop par monsieur Lalonde, vous préfériez...
- 3 R. Oui.
- Q. [442] ... allez directement l'entendre, comme on
- dit, de la bouche du cheval...
- R. Exact.
- Q. [443] ... et là, Trépanier vous disait: « Bien là,
- moi, il faut que j'aie mon « meeting » avec Zampino
- pour qu'on décide ça », aviez-vous l'impression que
- monsieur Zampino était, en bout de ligne, le
- 11 décideur?
- 12 R. Oui.
- Q. [444] Très bien. Donc, je vous repose ma question,
- par rapport à la collusion, là, O.K. et les argents
- qui peuvent avoir été recueillis, qui était, selon
- vous, le patron de monsieur Trépanier?
- R. Bien, dans ce cadre-là, c'était monsieur Zampino.
- Q. [445] Et ce, même avant son départ en deux mille
- 19 six (2006)?
- 20 R. Je dirais oui.
- Q. [446] Très bien. Après le départ de monsieur
- 22 Trépanier, en deux mille six (2006), savez-vous où
- il a abouti?
- R. Non. Pour être franc, non.
- Q. [447] O.K. Vous ne savez-pas où il oeuvrait?

- 145 -

- 1 R. Non.
- Q. [448] Et est-ce qu'il avait changé son titre? Est-
- ce qu'il se décrivait d'une autre façon?
- R. C'est sûr qu'il n'avait pas... il n'avait plus son
- titre officiel au parti...
- 6 Q. [449] Hum.
- R. ... je pense, mais il était quand même très présent
- dans les activités politiques du parti. Donc, c'est
- un peu difficile pour moi de préciser son titre,
- mais dans mon esprit, ça a continué comme c'était
- 11 avant.
- 12 (12:15:55)
- 13 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [450] Si vous le permettez, alors, vous, vous avez
- su qu'il n'était plus... qu'il n'avait plus ce
- titre par les journaux? Pas parce que lui vous l'a
- 17 dit?
- R. Je ne pourrais pas... je ne me souviens pas... est-
- ce que lui m'en av... je ne pourrais pas vous
- répondre, désolé, je n'ai pas... non, non, je l'ai
- su... non, non, vous dites par les journaux par la
- suite, beaucoup plus tard, dans un sens. Non, je ne
- l'ai pas vraiment su... par lui, probablement, à
- l'époque où ça s'est passé, là.
- Q. [451] Alors donc, au même moment où il vous dit, -

parce que j'imagine que vous le rencontrez très

- souvent lors d'échanges d'argent, de cocktails de
- financement et il a besoin d'argent, il vous
- demande de l'argent, c'est exact?
- R. Oui, mais de là à dire très souvent, je ne dirais
- pas très souvent, là, personnellement...
- 7 Q. **[452]** Bon...

- R. ... mais je le rencontrais à quelques reprises,
- disons, durant l'année.
- 10 Q. [453] J'essaie de déterminer au moment où vous
- apprenez qu'il ne fait plus partie d'Union
- Montréal, c'est-à-dire qu'il n'est plus...
- 13 R. Employé.
- Q. [454] ... employé, disons dûment représentant...
- 15 R. Oui.
- Q. [455] ... pour continuer d'obtenir de l'argent, il
- vous dit quoi?
- R. Bien, lui, il dit: « Je ne suis plus un employé du
- parti », mais dans un sens, ça ne change rien, il
- continuait à vendre des billets de cocktail du
- parti. Il était... son rôle, comme tel, dans les
- faits, n'avait pas changé.
- Q. **[456]** Alors il vous l'a dit ça, bien qu'il...?
- R. Il m'a sûrement informé qu'il n'était plus employé
- du parti mais il continuait à jouer le même rôle

- 147 -

comme tel.

- Q. **[457]** O.K.
- 3 Me MICHEL DORVAL:
- Q. [458] Sauf qu'à ce moment-là, le rôle, il l'a joué
- à titre personnel? Comme moi, je peux aller
- chercher des fonds pour un parti politique en
- autant que je m'enregistre, là, mais je veux
- dire... puis c'est moi, personnellement, qui... je
- n'ai pas d'emploi avec ces gens-là, mais par
- conviction, je vais chercher de l'argent. Est-ce
- que c'est un peu ça que vous avez conclu?
- R. Bien, il faisait toujours le même type de
- représentations, c'était toujours pour le même
- parti et c'était toujours dans le même cadre.
- Q. [459] En échange, là, et contributions en échange
- d'avoir des faveurs au niveau de la gestion des
- 17 contrats de la Ville?
- R. Bien, moi, je reviens à cette époque-là, en deux
- mille six (2006) quand il a changé de... nous, on
- participait de temps à autre à certains événements,
- comme je l'ai mentionné, à certains cocktails,
- donc, ça a été la relation que j'avais avec
- monsieur Trépanier à cette époque-là.
- Q. [460] O.K. Mais ce que je comprends, c'est qu'en
- aucun temps, durant toute la période que vous avez

- connu monsieur Trépanier, monsieur Trépanier aurait
- dit, exemple, « Bon, là, écoutez, il faut que j'en
- parle au directeur général d'Union Montréal »?
- R. Non, je n'ai pas entendu ce genre de remarque-là.
- Q. [461] Est-ce que vous avez une idée de ce qu'il a
- fait avec le cent vingt-cing... (125),
- premièrement, vous avec donné cent vingt-cinq mille
- 8 (125 000 \$), là, ce n'était pas aux locaux d'Union
- 9 Montréal, ça? C'était aux locaux électoraux de
- monsieur Zampino?
- 11 R. C'était au local, mon souvenir, c'était que c'était
- local électoral de monsieur Zampino, mais qu'il se
- présentait pour Union Montréal, mais c'est au
- local...
- 15 Q. **[462]** De fait, oui, mais ça c'est...
- R. Dans son... dans son quartier.
- Q. [463] Dans son arrondissement?
- 18 R. Dans son arrondissement.
- Q. [464] Très bien et vous n'avez pas trouvé ça un peu
- bizarre qu'on vous demande d'aller là pour remettre
- une somme aussi astronomique que ça en argent
- comptant?
- R. Bien, moi, c'est un événement, ça, où je voulais
- que tout ça se déroule le plus rapidement possible,
- 25 là...

- Q. **[465]** Oui.
- R. ... et donc, dès que j'ai eu le montant, j'ai
- appelé puis j'ai dit: « Il faut qu'on se rencontre
- tout de suite ». Puis ça s'est adonné que c'était
- là. Ce n'est pas... c'était sur-le-champ.
- Q. [466] Et lorsque vous avez donné cette somme-là,
- vous dites que bon, vous avez fait un petit tour du
- bloc en voiture, remis la somme dans une enveloppe,
- monsieur Trépanier a mis ça dans une petite valise,
- un petit porte-documents?
- 11 R. Un petit... un genre de porte-documents, là, mais
- souple, là, oui.
- Q. [467] O.K., puis là, bien vous êtes revenu au
- comité électoral de monsieur Zampino?
- R. Oui.
- Q. [468] Vous êtes rentré?
- 17 R. Oui.
- Q. [469] Et vous avez salué monsieur Zampino?
- 19 R. Oui.
- Q. [470] Est-ce que monsieur Zampino, à ce moment-là,
- semblait savoir, là, qu'est-ce qui venait de se
- passer, là?
- R. Je ne peux pas vous dire, parce que de la façon que
- ca s'est fait, c'est qu'il y avait un local, puis
- en arrière du local, il y avait une autre salle qui

était... où il y avait une table, en rond, puis

quand je suis rentré, monsieur Zampino était en

réunion avec un certain nombre de personnes, ça

fait que moi, le contact avec monsieur Zampino,

même là, je ne voulais pas déranger la rencontre,

puis tout ça, ça fait que ça a été simplement de

lui faire un geste de la main, là. On n'a pas

échangé de paroles à cette...

- 9 Q. [471] Avez-vous vu monsieur Trépanier arriver avec
- sa valise, avec son porte-documents, à monsieur
- 11 Zampino?
- R. Non. Non, parce que comme je dis, monsieur Zampino
- était en rencontre avec plusieurs personnes...
- 14 Q. **[472]** Hum.
- R. ... et je n'ai pas vu la suite des choses.
- Q. [473] Très bien. Et est-ce que vous savez ce que
- monsieur Trépanier a fait avec la somme de cent
- vingt-cinq mille dollars (125 000 \$) en argent
- 19 comptant?
- R. J'en n'ai aucune idée.
- Q. [474] O.K. Ça sera mes questions, Madame la
- Présidente.
- 23 (12:20:55)
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [475] Est-ce que monsieur Trépanier vous a déjà

- 151 - Me Michel Dorval

- fait allusion au versement d'un possible
- pourcentage d'un contrat que vous obteniez?
- R. Moi, personnellement, je n'ai jamais eu... je n'ai
- jamais été sollicité... je n'ai jamais eu un
- quelconque doute sur cette question-là, ça n'a
- jamais été abordé.
- Q. [476] Vous nous avez dit, tout à l'heure, que vous
- vous sentiez un peu mal à l'aise avec ce qui se
- passait à Montréal puis que vous avez échangé avec
- certains de vos collègues dans votre domaine, à cet
- effet. Est-ce que ça, vous vous rappelez de ça,
- d'avoir échangé avec certains de vos collègues?
- 13 R. Oui, oui.
- Q. **[477]** À ce sujet-là?
- 15 R. Oui, oui.
- Q. [478] Et vos collègues qui payaient, justement, la
- contribution, dont Genivar notamment, paie la
- contribution sur des contrats qu'ils obtenaient,
- ils ne vous ont jamais qu'eux, donnaient une
- contribution sur les contrats qu'ils obtenaient?
- 21 R. Non. Non. Non.
- 22 Q. **[479]** Jamais.
- R. Mais, ce n'était pas le genre... Moi, je ne voulais
- pas et d'ailleurs c'était peut-être la même chose
- pour les autres mais ce n'était pas pour moi le

- genre de discussions que je voulais avoir avec...
- 2 C'est une discussion...
- Q. [480] Non, mais vous avez dit que vous échangez
- avec vos collègues là dans d'autres firmes sur le
- malaise que vous aviez par rapport à ce qui se
- 6 passait.
- R. Sur le malaise qu'on avait à participer à ça.
- Q. [481] Au partage des contrats.
- R. Le partage des contrats, puis ce que ça implique
- 10 là.
- Q. [482] Et ces gens-là ne vous ont jamais dit qu'eux
- payaient une contribution.
- R. Non. Non.
- Q. [483] Quoique vous, par ailleurs, vous nous avez
- dit la semaine dernière que vous aviez quand même,
- à chaque année, un paiement que vous faites là.
- 17 Vous avez donné entre cinq et quinze mille dollars
- (5-15 000 \$) en argent comptant, plus vous achetez
- beaucoup de billets.
- R. Oui. On achetait des billets là, c'est ça.
- Q. [484] Beaucoup de billets, plus des contributions
- faites avec du personnel que vous remboursez en
- bonus.
- R. Mais, on parle, c'est ça, comme je vous
- mentionnais, un montant entre quinze et vingt-cinq

Le 18 mars 2013

mille (15-25 000 \$) par année, disons à partir de 1 peut-être deux mille quatre (2004) jusqu'à deux mille huit (2008), donc c'est durant cette période-3 là, effectivement, qu'on était sollicité. Puis c'est pour ça là que c'est un peu... c'est de mémoire que j'y vais. C'est pour ça que je dis entre quinze et vingt-cinq mille (15-25 000 \$). C'était peut-être moins, c'était peut-être plus, ça 8 dépendait des années, ce n'était pas nécessairement fixe durant ces années-là. Mais, je dirais que, 10 selon mon souvenir, ça correspondait à la 11 contribution là. 12

- Q. [485] Et vous échangez de ça chez SNC-Lavalin avec monsieur Morin et monsieur Anctil. Est-ce que je me trompe? Ces deux personnes-là étaient au courant du système.
- R. Oui. 17

13

14

15

- Q. [486] Est-ce que vous savez si monsieur Trépanier 18 avait des contacts avec d'autres personnes que vous 19 chez SNC? 20
- R. Oui. Bien, il avait des contacts... disons que 21 j'étais la personne principale, mais c'est certain 22 qu'il avait certains contacts plus sporadiques 23 avec... avec monsieur Morin, mais vraiment assez 24 peu là je dirais. 25

- Q. [487] Est-ce que c'est possible...
- R. Peut-être une fois ou deux avec monsieur Anctil,
- peut-être là, peut-être une fois seulement. C'était
- 4 plus avec monsieur Morin, mais c'était moi qui
- étais le principal interlocuteur, je dirais là, au
- fil des ans pour ces questions-là.
- Q. [488] O.K. Mais, eux ne vous ont jamais fait
- allusion à un quelconque versement de sommes qu'ils
- g faisaient à monsieur...
- R. Non, non. On n'a jamais...
- 11 Q. [489] ... à monsieur Trépanier.
- R. C'est ça. On n'a jamais... effectivement, on n'a
- jamais abordé... on n'a jamais abordé cette
- question-là, puis ça ne m'a jamais été présenté ou
- 15 évoqué.
- Q. [490] Quand ça vous a été demandé la première fois
- par monsieur Trépanier, est-ce que vous avez eu le
- réflexe d'en parler à vos supérieurs?
- 19 R. « Demandé la première fois »!
- 20 Q. [491] De contribuer deux cent mille dollars
- 21 (200 000 \$) comme ça là de...
- R. Bien oui. Bien, comme je l'ai expliqué, oui. Oui.
- Q. [492] Vous en avez parlé à vos supérieurs.
- 24 R. Oui, oui.
- Q. [493] Donc, pensez-vous que lorsque vous avez vos

- supérieurs, ces gens-là en ont parlé également à leurs supérieurs?
- R. Je ne pourrais pas... je ne pourrais pas... je ne pourrais pas le dire, je ne pourrais pas le dire.
- Q. [494] Mais, le bon réflexe, c'est d'en parler à ses supérieurs lorsqu'on se fait demander de l'argent comptant là. Le bon réflexe, c'est d'en parler d'abord à ses patrons parce qu'on a un... je veux dire, on se questionne à savoir jusqu'où on savait qu'on contribuait illégalement.
- 11 Q. [495] Hum, hum.
- R. En tout cas, moi...
- Q. [496] Au financement aux partis politiques.
- 14 R. ... moi, je vous ai répondu. Moi, c'est sûr que 15 j'en ai fait part à mes supérieurs. Mais je n'ai 16 pas d'indication avec qui ça a été discuté peut-17 être par la suite.
- Q. [497] Mais, vous êtes d'accord avec moi qu'un bon réflexe lorsqu'on est au courant de ça, c'est d'en parler toujours à plus haut que soi.
- 21 R. Bien, je pense qu'un bon réflexe de façon générale, 22 quand il y a des situations...
- Q. [498] De ce genre.
- 24 R. Bien, de ce genre ou d'autres, toutes sortes de 25 choses, c'est important quand même de parler à son

supérieur. Je précise quand même qu'à l'époque -

- c'est peut-être une petite précision là, mais -
- moi, j'étais dans une division. Mon supérieur
- direct n'était pas nécessairement monsieur Anctil,
- mais c'est sûr que sur ces questions-là, on
- échangeait.
- Q. [499] C'était lui qui était... c'était lui qui
- 8 était...

- 9 R. Bien, c'était lui qui était...
- Q. [500] C'est à lui à qui il fallait parler.
- 11 R. Oui, c'est ça.
- 12 Q. **[501]** O.K. Parfait.
- 13 (12:25:06)
- 14 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [502] Êtes-vous en train de nous dire que vous
- aviez parlé à votre supérieur immédiat qui n'était
- pas monsieur Anctil ou monsieur Morin?
- R. Non. Je veux dire, c'était... ces questions-là
- étaient traitées... étaient traitées par les gens
- que j'ai évoqués, puis c'était... c'est avec eux
- qu'on en parlait.
- Q. [503] Et si vous êtes en mesure de nous dire, à un
- certain nombre de reprises avec lesquels monsieur
- Trépanier seraient entrés en contact avec eux,
- c'est parce qu'ils vous l'ont dit?

```
R. Oui. Oui.
```

- Q. [504] O.K. Est-ce que d'autres personnes veulent
- 3 contre-interroger vraisemblablement? Non.
- 4 Me DENIS GALLANT :
- 5 Euh!
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- 7 Oui.
- 8 Me DENIS GALLANT:
- 9 La réponse était « non »?
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- 11 C'est « non ».
- Me DENIS GALLANT:
- Alors, donc ce que je vais faire, moi, je vais
- terminer... j'ai terminé avec le témoin. Je vais,
- par contre, pour qu'on suive un ordre logique, le
- tableau des contrats obtenus de la Ville de
- Montréal, je vais réserver la cote pour qu'on
- dépose le plus rapidement possible le tableau
- modifié. Donc la cote, Madame la Greffière, qu'on
- va réserver va être 52P-564. Et ça va être terminé
- pour moi.
- LA GREFFIÈRE :
- 564, c'est ça.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [505] Alors, merci, Monsieur Cadotte.

1	LA GREFFIÈRE :
2	Et c'est l'onglet 6, c'est bien ça?
3	Me DENIS GALLANT :
4	C'est l'onglet 6, Madame la Greffière.
5	
6	52P-564: Tableau sur le nombre et la valeur des
7	contrats octroyés à la firme SNC-
8	Lavalin Inc., ses filiales et ses
9	consortiums par la Ville de Montréal
10	entre 2002-2011
11	
12	LA GREFFIÈRE :
13	Merci.
14	LA PRÉSIDENTE :
15	Alors, j'ai vu maître Roy s'approcher, mais maître
16	Roy s'approcher, mais il est presque midi trente
17	(12 h 30). Alors, nous n'allons pas aborder un
18	autre sujet avant deux heures (14 h) cet après-
19	midi. Alors, bon appétit.
20	ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.
21	SUSPENSION DE L'AUDIENCE
22	
23	LA PRÉSIDENTE :
24	Bon après-midi. Bonjour, Monsieur.

- 159 -

1	M. PIERRE LAVALLÉE :
2	Bonjour.
3	Me CLAUDINE ROY :
4	Bonjour.
5	LA PRÉSIDENTE :
6	Bonjour, Maître Roy.
7	LA GREFFIÈRE :
8	Je vais l'assermenter?
9	Me CLAUDINE ROY :
10	Oui.
11	LA GREFFIÈRE :
12	Si vous voulez vous lever debout, Monsieur, pour
13	être assermenté, s'il vous plaît
14	
15	

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-huitième (18ième) 1 jour du mois de mars, 2 3 A COMPARU: 4 5 PIERRE LAVALLÉE, 6 7 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit : 8 9 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY: 10 Alors, bonjour. Peut-être avant que ne débute le 11 témoignage de monsieur Lavallée, vous dire, comme 12 il vient de le mentionner, qu'il est président de 13 BPR Inc. et il va venir témoigner relativement aux 14 demandes qui ont été faites dans le cadre des 15 contrats de Montréal, demandes qui ont été faites à 16 BPR en regard d'une ristourne à retourner par le 17 biais là de monsieur Meunier qui est un témoin que 18 vous avez entendu la semaine dernière là pour que 19 ça puisse être retourné à monsieur Bernard 20 Trépanier. 21 Q. [506] Alors, Monsieur Lavallée, je vais tout 22 d'abord vous demander de nous raconter votre 23 parcours académique, en fait, nous dire quelles 24 sont vos études et, par la suite là, quels sont les 25

- emplois que vous avez occupés au cours des dernières années.
- R. Donc, j'ai un bac en chimie et biochimie, une
 maîtrise en hydraulique urbaine et un doctorat en
 hydraulique urbaine, à la fois l'INRS et une
 formation à l'Institut des sciences des ingénieurs
 de Montpellier en France, diplômé en quatre-vingthuit (88). J'ai donc fondé, à cette époque-là, une
 compagnie spécialisée en hydraulique urbaine qui a
 fusionné en...
- Q. [507] Qui s'appelle comment? Je m'excuse.
- R. Qui s'appelait Asseau, Assainissement de l'eau.
- 13 Q. **[508]** Oui.

22

23

24

25

R. Et qui a fusionné avec BPR en mil neuf cent quatrevingt-dix (1990). Je suis resté donc un directeur
de projets jusque dans les années deux mille
(2000), j'agissais comme expert technique. De deux
mille (2000) à deux mille quatre (2004), j'ai
développé le marché international plus fortement,
toujours en hydraulique urbaine.

Je suis devenu le vice-président principal infrastructure chez BPR de deux mille quatre (2004) à deux mille six (2006). Le président et chef des opérations de deux mille six (2006) à deux mille huit (2008) et le président et chef de la direction

- à partir de deux mille huit (2008).
- Q. [509] Occupation que vous avez toujours jusqu'à
- maintenant.
- 4 R. Oui.
- Q. [510] Vous nous avez parlé avoir fondé la compagnie
- Asseau pour Assainissement des eaux. C'est dans ce
- 7 contexte-là que vous avez connu monsieur Charles
- 8 Meunier?
- 9 R. Charles Meunier est un de mes collaborateurs depuis
- mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), donc à
- partir du début et toute sa carrière. Lorsqu'il
- vous a parlé des dossiers de Halifax, nous étions
- tous les deux les personnels techniques qui
- dirigeaient le projet.
- Q. [511] D'accord. Alors, vous vous êtes connu dans le
- cadre de Asseau. Par la suite, quand Asseau a été
- fusionné avec BPR, monsieur Meunier est resté à
- 1'emploi de BPR et il a quitté BPR, comme il nous
- 1'a dit, au cours de l'année deux mille dix (2010).
- 20 R. Oui. En fait, la seule précision, c'est que pendant
- un certain temps, monsieur Meunier est retourné
- travailler dans l'entreprise familiale, mais il est
- revenu. Toute sa carrière en ingénierie, il l'a
- faite avec moi chez BPR.
- Q. [512] D'accord. BPR Inc., c'est une compagnie qui a

elle oeuvre?

4

14

15

16

17

- plusieurs filiales. Est-ce que vous êtes en mesure 1 de, tout d'abord, peut-être nous parler de BPR 2 Inc., nous dire dans quel domaine spécifiquement 3
- R. BPR oeuvre pour vingt-cinq pour cent (25 %) dans le secteur des infrastructures, vingt-cing pour cent (25 %) de son chiffre d'affaires. À peu près trente-cinq pour cent (35 %) dans le secteur 8 industrie lourde, métallurgie et pétrochimie. De l'ordre d'à peu près quinze pour cent (15 %) dans 10 le secteur bâtiment et vingt à vingt-cinq pour cent 11 (20 %-25 %) dans le secteur énergie au Canada et 12 quelques dossiers d'infrastructures aussi aux 13 États-Unis et en France.
 - Q. [513] D'accord. Particulièrement un domaine qui vous intéresse, qui est un domaine de votre expertise, c'est le domaine de l'eau. BPR travaille dans des domaines où l'eau est présente ou...
- R. Oui. Je pense qu'on a développé une belle 19 expertise. Il y a peu de firmes qui ont pu exporter 20 leur savoir-faire en ingénierie aux États-Unis et 21 en France où la compétition est forte dans ce 22 domaine-là, donc on est spécialisé dans le domaine 23 de l'optimisation du fonctionnement des réseaux 24 tant d'assainissement que d'alimentation en eau. 25

1	Les nous avons fait la plupart de nos grandes
2	réalisations dans le domaine de l'eau, quand on
3	parle des infrastructures.

- Q. [514] Je vous disais qu'on connais BPR Inc., mais on a entendu parler aussi de différentes filiales, comme BPR-Infrastructure, est-ce que vous êtes en mesure de nous dresser un portrait, là?
- R. En fait c'est assez simple. Vous m'avez entendu dire qu'on avait quatre domaines d'intervention.

 Donc, vous allez voir BPR-Industriel qui intervient en industriel, BPR-Énergie en énergie, BPR-Bâtiment en bâtiment et BPR-Infrastructure pour le domaine de l'infrastructure.
- Il existe aussi des noms de filiales qui

 ont été achetées à certaines époques qui sont

 restées avec accolé le mot BPR.
- Q. **[515]** D'accord. Comme vous faites référence à BPR-Triax, entre autres?
- 19 R. Oui, Triax est une acquisition qui a été faite à la 20 fin des années quatre-vingt-dix (90), au début des 21 années deux mille (2000).
- Q. **[516]** D'accord. À ce moment-là, ce n'était pas vous qui étiez le président de BPR inc.?
- 24 R. Non.
- Q. [517] Est-ce que vous êtes en mesure de nous parler

- du statut de BPR-Triax?
- 2 R. L'acquisition de BPR-Triax s'est fait, comme je
- vous disais, au début des années deux mille (2000).
- Elle est restée relativement indépendante de par
- son fonctionnement, elle avait un territoire qui
- lui était propre. C'est trois des cinq actionnaires
- qui avaient fondé Triax sont restés dans la
- compagnie et l'entente qui a été négociée à
- 1'époque par mon prédécesseur leur laissait opérer
- 10 l'entreprise de manière assez autonome.
- 11 Q. [518] D'accord.
- 12 R. C'était l'entente qui, au moment de la transaction.
- Q. [519] Mais si vous nous avez parlé tout à l'heure
- bien on était dans le domaine des bâtiments, on
- avait BPR relié aux bâtiments, aux infrastructures,
- BPR-Infrastructure. Est-ce que c'était la même
- autonomie pour ces filiales-là?
- 18 R. Non, toutes les autres filiales de BPR sont une
- seule et unique norme, norme de sécurité, santé et
- sécurité, les mêmes normes de projets, les mêmes
- 21 systèmes informatiques. Triax a été incorporée à
- ces systèmes-là seulement en deux mille neuf
- 23 (2009).
- Q. [520] D'accord. Et donc, quand vous parlez d'une
- certaine autonomie, est-ce que ça va jusqu'au

1	président	de	BPR	inc.	qui	n'est	: pa	s au	cou	ıran	it de	∋s
2	événements	s ou	des	cont	rats	qui	se	passe	ent	au	nive	eau

- de BPR-Triax, est-ce que c'est ce qu'on doit
- 4 déduire?
- R. C'est, c'est malheureusement exact.
- Q. [521] O.K. Et vous dites que ça a changé en deux
 mille neuf (2009), est-ce que vous êtes en mesure
 de nous dire?
- 9 R. Depuis deux mille neuf (2009) toutes les
 10 procédures, toutes les règles sont exactement les
 11 mêmes pour toutes les filiales, que ce soit
 12 agréable ou désagréable pour les dirigeants.
- Q. **[522]** D'accord. Donc, ce que je comprends, ce que vous nous expliquez c'est qu'à compter de deux mille neuf (2009), BPR-Triax est devenu une filiale dans son sens?
- R. Était, au sens strict c'est très bien intégré à BPR.
- Q. **[523]** D'accord. Vos responsabilités de façon succincte en tant que président de BPR inc., quelles sont-elles?
- 22 R. À chaque fois qu'il y a des problèmes ça arrive sur 23 mon bureau, c'est ça la simplification la plus 24 simple. C'est de voir aux orientations de la 25 compagnie sur le plan zéro-trois ans, de voir à la

révision des performances, de s'assurer que les,

nos vérifications de qualité sont faites de manière

courante et d'assurer la présidence des conseils

d'opération de chacune de ces divisions-là.

Chaque division a un président qui doit veiller à la bonne marche des opérations et c'est lui qui rend compte au président et chef de la direction du succès des opérations.

- 9 Q. **[524]** Sur quels territoires retrouve-t-on BPR ou ses filiales au niveau du Québec?
- R. Au niveau du Québec, je dirais que nous sommes très 11 présents dans l'Est, donc de Québec et vers l'est. 12 Nous sommes présents aussi sur le centre du Québec 13 et la région de Montréal. Les régions où nous 14 sommes assez et même un très important au Saguenay. 15 Je dirais que les régions où nous ne sommes pas, ça 16 va être probablement plus facile pour vous, c'est 17 l'Outaouais et l'Abitibi, nous ne sommes pas 18 présents. 19
- 20 (14:11:51)
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- 22 Q. [525] BPR-Triax est présent à quel endroit?
- 23 R. Strictement pour la couronne nord de Montréal.
- Q. [526] Pour la couronne-nord de Montréal.

5

1 Me CLAUDINE ROY	
-------------------	--

- 2 Alors...
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [527] Est-ce qu'on peut vous demander s'il y a une raison particulière pourquoi vous n'êtes pas ni en Outaouais ni en Abitibi?
- R. Ce marché-là est pas mal, est probablement un peu
 plus loin géographiquement de notre base originale
 qui est à Québec. Ça me semble être plus historique
 qu'une décision stratégique.
- Me CLAUDINE ROY:
- Q. [528] Alors, vous venez de mentionner que vous êtes 12 plus centralisé à Québec ou en fait vous êtes à 13 Québec. Dans le cadre du développement de BPR inc., 14 à un certain moment est arrivé un désir de 15 développement relativement à la Ville de Montréal. 16 Est-ce que vous êtes en mesure de nous décrire 17 quelles étaient les constatations que vous aviez 18 faites à l'époque et quelles sont les actions que 19 vous avez entreprises par la suite? 20
- 21 R. Notre base d'opération industrielle est à Montréal.

 22 Donc, il y avait plus de trois cent cinquante (350)

 23 personnes qui étaient dans nos bureaux à Montréal

 24 et nous n'intervenions pas dans le domaine des

 25 infrastructures, alors que nous étions reconnu pour

- la qualité de nos interventions dans ce domaine-là
- à Québec. Nous avons donc naturellement pensé qu'à
- partir d'une base d'opérations qui était très
- importante à Montréal, il était donc logique de
- vouloir intervenir à Montréal. Là, on est à peu
- près autour des années, début des années deux mille
- 7 (2000), deux mille deux (2002).
- Q. [529] Alors, fort de cette constatation-là, vous
- entreprenez quelle démarche?
- R. Je... Nous avons d'abord demandé à quelqu'un de
- développer le marché de Montréal pour l'évaluer,
- voir quel était le potentiel, et faire la promotion
- de nos qualités. Et c'est ce que Charles Meunier,
- que vous avez rencontré, c'était son rôle.
- Q. [530] Et avec l'objectif avoué de percer le marché
- de Montréal?
- 17 R. Oui.
- Q. [531] D'accord. Et à ce moment-là, est-ce que vous,
- en tant que responsable de BPR, ou personne... vous
- n'êtes pas responsable, à ce moment-là, mais
- personne impliquée, là...
- Q. [532] Je suis responsable de Charles.
- 23 Q. **[533]** C'est ça.
- R. Si je peux m'exprimer comme ça.
- Q. [534] C'est ça, mais ce n'est pas vous qui êtes le

président, à ce moment-là?

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- R. Non. Je ne suis pas le président à ce moment-là.
- Q. [535] Donc, les discussions que vous avez avec

 monsieur Meunier relativement au mandat que vous

 lui donnez de percer le marché de Montréal, est-ce

 que vous lui donnez des directives claires? Qu'est
 ce qui en est relativement aux propos que vous lui

 tenez pour percer le marché?
 - R. En fait, je me fie complètement à lui, comme je me fierais encore à lui, pour aller faire le démarchage qui nous permet d'être reconnu quant à nos qualités. Donc, un développement des affaires caractéristique, ça veut dire rencontrer les gens.

 Lorsque Charles considérait que nous devions présenter à des fonctionnaires, il pouvait organiser le rendez-vous quant à nos capacités techniques, et caetera. Nous n'étions pas connus, à l'époque, de la région montréalaise.

Comme je vous l'indiquais, on avait cependant les capacités qui nous permettaient de se considérer comme étant une entreprise qui pouvait bien servir les Montréalais. Donc, il a fait des étapes, petit à petit, être reconnu. On avait déjà fait des dossiers sporadiques à Montréal; donc, on se servait de ces références-là pour expliquer

11

20

21

22

23

24

25

1	qu'on avait des compétences, et on espérait que le
2	bouche à oreille ferait le reste. En deux mille
3	deux (2002), vous avez souvent eu à apprécier le
4	fait que là, il y a eu le changement de la loi 106.
5	Donc, à partir de là, bien, on s'adapte à cette
6	partie-là, on essaye d'être de comprendre les
7	appels d'offres, quels projets, sur lesquels
8	projets on pourrait soumettre notre offre. C'était
9	le travail de Charles.

- Q. [536] Quand vous dites « on essaie de comprendre les appels d'offres », est-ce que...
- R. Bien, chaque municipalité a un peu ses 12 particularités, pour pouvoir... On ne peut pas 13 juste recevoir dans le journal le fait qu'il y a un 14 appel d'offres qui se produit, il faut essayer de 15 comprendre les projets, essayer de comprendre la 16 pertinence. Ça nous est naturel et aisé dans la 17 région de Québec, parce qu'on la connaissait bien. 18 Là, il fallait le comprendre pour Montréal. 19

Et évidemment, on le... d'abord par le domaine de l'eau, puisque nous étions sous contrat depuis la fin de la CUM, qui est devenue la Ville de Montréal en deux mille un (2001), à la station d'épuration pour mettre en place le système d'optimisation.

1	Donc, on connaissait assez bien les
2	ingénieurs techniques du plancher qui
3	recommandaient à ce que nous nous fassions
4	connaître du plus de monde possible. C'était encore
5	une fois le boulot de Charles qu'il vous a décrit.

- Q. [537] Est-ce que, dans les, justement dans les appels d'offres, il y avait des exigences techniques qui pouvaient donner une explication à BPR pour laquelle elle ne réussissait pas à obtenir des contrats?
- 11 R. On est souvent très narcissique, on pensait qu'on 12 avait toutes les qualités pour appliquer, mais il 13 ne semblait pas qu'on était sélectionné très 14 souvent.
- Q. [538] Et à ce moment-là, qu'est-ce que ça amenait comme démarche supplémentaire ou comme...
- 17 R. Bien, nous demandions à Charles de dire, bien, il

 18 faut qu'ils reconnaissent qu'on est compétent

 19 techniquement, il faut qu'on fasse plus de

 20 présentations. Et la Ville n'était pas, en deux

 21 mille deux (2002), deux mille trois (2003), je vous

 22 confirme que la Ville ne donnait pas beaucoup de

 23 contrats.
- Q. [539] Vous voulez dire que c'était...
- R. Le volume de contrats de la Ville de Montréal, dans

- les domaines de l'eau particulièrement, était très bas.
- Q. [540] Ils ne faisaient pas beaucoup d'investissement?
- R. C'est ça. Ils en ont fait beaucoup en quatre-vingtquinze (95), quatre-vingt-seize (96), et ils étaient retombés à des niveaux assez bas.
- Q. [541] Relativement, justement, toujours au niveau
 des exigences techniques, est-ce qu'il y avait des
 demandes de consortium, des exigences qui étaient
 faites qui excluaient BPR? Des constatations, soit
 que vous avez faites vous personnellement ou qu'on
 vous a rapportées dans le cadre de votre rôle?
- 14 R. On m'a rapporté qu'à Montréal, Charles toujours m'a 15 rapporté qu'à Montréal les gens travaillaient 16 beaucoup plus en équipe, en consortium. Et je dois 17 admettre que j'ai refusé systématiquement. Ça nous 18 a probablement nuit à décrocher certains contrats.
- Q. **[542]** D'accord. On se situe à ce moment-là en quelle année?
- 21 R. Deux... On est au début de... Fin deux mille trois 22 (2003), probablement deux mille quatre (2004).
- Q. **[543]** D'accord. Et vous dites, vous refusez systématiquement, pour quelle raison?
- R. Je... C'est une opinion qui m'est bien personnelle,

1	mais je pense que ce n'est pas la méthode la plus
2	efficace pour réaliser un projet, sauf dans le cas
3	de très grands projets. Donc, j'aime mieux quand
4	BPR est capable de travailler seule, si elle a les
5	compétences pour travailler seule.

- Q. [544] Et vous venez d'utiliser le mot « efficace », et à quel niveau ça se répercute, l'efficacité?
- R. Ça se répercute au niveau de, le projet se réalise plus vite, plus de qualité, et vous allez pouvoir le faire au meilleur prix si vous êtes seul.
- Q. [545] O.K., alors toujours dans un processus où...
- R. Maître, juste préciser, je répète bien, il y a certains projets pour lesquels ce n'est pas possible, on pourra le voir plus tard, si ça vous convient.
- 16 (14:19:43)
- Me RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [546] Mais vous en faites... vous en faites des
 contrats en consortium, là, pas seulement sur des
 gros projets, vous avez parfois des... est-ce que
 vous ne répondez pas, parfois, à des appels
 d'offres en consortium, par exemple, au Ministère
 des Transports du Québec, sans que ce soit
 nécessairement des gros projets?
- R. C'est-à-dire que c'est souvent, Monsieur Lachance,

- des assez gros projets pour que l'exigence du

 client soit, par exemple, d'avoir trois ingénieurs

 de vingt (20) ans d'expérience, en ouvrage d'art,

 spécialisés en structure d'ouvrage d'art. Si je

 n'en ai que deux, je deviens obligé de le faire.
- 6 Q. **[547]** Hum.
- R. Par entêtement ou caractère, s'ils m'en demandent
 deux et que j'en ai deux, je ne serai pas en
 consortium. Mais quelques fois, je n'ai pas le
 volume de ressources demandées au devis.
- Q. [548] Est-ce que la... bon, vous, pour des raisons
 d'efficacité, là, vous voulez vous éloigner le plus
 possible des consortiums, est-ce que ça a aussi
 l'effet, les consortiums, de réduire un peu la
 compétition? Est-ce que vous avez parfois
 l'impression qu'on s'y met en consortium pour
 réduire la compétition un peu?
- R. Je... mon premier sentiment, ça serait de vous dire 18 non, mais de vous dire que souvent, on nous a 19 demandé un nombre d'experts qui est très important 20 et que peut-être que deux ingénieurs de vingt (20) 21 ans d'expérience en ouvrage d'art était tout à fait 22 satisfaisant et que d'en demander trois, c'était... 23 c'était exagéré. Est-ce que le client trouvait que 24 c'était absolument indispensable, je ne peux pas 25

- répondre pour lui. Moi, je pense qu'on aurait été

 capable de le faire avec moins de personnes. Ça a

 c... par contre, je dois dire très honnêtement que

 ça a aussi comme conséquence de réduire le nombre

 de joueurs quand on est en consortium. Je ne sais

 ce qu'on peut faire quand le client a demandé des

 ressources telles que je ne suis pas capable de les

 fournir seul. Il nous a forcés, puis en même temps,

 il s'est privé d'une bande plus large de travail.
- Q. **[549]** Donc, si j'ai bien compris, par ses exigences
 peut-être parfois un peu exagérées, il oblige un
 peu la création d'un consortium, parce que je
 comprends très bien que si on demande trois
 ingénieurs de vingt(20) ans, puis que c'est dans un
 domaine très précis...
- 16 R. Puis...
- Q. [550] ... si vous ne l'avez pas, il n'a pas le choix, vous allez vous mettre en consortium avec quelqu'un d'autre?
- 20 R. Je m'élimine moi-même si je refuse d'être en consortium.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. **[551]** Et est-ce que vous avez pensé que ces
 exigences-là étaient réalistes, étaient nécessaires
 ou c'était pour palier ou pour faire travailler

plus de monde?

R. Je dirais que là, il faut nuancer où on est, mais 2 si on parle au Ministère des Transports, ils ont eu 3 des cas où ils cherchent à se prémunir du défaut, par exemple, du directeur du projet... le directeur de projets deviendrait malade ou ne serait pas disponible, ils veulent tout de suite savoir que tu l'es dans l'équipe. Dans le monde industriel, on 8 est habitué à ça. Dans le monde industriel, les clients sont très sévères pour des projets beaucoup 10 plus gros que le Ministère des Transports ils 11 disent: «C'est qui le directeur de projets, c'est 12 qui son «back up»? Puis si les deux sont dans le 13 même avion, c'est qui, qui va prendre sa place? Le 14 Ministère des Transports, lui, il demande dans son 15 devis, il peut demander un nombre de ressources qui 16 quelques fois, c'est tout à fait correct de 17 l'avoir, par exemple, un chantier qui est sur 18 plusieurs sites, il va vouloir avoir plusieurs 19 ressources. J'ai tendance à croire qu'on pourrait 20 être - c'est l'une des améliorations - qu'on 21 pourrait être plus cohérent et dire: «Oui, c'est 22 vrai qu'une personne de vingt (20) ans d'expérience 23 est essentielle sur ce projet-là et que ses deux 24 adjoints pourraient très bien avoir douze (12) et 25

quinze (15) ans d'expérience et qu'on serait très
bien servi. Si on demande trois de vingt (20) ans,
je vais être obligé d'aller en consortium. Si on
avait demandé un vingt (20) ans, un douze (12) et
un quinze (15), j'aurais probablement tout fait
pour y aller seul. Donc, quelques fois, l'exigence
est très prudente, je vais l'exprimer comme ça, ils
veulent tous avoir les ressources pour être sur que
tout va bien se passer. Quelques fois, c'est peutêtre la ceinture avec les bretelles.

- Q. [552] Mais ce que je cherche à savoir, c'est que jamais vous n'avez décelé quelque motif oblique?
- R. Non Madame, non.

11

- Me CLAUDINE ROY:
- Q. **[553]** Donc, selon les hy...
- R. On parlait au Ministère des Transports.
- Q. [554] O.K., mais justement, relativ... vous avez

 fait la distinction avec le Ministère des

 Transports. Si, par exemple, on regarde avec la

 Ville de Montréal, parce que je pense qu'on parlait

 des exigences techniques de la Ville de Montréal

 lorsque les questions ont été abordées, est-ce que

 votre réponse est différente?
- 24 R. Oui, ma réponse est différente. À la Ville de
 25 Montréal, il n'y avait pas de justification d'être

- en consortium.
- Q. [555] Là, vous voulez dire quoi?
- R. Bien, c'est tout simplement que s'il y avait eu un
- appel d'offres régulier, on avait très bien les
- ressources seul et que c'est là qu'on... vous
- parlez des contrats pour BBR, la période deux mille
- sept (2007) deux mille huit (2008), c'était
- carrément de nous suggérer d'aller en appel
- d'offres selon ce que m'a rapporté Charles Meunier,
- d'aller en consortium, pardon.
- Q. [556] O.K. Alors, les consortiums, c'est... votre
- explication c'est que si vous, vous avez le choix,
- c'est certain que vous n'irez pas en... si BPR a le
- choix vous n'irez pas en corsortium?
- R. Je ne suis peut-être pas très sociable, mais si
- j'ai le choix, je n'irai pas en consortium.
- Q. [557] D'accord. Et donc les exigences techniques
- pouvaient être dans le but de créer l'obligation de
- consortium, est-ce que ça ne pouvait pas être aussi
- une façon de, si vous me permettez l'expression, de
- tasser des firmes aussi si elles ne désirent pas
- aller en consortium?
- R. Oui. Oui, c'est possible.
- Q. [558] Parce que si BPR ne veut pas aller en
- consortium, puis ça lui prend trois ingénieurs,

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

- elle en a deux, nécessairement qu'elle ne soumissionnera pas?
- R. Bien, c'est-à-dire que quand on va faire

 l'évaluation technique, si BPR s'entête à ne pas

 vouloir aller en consortium et qu'il y a un autre

 consortium de trois firmes de la même taille que

 BPR qui se crée, bien il va avoir l'air plus

 qualifié que BPR. Donc, il va avoir une meilleure

 note technique. Ça va l'avantager.
 - Q. [559] D'accord. Alors, on se retrouve donc dans le contexte où il tente de percer le marché de Montréal, monsieur Meunier fait différentes démarches. Vous nous avez parlé des démarches au niveau des ingénieurs techniques de la Ville, il a rencontré des gens. Quelles sont les démarches faites par monsieur Meunier qui vous ont été rapportées?
 - R. Bien en fait il me faisait le... il me faisait rapport du fait qu'il rencontrait des gens des autorités politiques de la Ville, qu'il faisait qu'on était mieux connu des autorités politiques et que ça, les gens associaient maintenant le nom de BPR à une firme qui était implantée sur Montréal et qui pouvait donc intervenir sur Montréal.
 - Q. [560] D'accord. Ça on est environ dans les années

- deux mille deux (2002), deux mille trois (2003),
- deux mille quatre (2004)?
- R. Deux mille quatre (2004), on gagne certains projets
- à partir de deux mille quatre (2004), un très gros
- dont on va sûrement parler tantôt, l'optimisation
- du fonctionnement du réseau, et plusieurs petits
- projets jusqu'en deux mille sept (2007), début deux
- mille sept (2007) où là, il revient, il revient
- vers moi en disant il y a un système à Montréal et
- on ne travaille pas si tu ne veux pas fonctionner
- dans le système.
- Q. [561] D'accord. À ce moment-là, vous le situez en
- deux mille sept (2007)?
- R. C'est au début de deux mille sept (2007).
- Q. [562] D'accord. Et comment, comment il vous
- explique ça et quelle est votre réaction, d'abord,
- en entendant ces propos?
- 18 R. Charles et moi on travaille depuis longtemps et là,
- il a entendu une volée de gros mots puis de..., en
- lui disant qu'il devait sûrement y avoir un autre
- moyen de le faire. Il a vérifié, il a sûrement
- tenté de, de trouver un autre système. Il est
- revenu en disant à Montréal c'est comme ça que ça
- fonctionne.
- 25 Q. [563] Il vous explique quoi, à ce moment-là, sur le

- système de fonctionnement?
- R. Il explique qu'il faut payer trois pour cent (3 %)
- sur chaque projet qu'on va gagner.
- Q. [564] Est-ce qu'il vous dit de qui il a obtenu
- 5 cette information?
- R. Il me parle de Michel Lalonde et de monsieur
- 7 Trépanier.
- Q. [565] Michel Lalonde, est-ce que c'est quelqu'un
- 9 que vous connaissez?
- R. Comme président de Genius, à l'Association des
- ingénieurs-conseils.
- 12 Q. **[566]** O.K.
- 13 R. Sans plus.
- Q. [567] Donc, quelqu'un qui est relié à une firme de
- génie-conseil?
- 16 R. À une firme de génie-conseil.
- Q. [568] Monsieur Bernard Trépanier, est-ce que c'est
- quelqu'un que vous connaissez?
- 19 R. À ce moment-là, non.
- Q. [569] D'accord. Et quand vous entendez son nom,
- Bernard Trépanier, est-ce que vous demandez qu'est-
- ce qui, qu'est-ce qu'il vient faire dans le
- portrait?
- R. Non, je l'ai rencontré par la suite en avril deux
- mille sept (2007).

- Q. [570] O.K. Juste avant qu'on en arrive là, quand
 monsieur Meunier vous dit, il va falloir qu'on
 donne trois pour cent (3 %) sur les contrats, estce que vous demandez des précisions à qui ça va ce
 trois pour cent (3 %) là, pourquoi, de quelle
 façon?
- R. Non, je trouvais ça comme Charles Meunier vous l'a
 expliqué ici et vous l'a expliqué, j'ai trouvé ça
 honteux, dégradant et je n'ai pas demandé à quoi
 allait leur servir l'argent. Donc, je n'ai pas
 demandé à Charles qui n'est, qui n'était que
 l'intermédiaire, je n'ai pas demandé qu'est-ce
 qu'eux faisaient avec l'argent.
- Q. **[571]** C'était la première fois qu'on vous rapportait?
- R. C'était la première fois qu'on avait, qu'on se faisait demander de l'argent. Ça ne nous était jamais arrivé ni ailleurs au Québec ni à Montréal jusque là.
- Q. [572] O.K. Et à ce moment-là vous dites, je lui ai dit des gros mots, je pense que c'est ce que vous avez dit, vos gros mots, je ne vous demanderai pas de les répéter nécessairement, mais ça traitait du fait que vous étiez en total désaccord ou vous étiez, en fait ça traitait de quoi les gros mots?

R. Je... je réprouvais, je réprouvais ça, j'ai,

je trouve, je trouvais à l'époque, je pourrai

parler de ce que je pense maintenant. Je trouvais à

l'époque que ça n'avait pas de bon sens de nous

obliger à travailler dans ce contexte-là après

beaucoup d'argumentaire, il a fini par me dire,

c'est ça ou on ne travaille pas. Donc,

8 conséquemment...

- 9 (14:30:45)
- 10 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [573] C'est ça ou on ne travaille pas à Montréal?
- R. Oui, on s'entend bien.
- Q. [574] O.K. Mais si vous trouviez ça aussi
- scandaleux est-ce qu'il y a une raison pour
- laquelle vous n'avez pas divulgué ces informations-
- là aux autorités compétentes que ce soit au Bureau
- de la compétence...
- 18 R. À l'époque...
- 19 Q. **[575]** ... ou ailleurs?
- 20 R. À l'époque, Madame Charbonneau, avant vos travaux,
- là, je n'avais, je n'avais aucune idée de ça serait
- qui les autorités compétentes puis comment j'aurais
- fait ça. C'est purement, je sais que c'est de la...
- Maintenant j'interprète ça comme de la lâcheté. À
- l'époque, je vous aurais dit : « Bon, qu'est-ce

qu'on fait avec ça? »

2 (14:33:43)

25

3 Me CLAUDINE ROY:

Q. [576] Une forme d'impuissance, à l'époque?

R. Oui, oui, c'était honteux, puis là, bien, tu ne veux pas en parler. Et l'image qui me revient le plus souvent, c'est tu es comme l'enfant dans la cour d'école qui va se plaindre à la maîtresse, 8 puis là les autres vont rire de toi, tu... C'est 9 l'image que j'ai. C'est stupide, on n'aurait jamais 10 dû faire ça, et à la lumière de ce qu'on sait 11 maintenant, ça serait 1-855 quelque chose, tout de 12 suite. On a d'ailleurs mis en place, depuis deux 13 mille onze (2011), à l'intérieur de la compagnie, 14 une formation des employés, un numéro d'accès. Ils 15 peuvent « bypasser » leur patron, y compris moi, 16 pour s'en aller jusqu'à dévoiler une tentative de 17 corruption. À l'époque, on ne savait même pas de 18 quoi qu'on parlait. On a été naïfs, on n'aurait pas 19 dû faire ça. Mais on l'a fait, tout simplement 20 par... bah... ils ont des moeurs spéciales, on va 21 vivre avec les ours locaux. Je n'ai pas d'autre 22 explication. Ce n'est pas intelligent, mais il n'y 23 en a pas d'autre. 24

Et là, bien, une fois qu'on a... En deux

mille sept (2007), il y a... on va en parler 1 sûrement, là, il y a cinq contrats sur lesquels nous avons payé cette quote-part-là, deux mille 3 sept (2007) et deux mille huit (2008). Et en deux mille neuf (2009), toute l'arrivé des discussions autour de ça a arrêté ça. Mais nous, à la fin de deux mille huit (2008), on avait déjà décidé d'arrêter, parce qu'une des questions de monsieur 8 Lachance ce matin, que j'ai entendue, c'est que là ce n'était même plus rentable de travailler à 10 Montréal. On reviendra probablement là-dessus. 11 Q. [577] Oui. Alors, donc, si on revient, vous avez 12 monsieur Meunier qui vous dit ce qu'il en est, 13 14

- monsieur Meunier qui vous dit ce qu'il en est,
 qu'il va falloir payer une quote-part, pour
 reprendre le terme que vous utilisez. Et là, vous
 êtes outré. Vous dites que monsieur Meunier fait
 des vérifications. À votre souvenir, il revient,
 puis il vous dit : « C'est comme ça. » À ce momentlà, Monsieur...
- 20 R. Et nous sommes tous mal à l'aise.
- 21 Q. **[578]** « Nous somme tous... »
- 22 R. Charles Meunier vous l'a dit, c'était la même chose 23 à l'intérieur.
- Q. [579] À l'intérieur, vous parlez de qui?
- 25 R. De BPR.

15

16

17

18

17

18

19

20

21

- Q. [580] Oui, c'est ça, mais vous parlez de qui spécifiquement à l'intérieur de BPR?
- R. Bien, de tous les hauts-dirigeants de BPR à qui on a parlé de ça. C'est resté à un nombre restreint de personnes, parce qu'on trouvait ça honteux.
- Q. [581] Justement, lors de cette discussion-là à
 l'intérieur, des personnes restreintes, quelle est
 la position commune qui ressort?
- 9 R. La même que je vous ai décrite, c'est-à-dire on ne
 10 sait pas quoi faire autrement, dans un milieu pour
 11 lequel on n'a pas eu beaucoup de projets jusqu'à
 12 date. Donc, on ne savait pas si c'était... on ne
 13 connaissait pas les rouages du système, on ne
 14 connaissait pas comment ça se développait. Charles
 15 ne les connaissait pas, et c'était la seule
 16 interface avec ces gens-là. Donc...
 - Q. [582] Mais comme vous dites, n'ayant pas beaucoup de contrats à Montréal, ce n'est pas une bonne occasion pour BPR, qui se sentait mal à l'aise, de dire : « Bien, finalement, on ne perd peut-être pas grand-chose, on perd peut-être un grand territoire, un beau potentiel... »
- 23 R. C'est le constat que nous avons fait en deux mille 24 huit (2008). Si ça ne s'était pas corrigé, nous 25 n'avions... Si ça n'avait pas cessé, nous n'avions

- plus intérêt à rester dans la région. C'est le constat qu'on était en train de faire par nousmêmes, parce que ce n'était pas... ce n'est pas notre façon de faire, ce n'est pas notre culture.
- Q. [583] O.K. Mais en deux mille sept (2007), ce n'est pas envisagé, de ne pas...
- R. Très clairement, en deux mille sept (2007), à la lumière du peu qu'on connaissait à l'époque, c'est comme si tu dis, on va continuer par en avant. Tu as l'impression que tu t'es perdu, que tu n'as pas pris le bon chemin, mais tu vas continuer par en avant. À la lumière de tout ça, c'était le mauvais choix qui a été fait.
- Q. **[584]** Donc, il vous expose le mode de

 fonctionnement. Est-ce qu'il vous dit de quelle

 façon ça va s'élaborer, c'est-à-dire que vraiment

 la marche à suivre, on va avoir le prix, le rôle de

 monsieur Lalonde? Est-ce que vous avez ces

 informations-là qui vous sont données?
- 20 R. Pas vraiment. Charles s'en occupe, et malgré le
 21 malaise de tout le monde, il s'en occupe, puis ça
 22 se fait.
- 23 Q. **[585]** Alors...
- 24 R. Oui?
- 25 Q. **[586]** Alors, allez-y.

- 1 R. Non, non, non, ça va.
- Q. [587] Vous avez dit, donc, c'est à compter de deux
- mille sept (2007)?
- R. Exact. La première fois, c'est en février deux
- 5 mille sept (2007).
- Q. [588] Pourquoi vous vous rappelez bien que c'est en
- février deux mille sept (2007)?
- R. Parce que chaque dossier a été scruté, et que nous
- avons décidé de faire ce paiement-là à partir de
- nos ressources propres après impôts. Donc,
- conséquemment, il a fallu ramasser l'argent pour
- payer ce qui nous était demandé.
- Q. [589] Est-ce que... avant qu'on regarde chacun des
- contrats, les cinq dont vous nous avez parlé, est-
- ce que vous êtes capable de nous donner un ordre
- séquentiel dans lequel se déroulait, là,
- 1'obtention du contrat, la remise de l'argent, de
- quelle façon c'était fait?
- 19 R. De manière générale, ça se produisait
- indépendamment de mon intervention, sous la
- responsabilité de Charles. Quand on arrivait au
- moment du paiement, il fallait que Charles vienne
- me voir pour dire: « Bien ça fait un total de
- vingt-deux mille dollars (22 000 \$) ».
- 25 Q. **[590]** Et là, une fois...

- R. Une fois que c'était identifié, bien là, il fallait aller pour les gros actionnaires, surtout moi-même, aller chercher l'argent et payer à partir de nos comptes en banque, sortir de l'argent en espèces et payer.
- Q. [591] Une fois... on y reviendra plus en détails,
 mais une fois que vous obtenez cette... vous avez
 amassé la somme de vingt-deux mille (22 000 \$) qui
 vous était demand... transmise par monsieur
 Meunier, qu'est-ce que vous faisiez avec la somme
 d'argent?
- 12 R. Charles.
- Q. **[592]** O.K., par le... par le biais de... (inaudible).
- 15 R. Bien, c'est-à-dire que c'était... oui, ça pouvait 16 être n'importe quelle personne qui allait... qui 17 passait entre Québec et Montréal, là.
- Q. **[593]** Pour que la somme soit remise à monsieur Meunier?
- 20 R. À monsieur Meunier qui lui en disposait avec les 21 personnes qui lui quémandaient cette somme.
- Q. [594] O.K. Alors, si vous permettez, je vais vous
 demander de prendre l'onglet 1 qui s'appelle

 « Tableau des contrats de BPR à Montréal ». Le
 tableau qu'on va voir afficher à l'écran, Monsieur

- Lavallée, en fait, c'est BPR ou en fait, vous, qui
- avez retracé les différents contrats que BPR a
- obtenus sur le territoire de la Ville de Montréal,
- à compter de l'année deux mille quatre (2004).
- 5 R. Deux mille quatre (2004).
- Q. [595] D'accord, jusqu'en deux mille neuf (2009)?
- R. Exact. À la demande de vos enquêteurs, j'ai fait
- faire une revue systématique de tous les dossiers
- qui étaient... qui avaient comme client la Ville de
- Montréal pour retrouver le nom du projet, sa date
- de début, l'unité qui l'a réalisé, quel était le
- budget BPR et à partir des discussions avec les
- gens, quels étaient les dossiers sur lesquels...
- les cinq dossiers, je me souvenais très clairement,
- qu'on avait une demande de trois pour cent (3 %).
- Tous les autres dossiers, il n'y a eu aucune
- demande de contribution.
- Q. **[596]** D'accord, alors...
- R. On les voit en pâle, dans le dossier que vous avez
- devant vous.
- Q. [597] Quand vous dites: « En pâle », en fait, la
- ligne blanche, c'est...
- 23 R. Oui.
- Q. [598] ... le contrat pour lequel une somme d'argent
- a été remise?

- 1 R. Exact.
- Q. [599] Qui est à l'obtention du contrat. Les
- contrats indiqués en vert... pas indiqués en vert,
- indiqué en noir, mais sur fond vert, à ce moment-
- là, BPR n'a pas eu de somme à remettre?
- R. De demande de contribution, donc, n'a pas remis
- d'argent.
- 8 Q. [600] D'accord.
- 9 R. Ces dossiers-là, si vous remarquez, sont soit des
- dossiers de... très spécialisés de BPR, vous voyez
- des notes qui parlent « Inondation », « Gré à
- gré », choix des dossiers plus petits pour lesquels
- je crois comprendre qu'il n'y avait pas le même
- 14 système mis en place.
- 15 (14:40:36)
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [601] Mais si on regarde celui du vingt-deux (22)
- novembre deux mille quatre (2004), on voit qu'il y
- en a quand même un gros, BPR infrastructures sept
- 20 millions quatre cent vingt mille quatre cent neuf
- 21 (7 420 409 \$)?
- R. C'est le dossier qui... de l'optimisation du
- fonctionnement du réseau du comptage industriel,
- celui que vous appelez « Compteur d'eau », et il
- n'y a pas eu de demande.

1 Me CLAUDINE ROY:

- Q. [602] Mise à part celui que Madame Charbonneau
- vient de vous cibler, les autres contrats vous
- 4 apparaissent être des petits contrats ou les
- justifications qui sont notées dans
- 7 R. Exact.
- Q. [603] Donc, peut-être juste nous dire sommairement
- le contrat où c'est indiqué « Inondation 2004-
- 10 2006 » auquel...
- 11 R. En fait, ce contrat-là, si vous vous souvenez, il y
- a eu d'énormes inondations en deux mille cinq
- (2005), deux périodes d'affilées. Il fallait donc,
- en deux mille... en deux mille quatre (2004),
- pardon, et en deux mille cinq (2005), là, il
- fallait étudier des solutions. Nous étions déjà
- sous contrat avec la station d'épuration. C'est
- notre spécialité, donc, ce contrat-là, ils nous ont
- demandé un prix, je ne pourrais pas me souvenir
- s'il y a eu soumission ou pas ou s'il nous a été
- confié compte tenu de l'urgence de... de gré à gré,
- mais il faisait partie de notre spécialité.
- 23 Q. [604] Donc, pas de demande d'argent qui a été
- faite...
- R. Il n'y a pas eu de tergiversations puis il n'y a

- pas eu de demande assurément. Ce n'est pas Charles qui est revenu avec ça.
- Q. [605] D'accord. Puis le gré à gré, il ne semble pas... pas eu de demande non plus?
- R. Non. Le gré à gré, c'est très particulier, c'est-àdire qu'a la station d'épuration, pour la gestion des intercepteurs, il y a un système de contrôle qui a été entièrement développé par BPR et il est 8 prévu dans la Loi 106 un article qui dit que quand on est dans un outil qui a été développé par une 10 équipe, donc un outil propriétaire, la municipalité 11 a le droit de retourner à cette équipe-là pour 12 demander une modification, une amélioration sans 13 passer par appel d'offres. Je ne saurais vous dire 14 l'article exact, mais c'est légalement prévu. 15
 - Q. [606] Prévu. Donc, on se rend en deux mille sept (2007), on arrive au premier contrat que vous nous avez dit là du deux (2) février deux mille sept (2007), le premier qu'on repère sur la ligne blanche, c'est un contrat d'une valeur de BPR de sept cent quatre-vingt-deux mille (782 000 \$).
- 22 R. Oui.

16

17

18

19

20

- Q. [607] D'accord.
- 24 R. Oui.
- 25 Q. [608] Oui.

- R. Oui. C'est la filiale BPR CSO qui fait partie de BPR Infrastructure.
- Q. [609] Et c'est le contexte dans lequel monsieur
- 4 Meunier arrive et vous dit : « Monsieur Lavallée,
- 5 ça va prendre vingt-deux mille dollars
- 6 (22 000 \$) », c'est la première fois que la...
- 7 R. C'est la première fois que ça arrive.
- Q. [610] O.K. Ce qui vous avait été annoncé arrive.
- R. Je pense qu'ils n'ont pas pris beaucoup le temps de
- me l'annoncer avant qu'on arrive à faire le
- paiement.
- Q. [611] O.K. Alors, à ce moment-là, comment...
- R. C'est là qu'il y a eu toutes les demandes
- d'explication, « ça n'a pas de bon sens, trouve un
- autre moyen, il n'y en a pas », et caetera, et
- caetera, et caetera.
- 17 Q. [612] Alors là, vous devez fournir la somme de
- vingt... BPR doit fournir la somme de vingt-deux
- mille dollars (22 000 \$). Qu'est-ce que vous
- 20 faites?
- 21 R. On va carrément dans notre compte en banque pas
- BPR, les actionnaires. On sort l'argent qui est
- donc de l'argent après impôt et on paye.
- Q. [613] Et pour quelles raisons vous allez dans votre
- compte de banque personnel en tant qu'actionnaire?

1	R.	Parce qu'on ne connaît on ne voulait pas on
2		ne connaissait pas aucun autre moyen d'avoir de
3		l'argent comptant. On ne voulait pas trafiquer la
4		fiscalité de l'entreprise, l'administration de
5		l'entreprise, quoi que ce soit. Donc, on le faisait
6		à partir de l'argent qui avait été gagné par les
7		actionnaires sur lequel ils avaient payé de
8		l'impôt. On ne cherchait pas à aller chercher cet
9		argent-là ailleurs.

- 10 (14:44:43)
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [614] O.K. Donc, combien d'actionnaires ont cotisé pour payer cet argent-là?
- R. Les cinq plus gros actionnaires.
- Me CLAUDINE ROY:
- Q. [615] En ce qui concerne le premier contrat du deux
 (2) février deux mille sept (2007), la somme due
 était de vingt-deux mille dollars (22 000 \$).

 Quelle a été votre contribution à cette demande?
- 20 R. Neuf mille ou neuf mille cinq cents dollars
 21 (9 000 \$-9 500 \$) directement de mon compte en
 22 banque en un retrait.
- Q. [616] D'accord. Et vous nous avez mentionné tout à
 l'heure que vous nous avez... que BPR nous a fourni
 la liste des contrats. Vous avez également fourni

- vos comptes bancaires.
- 2 R. Oui.
- Q. [617] Alors, je vais vous demander d'aller à la
 page suivante de l'onglet 1 et, Madame Blanchette,
 au document « Relevés bancaires », pour la période
 du vingt-trois (23) mars deux mille sept (2007),
 vous demander de descendre un peu. Et on y voit
 indiqué, en fait, c'est la seule information qui
 demeure, là, sur la page, vingt (20) mars, retrait
 effectué à la succursale : neuf mille dollars
 (9 000 \$).
- 12 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [618] Mais, si c'était vingt-deux mille (22 000 \$), c'est sûr que ce n'était pas divisé en cinq.
- R. C'est-à-dire que vous allez... au final, vous allez
 voir que la répartition fait qu'il y a plusieurs
 actionnaires qui contribuaient. Vous m'avez demandé
 « lesquels actionnaires contribuaient », mais ils
 ne contribuaient pas tous au même niveau et pas
 tous sur les mêmes contrats. On va voir un peu plus
 loin que...
- 22 Q. **[619]** O.K.
- 23 R. ... à un moment donné, je ne fais rien, c'est 24 quelqu'un d'autre qui le fait. Ça aussi ça faisait 25 partie de la gêne d'aller à la banque pour sortir

- neuf mille dollars (9 000 \$) comptant. On essayait
- que ce ne soit pas toujours le même qui le fasse à
- 3 toutes les deux semaines.
- Q. [620] O.K. Pourquoi dites-vous « à toutes les deux
- 5 semaines »?
- R. Non, mais une façon de parler, là. Je veux dire,
- 7 c'est... Je ne sais pas pour les gens ordinaires,
- mais, moi, je trouvais ça gênant.
- 9 Q. [621] Non. Je comprends. Non, je comprends tout à
- fait, c'était juste pour « à toutes les deux
- 11 semaines ».
- R. Non, non, non.
- 13 Q. **[622]** O.K.
- 14 R. C'était une expression, Madame. Vous avez raison de
- me reprendre.
- 16 Q. **[623]** O.K.
- 17 Me CLAUDINE ROY:
- Q. [624] Mais, ça vous gênait à ce point que vous
- aviez l'impression qu'on vous reconnaîtrait. Ça,
- c'est un peu ce que vous voulez dire.
- 21 R. C'est-à-dire que c'est... c'est tellement contre
- nature tout ce bordel-là que... Oui, c'était
- honteux, c'est carrément honteux. C'était honteux
- et on avait honte.
- Q. [625] Alors, relativement à la somme de vingt-deux

- mille (22 000 \$) dû sur le premier contrat, votre
- contribution a été de, premièrement, neuf mille
- dollars (9 000 \$). Est-ce que sur ce contrat-là,
- 4 vous avez eu une contribution additionnelle?
- R. Non, à ma connaissance, il n'y a que le dernier
- contrat sur lequel, parce qu'on était en retard il
- a fallu que je fasse plusieurs contributions,
- plusieurs successions de retrait.
- 9 Q. [626] D'accord. Donc, pour ce contrat-là, vous vous
- 10 avez contribué...
- 11 R. Non.
- Q. [627] ... pour neuf mille dollars (9 000 \$)?
- 13 R. Oui.
- Q. [628] Quant à la somme totale, est-ce qu'elle a
- 15 été...
- R. Elle a été...
- 17 Q. **[629]** ... amassée?
- 18 R. Elle a été rassemblée et la somme au total a été
- remise à Charles.
- Q. [630] D'accord. Et vous êtes capable de dire que ce
- sont des associés, pas deux, mais des associés de
- BPR qui ont comblé la somme?
- R. Toujours le même groupe d'associés et personne
- d'autre.
- Q. [631] O.K. Mais le total avait été amassé et remis

- à monsieur Meunier?
- 2 R. Oui, avec un léger retard.
- Q. [632] Vous voulez dire quoi?
- R. Bien le contrat a été accordé en février, ça ne s'est pas fait avant probablement le début d'avril.
- Q. [633] Et pourquoi vous dites ça avec un léger
- retard, parce qu'il y avait une date?
- R. Ah, mais c'est parce que ces gens-là redemandaient
- à Charles. Charles étant notre intermédiaire, il
- était malheureusement le fusible qui saute quand il
- y a trop de courant. Il le pressait pour qu'il
- remette les sommes, puis il ne les avait pas, parce
- qu'on ne les avait pas encore ramassées. Donc, lui
- il devait se faire bousculer aux deux bouts. Quand
- il vous a dit que c'était pénible, ça devait
- l'être, oui.
- Q. [634] Alors, est-ce que je dois comprendre de votre
- réponse que la somme vingt-deux mille (22 000)
- aurait dû être versée dès l'octroi ou l'obtention
- du contrat?
- 21 R. Bien...
- 22 Q. [635] Selon les règles qui vous avaient été
- rapportées?
- R. ... quand ils te le demandent d'essayer de lui
- remettre, c'est ce que Charles nous a dit. Donc,

- vous allez voir qu'il y a un contrat que Charles
- nous a annoncé à l'avance, donc, on a commencé à
- faire des retraits avant la date où le contrat est
- 4 entré.
- Q. [636] Vous parlez de contrat annoncé à l'avance,
- vous voulez dire quoi?
- R. Bien, c'est-à-dire que lui savait que, il avait eu
- des discussions avec quelqu'un, je pense qu'il vous
- les a décrites, moi je ne les connais pas, et il
- 10 dit...
- Q. [637] Est-ce qu'il vous avait dit avec qui il avait
- eu la discussion même si vous ne le connaissez pas?
- R. Bien moi les deux personnes avec qui il discutait
- semblaient être Michel Lalonde avant le projet et
- Bernard Trépanier pour l'argent, un reçu.
- Q. [638] O.K. Alors, vous dite qu'il vous a mentionné
- 17 qu'il avait discuté?
- 18 R. Le proche, le deuxième projet sur le tableau qu'on
- voyait tantôt, il nous a dit, bon bien là ça s'en
- vient, donc, il y a eu des retraits qui ont été
- faits avant la date pour pouvoir remettre l'argent
- au moment où il y aurait la demande d'argent.
- Q. [639] O.K. Avant même l'obtention, ça a été...
- R. L'argent n'a pas été remis avant.
- 25 Q. [640] Non?

- R. C'est nous qui nous sommes préparés en allant faire les retraits à l'avance.
- Q. [641] Parce qu'avant même que la décision soit
- prononcée officiellement, BPR était avisée qu'il
- gagnerait le contrat, c'est ce que vous venez de
- 6 nous dire?
- 7 R. C'est ce que Charles nous disait.
- Q. [642] D'accord. Alors, justement vous nous parlez
- de l'autre contrat, si on revient à la page des
- contrats, là, on se trouve donc à être le trois (3)
- octobre deux mille sept (2007)?
- 12 R. Exact.
- Q. [643] Là, à ce moment-ci, on voit un consortium
- 14 Séquin-BPR?
- R. Exact, il va y en avoir deux de ce type-là, oui.
- Q. [644] D'accord. C'est budget BPR, sept cent
- soixante (760 000) ça correspond à votre partie, à
- la partie de BPR?
- 19 R. Exact.
- Q. [645] Est-ce que c'est un consortium qui était
- cinquante, cinquante (50-50) avec?
- 22 R. Oui.
- Q. [646] Donc, on peut ajouter la même somme, donc un
- contrat d'environ un million cinq cent mille
- 25 (1,5 M)?

- 1 R. Oui, ça me semble correct.
- Q. [647] Et là, à ce moment-là, quelle est la somme
- qui vous est demandée?
- R. C'est toujours, ça revient à vingt-deux mille
- dollars (22 000 \$), là, il ne faisait jamais des
- calculs très exacts si j'ai bien compris, là.
- Q. [648] Mais qui correspond toujours à peu près à un
- pourcentage de?
- 9 R. Ça correspond toujours au fameux trois pour cent
- 10 (3 %).
- Q. [649] O.K. À ce moment-là, donc, vingt-deux mille
- (22 000), la demande vous est faite de la même
- façon que vous nous avez rapportée, par monsieur
- Meunier. Qu'est-ce que vous faites?
- R. Elle m'est rapportée suffisamment à l'avance pour
- qu'on ait commencé à faire des retraits tout le
- monde à partir de l'été.
- 18 Q. **[650]** O.K.
- R. Donc, le même processus. On n'a jamais fonctionné
- autrement qu'en argent de notre compte en banque
- après impôt.
- Q. [651] Alors, je vais vous demander de retourner au
- compte bancaire à la page 2 des comptes bancaires.
- Alors, on y voit ici période terminée le vingt-deux
- 25 (22) juin deux mille sept (2007), et le douze (12)

- juin un retrait effectué de neuf mille cinq cents dollars (9 500 \$)?
- 3 R. Oui.
- Q. [652] C'est vous qui le faites?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. **[653]** En succursale?
- 7 R. Toujours.
- Q. [654] Alors, vous revenez chez BPR avec la somme de
- neuf mille cinq cents (9 500), vous avez une dette
- de vingt-deux mille (22 000 \$), comment le reste de
- la somme...
- R. De la même manière que ce que je vous ai décrit la
- première fois, c'est un autre actionnaire qui va
- amener un autre neuf mille cinq cents (9 500 \$)
- puis un autre qui va amener le trois mille
- (3 000 \$) qui manque puis on va arriver au total
- demandé par ces gens-là. Ça va être remis à Charles
- Meunier, qui lui, va le remettre à ces gens-là.
- 19 (14:52:46)
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [655] Dans le tableau des contrats que vous avec
- obtenus avec la Ville de Montréal, la colonne
- « Début », est-ce que c'est possible que ce soit la
- date où les travaux ont débuté et non pas la date
- d'octroi du contrat?

8

10

11

12

22

- R. C'est... vous avez tout à fait raison, Monsieur

 Lachance. Ce n'est pas possible pour moi de faire

 la précision... d'habitude, le numéro de projet

 s'inscrit assez rapidement à la date d'octroi,

 puisque là, il y a toujours le démarrage qui doit

 se faire. Donc, c'est probablement très exact, mais

 à quelques... à un mois près.
 - Q. [656] Oui, peut-être que c'est un contrat attribué en octobre, mais c'est comme... vous avez su déjà en juin que vous étiez pour le gagner alors que dans votre tableau, il date d'octobre, ça fait un assez long...
- R. Non, je pourrais m'exprimer plus précisément. 13 Charles Meunier peut avoir dit: « Il y a un autre 14 contrat qui s'en vient ». À ce moment-là, on n'est 15 peut-être pas encore en période d'appels d'offres, 16 mais compte tenu du fait qu'il faut aller chercher 17 de l'argent à la banque, bien là, on dit: « Bon, on 18 va y aller. Ça va toujours être aussi désagréable, 19 mais on va l'avoir au moins récolté avant qu'il 20 nous soit demandé ». 21

LA PRÉSIDENTE :

Q. [657] Mais est-ce que monsieur Lalonde ne vous
informait pas, bien justement, à l'avance que vous
étiez pour avoir le contrat avant de soumissionner?

- R. Je vais vous référer à ce que Charles Meunier vous
- a dit. Moi, je n'ai jamais parlé avec Michel
- 3 Lalonde. Donc...
- Q. [658] Mais vous saviez, donc, de la part de...
- R. Je savais de la part de...
- 6 Q. **[659]** ... monsieur Meunier...
- R. ... Charles Meunier qu'il y a un autre contrat qui
- s'en venait.
- 9 Q. [660] Puis que le contrat vous serait octroyé?
- R. Oui, oui, comme ça. Oui, oui, tout à fait.
- 11 Q. **[661]** O.K.
- R. Ce qu'il n'avait pas eu la première fois. La
- première fois, c'est le choc du premier, puis après
- ça, il nous explique... Charles nous explique.
- 15 Q. **[662]** Mais...
- R. Donc, ce que Charles vous a bien décrit, je pense,
- là nous, on est au bout de la ligne, donc, c'est
- 18 Charles notre interlocuteur.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [663] Mais je comprends que dans le cas du premier
- cas, vous avez gagné le contrat. Puis après l'avoir
- gagné, monsieur Meunier...
- 23 R. Là, il nous a expliq... là, Charles Meunier nous a
- expliqué. Est-ce c'était par...
- Q. [664] Qu'il y avait une cote à payer?

R. ... est-ce que c'était par honte, est-ce que

c'est... il ne voulait pas le dire tout de suite,

est-ce que... est-ce que c'était... est-ce que

c'est la machine qui ne savait pas quoi faire? Le

premier, là, c'est la surprise.

- Q. [665] Et après l'avoir gagné?
- R. Après, bien là... après les autres, là, il avait l'air de nous expliquer le système. Mais ce que je 8 comprends, c'est que Charles ne participais pas au système. Il était en périphérie du système, donc, 10 lui aussi avait une information un peu voilée, un 11 peu pas claire et donc, moi, là, bien je suis 12 encore... je suis en arrière, donc, je suis plus 13 loin. Le filtre que représente Charles fait que je 14 ne peux pas vous dire ce qui se passait au-delà de 15 Charles. Mais je ne pense pas que lui, il le savait 16 non plus. 17
 - Q. [666] Je comprends bien ça, mais ce que je veux comprendre, dans votre premier contrat, vous êtes informé que vous devez payer trois pour cent (3 %) après l'avoir gagné?
- 22 R. Oui.

18

19

20

- Q. [667] Votre choix, c'était si je ne le paye pas, bon, le contrat aurait pu se réaliser pareil?
- R. Je pense que dans ce cas-là, on aurait pu se

- retrouver dans la situation où on aurait pu ne pas
- le payer, puis ça aurait été le dernier.
- Q. [668] C'est ça. Ça aurait été le dernier que vous
- 4 auriez gagné?
- R. C'est ça. Et c'est... a posteriori, là...
- 6 Q. [669] Hum.
- R. ... maintenant, c'est ça que je ferais.
- Q. [670] Mais monsieur Meunier vous a dit: « Il faut
- le payer et si on en veut d'autres dans le futur,
- on va devoir payer d'autres trois pour cent
- 11 (3 %) », c'est ça qu'il vous a dit cette fois-là?
- 12 R. Oui.
- Q. [671] Et là, le deuxième contrat, il vous en
- informe avant même l'appel d'offres...
- R. Il nous a dit: « Il y en a d'autres qui s'en
- viennent ». Charles agit comme développeur
- 17 d'affaires.
- 18 Q. **[672]** Hum.
- R. Donc, une bonne nouvelle, gagner un contrat, il la
- véhicule.
- Q. [673] Mais là, il vous en informe avant et puis là,
- vous êtes dans le système, là, là ce n'est pas
- juste après coup, là...
- R. Non, non, là, là, c'est le bras dans l'engrenage
- qui... après la main, là.

- 1 Me CLAUDINE ROY:
- Q. [674] Compte tenu des dates et de la précision
- qu'amène monsieur Lachance, le retrait du douze
- 4 (12) juin deux mille sept (2007), il ne pourrait
- pas être imputable au vingt-deux mille (22 000 \$)
- du contrat de février?
- 7 R. Non.
- 8 Q. [675] Pourquoi?
- R. Parce que je me souviens que le vingt-deux mille
- 10 (22 000 \$), c'est payé en avril.
- 11 Q. **[676]** O.K.
- R. C'est pour ça que je vous dis c'est beaucoup
- plus... j'ai tenté d'analyser... à la rencontre de
- vos enquêteurs, j'ai tenté d'analyser chacune des
- données qu'on avait et ce que je vous remets, c'est
- ce qui est le plus logique à la lumière de ce qu'on
- se souvient de cette époque-là.
- Q. [677] Si on regarde le contrat suivant, c'est
- toujours la ligne blanche, du onze (11) octobre
- deux mille sept (2007)...
- 21 R. Oui.
- 22 Q. [678] ... une semaine, c'est obtenu par BPR
- 23 Infrastructure?
- 24 R. Oui.
- Q. [679] Un contrat d'une valeur de sept cent quatre-

- vingt-neuf mille (789 000 \$).
- 2 R. Oui.
- Q. [680] La somme demandée est de vingt-trois mille (23 000 \$).
- 5 R. Oui.
- Q. [681] Alors, comment ça se déroule?
- R. Mais là, la même chose, là, il y a de l'argent qui
 a été sorti à l'avance et le même processus que ce
 que je vous ai décrit pour les autres. La somme est
 réunie, toujours à partir des comptes en banque,
 remise à Charles qui, lui, la remet à ces gens-là.
- Q. [682] Relativement à votre compte en banque, vous 12 nous avez fourni également le relevé. Je vous 13 demanderais de prendre la page 4. Excusez, 3. Et 14 c'est la période se terminant le vingt-quatre (24) 15 août deux mille sept (2007), on y voit un retrait 16 le six (6) août effectué à la succursale d'une 17 somme de neuf mille cinq cents dollars (9 500 \$). 18 Ça a été votre part à vous, Monsieur Lavallée, sur 19 la somme de vingt-trois mille dollars (23 000 \$) 20 réclamée. 21
- 22 R. Bien, du vingt-deux (22) ou du vingt-trois (23) là
 23 (22-23 000 \$), la totalité du quarante-cinq
 24 (45 000 \$) a été comblée à même une contribution de
 25 dix-neuf mille (19 000 \$) de ma part et d'autres

- contributions d'autres.
- 2 Q. [683] O.K. Et...
- R. Les deux projets sont très proches dans le temps,
- 4 donc...
- 5 (14:58:50)
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [684] Dites-moi, est-ce que c'est l'effet du hasard
- que vous ayez toujours... que vous retiriez
- toujours une somme de neuf mille ou neuf mille cinq
- cents (9 000 \$-9 500 \$) ou si c'était pour éviter
- 1' obligation et divulgation des banques?
- R. Croyez-le ou non, les banques vous le disent.
- 13 Q. [685] C'est-à-dire?
- 14 R. Ils vous indiquent qu'à partir de dix mille dollars
- (10 000 \$), on enregistre ce genre d'événements-là.
- 16 Q. [686] O.K.
- 17 Me CLAUDINE ROY:
- Q. [687] Et comme ils vous le disent, bien,
- évidemment, vous êtes encore plus averti et vous
- retirez une somme moindre que dix mille dollars
- 21 (10 000 \$) pour éviter la succession des
- informations.
- 23 R. Oui.
- Q. [688] Je constate qu'il est trois heures (15 h 00).

- 212 -

LA PRÉSIDENTE :

- Oui. Parfait.
- Me CLAUDINE ROY:
- Et comme je ne terminerai pas dans les prochaines
- minutes...
- LA PRÉSIDENTE :
- Parfait. 7

8

- SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- REPRISE DE L'AUDIENCE 10

- LA GREFFIÈRE : 12
- Q. [689] Monsieur Lavallée, vous êtes toujours sous le 13
- même serment. 14
- Me CLAUDINE ROY: 15
- Q. [690] Alors, si on peut remettre à l'écran le 16
- tableau. Merci. Alors, on serait rendu au contrat 17
- du dix-neuf (9) mars deux mille huit (2008), encore 18
- un consortium BPR/Séguin. La partie concernant BPR 19
- est de cinq cent quatre-vingt-quatre mille cent 20
- quarante-deux dollars (584 142 \$). 21
- R. Oui. 22
- Q. [691] Un montant à payer de dix-huit mille dollars 23
- $(18\ 000\ \$)$. 24
- R. Oui. 25

- Q. [692] Pouvez-vous nous dire qu'est-ce qui en est relativement à cette somme demandée?
- R. C'est sûrement le même processus s'est produit,

 elle a été rassemblée par d'autres actionnaires, je

 n'ai pas fait de retrait parce que j'en avais fait

 plusieurs à la fin de l'année deux mille sept
- (2007), donc d'autres actionnaires ont dû, à ma connaissance, deux autres sont allés chercher neuf mille dollars (9 000 \$) chacun.
- Q. [693] Mais, vous êtes certain que la somme de dixhuit mille dollars (18 000 \$) demandée a été
 remise?
- R. A été rassemblée en totalité.
- Q. [694] Et remise à monsieur Meunier.
- R. Toujours, toujours le même processus avec monsieur

 Meunier.
- Q. [695] Alors, maintenant, si on descend plus bas, la dernière ligne blanche, un contrat du deux (2)...

 je ne vois pas bien, deux (2) juin deux mille huit

(2008), un consortium CIMA/BPR.

21 R. Oui.

20

Q. [696] D'une valeur, concernant BPR, d'une valeur de deux millions trois cent mille (2,3 M\$). La somme qui a été demandée à monsieur Meunier qui vous a été mentionnée est la somme de soixante-neuf mille

- dollars (69 000 \$).
- 2 R. Oui.
- Q. [697] Est-ce que vous avez participé à amasser
- 4 cette somme?
- R. Oui. Oui. Et c'est le dernier montant qu'on... le
- dernier montant qu'on a amassé et je ne peux pas
- vous dire si on a livré la somme de soixante-neuf
- mille (69 000 \$) ou soixante mille dollars
- 9 (60 000 \$).
- 10 Q. **[698]** Pourquoi?
- 11 R. Tout simplement parce que, à ce moment-là, on avait
- décidé que c'était... ça se terminait.
- 13 Q. **[699]** Pourquoi?
- R. J'ai entendu monsieur Lachance ce matin poser des
- questions sur la rentabilité. Nous, on a fait des
- calculs de rentabilité des projets qu'on faisait
- pour la Ville de Montréal et on était à dix pour
- cent (10 %). Comme on prélevait trois pour cent
- 19 (3 %) sur nos comptes en banque d'argent après
- impôt, ça nous laissait donc un profit net sur les
- projets de quatre pour cent (4 %). On perdait notre
- temps à travailler à Montréal dans un système
- 23 corrompu comme ça.
- Q. [700] Alors, vous faites cette constatation-là.
- R. On fait cette constatation-là, on paye le dernier

montant. Et vous allez voir que dans l'année deux 1 mille neuf (2009), nous n'avons eu aucune demande ni à la... dans l'année deux mille neuf (2009), il 3 n'y a eu aucune demande. Il y a eu un gros montant 4 en début deux mille neuf (2009), mais c'était un contrat gré à gré relié toujours à l'amélioration du système à la station d'épuration. Et tous les 7 autres projets par la suite a été obtenus par notre 8 filiale BPR CSO qui est très spécialisée en hydraulique urbaine ou à peu près, sinon ce sont 10 des petits montants. Et nous n'avons plus eu aucune 11 demande. Donc, notre idée de cesser les paiements 12 de manière définitive s'est établie et tous les 13 autres contrats se sont passés normalement en appel 14 15 de propositions.

- 16 (15:27:22)
- 17 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [701] Si je comprends bien, vous dites que le soixante-neuf mille (69 000 \$)...
- 20 R. Oui.
- Q. [702] ... qui aurait été pour des travaux ayant débuté le deux (2) juin deux mille huit (2008)...
- R. Oui. Oui.
- Q. [703] ... vous n'êtes pas certain que ce soixanteneuf mille dollars-là (69 000 \$) aurait été

- déboursé, c'est ce que vous dites?
- R. À quelques neuf mille dollars (9 000 \$) près,
- Madame la Présidente, donc je suis certain qu'il y
- en a eu au moins soixante (60 000 \$), mais on n'a
- peut-être pas complété la somme au complet.
- Q. [704] Bon. Mais, à quoi attribuez-vous alors les
- paiements des autres sommes qui sont faits après
- justement le mois de mars deux mille huit (2008),
- g c'est-à-dire en décembre?
- R. Bien, c'est parce que c'est... le contrat a été
- acquis le deux (2) juin...
- 12 Q. [705] Oui.
- R. ... mais ça a été très long pour rassembler la
- somme de soixante-neuf mille dollars (69 000 \$) et
- ça s'est terminé en décembre.
- Q. [706] O.K. Alors, donc les montants du vingt-
- guatre... du vingt-cing... du huit (8) août...
- 18 R. Les trois.
- Q. [707] ... deux mille huit (2008) de neuf mille cinq
- cents (9 500 \$), du deux (2) décembre deux mille
- huit (2008) de neuf mille cinq cents (9 500 \$) et
- du dix-sept (17) décembre deux mille huit (2008) de
- neuf mille cinq cents (9 500 \$) sont tous...
- R. Sont tous reliés à ces paiements-là et, oui, nous
- étions très en retard. Et nous commencions à peu

- nous intéresser à l'état d'âme de celui qui le demandait.
- 3 Me CLAUDINE ROY:
- Q. [708] Donc, les sommes d'argent de neuf mille cinq
 cents dollars (9 500 \$) dont madame Charbonneau
 vient de vous parler sont les retraits de votre
 compte de banque que l'on voit aux pages 4, 5, et 6
 du relevé bancaire que vous nous avez fourni?
- 9 R. Toujours le même processus, toujours le même

 10 processus décrit à chaque fois, sauf que là on est

 11 très en retard pour faire le paiement et c'est le

 12 dernier qu'on a fait.
- Q. [709] Donc, des paiements, un paiement en août et deux en décembre?
- 15 R. Oui.
- Q. [710] D'accord. Et vous avez mentionné, à ce
 moment-là, que ça correspond à un moment où vous
 êtes en train de vous rendre compte que ce n'est
 pas du tout rentable et que vous voulez cesser.
 Est-ce que ça vous le dites à monsieur Meunier?
 - R. Oui, on le dit, on le dit à Charles Meunier qui lui nous pousse un grand soupir de soulagement.
- Q. [711] Alors, document que je dépose en liasse sous 53P-565.

53P-565 : Tableau des contrats de BPR à Montréal 1 et les comptes bancaires de Pierre 2 Lavallée 3

4

5

14

15

16

17

18

19

(15:29:31)

- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Q. [712] Vous avez peut-être entendu à la Commission 7 que d'autres firmes de génie ont pris une technique 8 différente pour payer le trois pour cent (3 %), vous vous le prenez sur vos fonds personnels, je 10 comprends qu'après impôt ça vous revient à six pour 11 cent (6 %) si la rentabilité c'est dix, il ne reste 12 pas beaucoup de marge à faire. 13

D'autres ont pris plutôt la voie de la fausse facturation. Vous de votre côté?

- R. Non. Assez stupide pour embarquer dans le système, pas fou à temps plein pour aller jusqu'à faire quelque chose qui dépassait ce que nous on a fait. Me CLAUDINE ROY:
- Q. [713] On vient de voir les contrats, il y a, vous 20 nous avez expliqué là pour quelle raison il n'y 21 avait pas de sommes d'argent qui vous avaient été 22 demandées avant deux mille sept (2007). Cependant 23 quand on regarde le tableau, il y a un contrat 24 d'une somme plus importante qui a été octroyé à 25

demandée?

5

17

18

19

20

1	BPR-Infrastructure de six cent soixante-dix-huit
2	mille dollars (678 000 \$), est-ce que vous êtes en
3	mesure de nous dire si vous êtes, donner une
4	explication pourquoi la somme ne vous a pas été

- R. Oui, je vois que c'est le contrat des bassins de rétention. C'est une des spécialités pour lesquelles on est reconnu, c'est nous autres qui avons fait les plus gros projets de ce type-là au Québec puis en France puis aux États-Unis.
- Q. [714] Et qu'est-ce qu'on doit comprendre de cette réponse?
- 13 R. Bien c'est qu'il n' a pas dû y avoir quoi que ce
 14 soit qui a dû être discuté sur cette job-là. Je ne
 15 peux pas vous dire, mais je suis certain qu'il n'y
 16 a pas eu de demande.
 - Q. [715] O.K. Alors, vous nous dites que cinq demandes ont été faites, c'est les raisons pour lesquelles il y a des paiements qui ont été effectués. On déduit pas de demande, pas de demande de paiement, pas de paiement effectué?
- 22 R. Sûrement pas, oui.
- Q. [716] D'accord. Monsieur Lalonde a témoigné
 mentionnant qu'en deux mille quatre (2004) il y a
 eu un contrat entre BPR et Séguin, un consortium,

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

et selon son témoignage, il mentionne que c'est la

première fois qu'il agit à titre de personne pour

favoriser l'obtention des contrats et que sa

compagnie a remis une somme d'argent. Est-ce que

vous avez fait des vérifications relativement à ce

contrat-là dont monsieur Lalonde nous parle?

- R. Oui, une fois que j'ai fait cette liste-là, les enquêteurs m'ont parlé de celui-là. On a retrouvé le dossier qui n'est pas informatisé. Personne ne nous a demandé de contribuer et à cette époque je vous rappelle que de toute façon on ne savait pas le processus, ça fait qu'on était peut-être en consortium, on était assurément en consortium avec Séguin. Il a pu lui avoir des discussions avec la Ville, mais les gens, pas avec la Ville, je m'excuse, avec les gens avec qui lui devait discuter, et personne ne nous a demandé d'argent. Charles Meunier n'est pas revenu nous demander d'argent sur ce dossier-là. Donc, pour nous le dossier s'est fait normalement. Et on a retrouvé le dossier qui n'était pas informatisé, donc, la raison pour laquelle il n'était pas dans la liste.
- Q. [717] Mais vous êtes certain qu'il n'y a pas de sommes d'argent qui ont été...
- 25 R. Puisque ça aurait dû passer par moi, Charles

- Meunier aurait sûrement passé par moi et qu'il n'avait aucun autre moyen d'obtenir l'argent.
- Q. [718] On a entendu aussi dans le cadre des
 audiences qu'il y a une somme d'argent qui était
 demandée aux firmes de génie-conseil tout dépendant
 de la grosseur de la firme soit deux cent mille
 (200 000), cent mille dollars (100 000 \$). Dans le
 cas de BPR est-ce qu'une telle somme a été, vous a
 été demandée?
- 10 R. Non. La somme ne nous a pas été demandée et elle n'a pas été payée.
- Q. [719] D'accord. Donc, si on additionne les montants qui vous ont été, qui ont été demandés à BPR et payés par BPR sous réserve d'un neuf mille dollars (9000 \$)?
- R. Entre cent quarante-cinq et cent cinquante-cinq mille dollars (145 000-155 000 \$).
- Q. [720] Qui a été versé à ceux qui vous le demandaient. C'est exact?
- 20 R. Qui a été versé à Charles Meunier qui lui l'a remis 21 aux personnes qu'il vous a identifiées.
- Q. [721] Dans le cadre du processus, là, de collusion,
 d'entente qu'il y avait, est-ce que ça a été mis à
 votre connaissance aussi des soumissions, ce qu'on
 peut appeler des soumissions de complaisance?

- R. Ça n'a pas été mis à ma connaissance à l'époque, 1 j'ai retrouvé dans les dossiers, trois dossiers, dans les dossiers électroniques, trois dossiers de 3 soumission pour lequel on a déposé un prix sans effort compétitif aucun. Donc on avait déposé un prix à l'arrêté en conseil 1235, sans aucune note au dossier. Donc, on n'avait pas fait preuve d'agressivité commerciale. 8
- Q. [722] Non, c'est les contrats répertoriés dans la section en jaune? 10
- R. Exact. Donc, je suppose que pour ces dossiers-là ça 11 aussi c'était quelque chose qui était gérée par 12 Charles, entre guillemets, quoique c'était bien 13 contre sa volonté, ces trois dossiers-là ont dû 14 être des soumissions de complaisance puisqu'il n'y 15 aucun effort commercial. 16
- Q. [723] Voulez-vous nous expliquer ce que vous 17 entendez par aucun effort commercial a été effectué?

19

R. Le prix n'est pas calculé, il n'est pas, il n'y a 20 pas une fiche de, un dossier informatisé qui essaie 21 de calculer où on pourrait sauver de l'argent pour 22 faire le projet à un coût réduit. Et le prix est 23 déposé à l'arrêté en conseil, sans escompte. Donc, 24 je suppose que c'était ça. C'est l'analyse que j'en 25

- fais maintenant.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [724] Quand vous obtenez un contrat du ministère
 des Transports, je comprends que là vous travaillez
 avec les prix qui sont dans l'arrêté, dans le
- 6 décret?
- 7 R. Oui.

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- Q. [725] Donc, quand vous dites que vous faites des
 efforts commerciaux pour gagner des contrats, là
 ici vous identifiez trois contrats où vous dites on
 a coté exactement au tarif dans le décret, donc on
 n'a pas fait d'effort commercial. Dans le cadre de
 la... Donc, dans les autres contrats que vous
 gagnez, parfois vous faites un effort commercial
 puis là vous baissez vos prix. C'est ça?
 - R. En fait, je... Votre question est très pertinente, puis j'espère que la réponse va vous éclairer làdessus. Le ministère des Transports a des rendus très bien définis. Le travail qu'on doit faire pour eux est excessivement bien précisé.

Donc, à l'arrêté en conseil, quand vous faites le travail, vous ne pouvez pas jouer ni sur la qualité de ce que vous allez déposer, puisqu'ils vont juger de la qualité que vous allez faire, ni sur la quantité de services que vous allez rendre.

C'est très bien défini.

Donc, à l'arrêté en conseil, pour faire un boulot pour le ministère des Transports qui est très bien défini, vous faites un profit qui est de l'ordre de dix (10) à onze pour cent (11 %), très clairement, vous faites une très bonne qualité, sinon ils peuvent démontrer que vous n'avez pas fait ce que vous aviez à faire et vous obliger à le refaire.

Quand il y a une guerre de prix dans le municipal, ce que... Je vais décrire ce que mes gens me décrivent quand ils essaient de couper le prix. Ils coupent forcément sur les services qu'ils vont rendre. La Municipalité, elle n'a pas un rendu très précis de ce qu'elle attend. Est-ce qu'elle attend une feuille de plan par cent (100) mètres, tant de coupes par mètre linéaire, telle information sur la structure? Donc, il y a un jeu qui se joue sur le livrable.

Je suis contre ça. On a un travail de qualité à faire, on ne devrait jamais être dans une situation où on coupe sur la qualité. Notre travail d'ingénierie va influencer le coût de construction du projet et son coût d'exploitation après.

Ça fait que quand quelqu'un coupe sur le

prix d'ingénierie pour rentrer, pour être celui qui est sélectionné, il a forcément, forcément réduit la quantité et la qualité des livrables. C'est ça la réponse. L'arrêté en conseil, pour un client compétent qui sait ce qu'il a besoin, qui l'a précisé, qui l'a listé, qui va le vérifier, c'est juste honnête, et j'ouvrirais mes livres à vous, ça vous donner dix (10) à onze pour cent (11 %) de profit.

Cependant, il y a toujours moyen de réduire le prix d'une proposition. Ça ne sera pas les mêmes rendus. Ça ne sera pas la même information. Et là il y a des risques que cette information-là soit utilisée de manière déformée par... sans mauvaise pensée. Un entrepreneur va dire, « Ça ce n'était pas prévu au devis. » Bien non, ça n'a pas été livré avec autant de détails que requis.

Donc, l'arrêté en conseil au ministère des Transports, et je vous dis ça en toute candeur, là, je veux que vos travaux soient efficaces, c'est juste parce qu'ils définissent bien les livrables. Si vous travaillez pour la SIQ, ça va être la... La Société... Je ne me souviens plus comment elle s'appelle maintenant. Ça va être les mêmes, la même description des livrables.

Quand vous travaillez pour un industriel,

là, il n'y a aucun doute sur les livrables que vous

allez livrer, puis votre prix doit correspondre aux

livrables, puis il va vous le faire refaire. Au

transport, c'est la même chose. Parce que c'est

très standardisé.

Quand on travaille pour une Ville, il n'y a pas... On doit avoir l'honnêteté professionnelle de tout livrer. Mais là, s'il n'y a plus moyen de le faire pour le prix, personne ne paie pour travailler. C'est donc... Quand on entend des gens, l'escompte, et caetera, là, il y a toujours un effort, dire, « Ah oui, ça, je serais peut-être capable de ne pas faire ça. » Ce n'est pas comme ça qu'on devrait faire. On ne devrait jamais faire d'escompte quand ça en arrive à toucher la qualité. Ça, là, il faudrait éviter ce risque-là. Je sais que...

19 Q. **[726]** Allez...

8

10

11

12

13

14

15

16

17

- 20 R. Ah, peut-être que je parle trop, là.
- Q. [727] Non non, continuez, continuez. Je trouve ça fort intéressant.
- 23 R. L'ingénierie, sur la vie totale d'un projet... Un 24 projet, quand il va durer soixante (60) ans, ou 25 quatre-vingts (80) ans, peu importe, sur sa vie

totale, il faut retenir que l'ingénierie, c'est deux pour cent (2 %) du coût total sur la durée de vie du projet. La construction, c'est de vingt (20) à trente pour cent (30 %) maximum, et il va rester, grosso modo, de soixante-cinq (65) à soixante-quinze pour cent (75 %) qui est l'exploitation de cet ouvrage-là et son entretien.

S'il est mal conçu, il va coûter plus cher à construire puis plus cher à opérer. Si on a coupé au moment de la conception, on massacre le coût du projet sur sa vie utile. Et tout le monde le sait, dans sa vie de tous les jours, pour sa propre maison.

Je vous donne un exemple. Un devis, ça peut être très... Ça doit être très détaillé, très complexe. Il y a des conditions de sol qu'on ne pourra jamais prévoir, il y a des choses qu'on ne pourra jamais prévoir, mais si je demande une porte à un entrepreneur, il aurait le droit de livrer la porte, puis ne pas mettre la poignée de porte. C'est clair pour tout le monde qu'une porte ça a une poignée, mais si dans un devis je ne l'ai pas mis.

Mais si je n'ai pas d'argent pour le faire comme il faut le devis, même les meilleurs

ingénieurs qui travaillent dans la boîte ils vont
faire des erreurs, ils n'ont pas de temps pour le
faire. Et donc, c'est important de dire que
l'escompte donnée à une ville puis la période
actuelle, là, c'est dangereux, ce n'est pas ça
qu'il faut faire. C'est catastrophique. C'est ça
que je voulais vous dire.

Et donc le ministère des Transports, là, il n'y a pas de doute, les livrables, là, c'est défini, puis il ne peut pas manquer une feuille de plan, puis il ne peut pas manquer un rapport, puis il ne peut pas manquer un ripport, puis il ne peut pas manquer tel, tel niveau d'expertise. C'est clair. J'espère que je réponds à votre question, que je n'ai pas été trop long, excusezmoi.

M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:

- Q. [728] Donc quand vous dites l'escompte, l'escompte ça ne pourrait pas être aussi un peu aussi une réduction de la marge bénéficiaire au lieu de faire dix, onze pour cent (10-11 %) comme au MTQ, on fait huit, sept, huit dans le domaine des villes?
- R. Bien ça peut l'être, mais à condition qu'on joue dans le un ou deux pour cent (1-2 %), puis là vous comprenez avec ce que moi j'ai décrit à vos enquêteurs et à vos procureurs, que là si en plus

vous prenez votre trois pour cent (3 %) après impôt, bien là, je veux dire ça ne sert à rien de travailler à la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal là c'est trois millions (3 M) d'honoraires par année dans ces années-là sur le, pour BPR et BPR-Infrastructure c'est quatre-vingt millions (80 M) de chiffres d'affaires. Pourquoi, pourquoi subir tout ça, là, pour ça. C'est ça le raisonnement où on était rendu, et heureusement que vous l'arrêtez, heureusement que ça s'est arrêté, parce que sinon de toute façon on serait parti.

Q. [729] Est-ce que...

8

10

11

12

- R. Il y a des projets intéressants à faire, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de projets intéressants à faire.
- Q. [730] Vous nous avez dit que bon, le ministère des 17 Transports a une description de ses attendus 18 tellement fine que ça vous permet vraiment d'avoir 19 un estimé très précis, en partant avec les tarifs 20 du gouvernement vous faites dix à onze pour cent 21 (10-11 %). Donc, dans les villes les descriptions 22 sont un peu plus, je dirais plus floues, du moins 23 elles sont plus, elles sont incomplètes, c'est ça? 24
 - R. Ah, oui, puis ce n'est pas, c'est souvent des

2

3

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

dossiers plus uniques, c'est-à-dire que ce n'est pas toujours, on n'est pas dans ces chaussées de même type, des ouvrages d'art de même type, donc, il y a des particularités, il y a des choses qui sont plus complexes, on travaille souvent dans de l'existant. Donc, là, dans de l'existant ce n'est pas toujours clean. Sous la rue Sherbrooke l'ouvrage qui a été construit dans les années quarante (40), bien là souvent il n'est pas tout à fait à la même place que prévu, mais là, on dit tout le temps, ah, o.k., ça n'inclura pas les relevés. J'ai vu mes gens faire ça, puis que je me sois choqué après eux de dire bien là on pourrait ne pas faire ça puis là ça nous permettrait de bider plus bas, puis de gagner la job sinon on va se faire battre. Non, ce n'est pas ça qu'il faut qu'on fasse, il faut qu'on se batte pour que les tarifs soient au niveau pour qu'on puisse faire notre job correctement.

Mais dans le contexte, dans le contexte qu'on décrit ici, c'était une voix dans le désert.

- Q. [731] Donc, diriez-vous que dans, vous avez des contrats également à Québec?
- 24 R. Oui.
- Q. [732] Dans la Ville de Québec?

8

10

11

25

R. Ville de Québec est plus systématique, plus précise sur ce qui, sur ce qu'ils s'attendent, ils se servent plus de leurs dossiers passés pour dire, ils font plus d'entretien de leur ouvrage aussi.

Donc, conséquemment tu tombes moins sur des

affaires plus difficiles à prévoir.

- Q. [733] Donc, le retard pris dans les infrastructures à Montréal a fait en sorte que les plans et devis pour les projets de rénovation sont plus complexes parce que ça fait très longtemps qu'on n'a pas touché à la route, c'est ça ?
- R. C'est parce qu'il faut s'inquiéter, on n'a pas le 12 droit de considérer qu'une, ce n'est pas la faute 13 des ingénieurs de Montréal, ce n'est pas ça que je 14 dis, là. C'est, c'est un réseau qui se détériore, 15 ça veut dire que quand vous voulez mettre un nouvel 16 équipement à côté d'un ouvrage qui est âgé, qui a 17 dépassé sa durée de vie utile, bien là juste 18 d'aller travailler à côté ça risque de le briser. 19 Et donc, vous allez devoir le remplacer. C'est sage 20 de penser que ça va le remplacer, mais tout le 21 monde a peur de se mettre ce coût-là dans 22 l'estimation. Parce que là les estimations montent, 23 mais il faudrait le faire. 24

Vous ne remplacez pas le bardeau sur votre

- couverture, puis en voyant qu'il y a une planche du pontage qui est pourrie puis de ne pas la
- remplacer, ça serait stupide. Bien il y a pourtant
- des choses comme ça qui se passent. Dans les
- estimations les gens disent, ah, ça je n'ai pas à y
- toucher, il va rester là. Il ne restera pas là, il
- va briser. Ça va être un extra. Il faut l'avoir
- 8 prévu.
- 9 (15:45:50)
- 10 Me CLAUDINE ROY:
- Q. [734] Relativement aux exemples que vous donnez sur
- 1'entretien, vous avez parlé également des vannes
- au niveau des conduites d'aqueduc, juste peut-être
- pour illustrer davantage là?
- 15 R. C'est...
- Q. [735] La problématique engendrée par l'absence de
- suivi des...
- 18 R. C'est très complexe d'entretien un grand, un grand
- réseau comme la Ville de Montréal puis les gens
- oublient souvent que c'est, c'est un ouvrage
- magnifique conçu dans les années vingt à quarante
- (40), construit dans les années vingt à quarante
- 23 (40), mais il y a soixante-quatorze mille (74 000)
- vannes sur le réseau de la Ville de Montréal, pas
- dix, soixante-quatorze mille (74 000). Quand il

2

3

4

5

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

faut que tu les entretiennes, des vannes manuelles, il faut que tu tournes un volant pour les fermer.

Tout le onde sait que si vous ne vous servez pas d'un robinet chez vous pendant deux ans, ça se peut qu'il ne rouvre pas. Bien il faut les entretenir, mais là vous en avez soixante-quatorze mille (74 000) à entretenir. Pendant qu'on travaillait à la Ville de Montréal on a vu qu'ils ont commencé à mettre des équipes d'entretien parce que ça avait été négligé. C'est important. Pourquoi c'est important? Quand il y a une fuite, il faut que la vanne ferme. Si elle ne ferme pas, vous allez être obligé d'aller en fermer dix (10). Si, sur les dix (10), il y en a une qui ne ferme pas, vous allez être obligé d'aller en fermer cinquante (50). C'est... Mais ça, c'est complexe. C'est un énorme ouvrage. C'est un patrimoine fantastique, ça prend... J'ai vu des gens, à la Ville de Montréal, tellement dédiés, là, et qui pouvaient tout vous expliquer ça en détail, mais il faut qu'ils aient les ressources pour le faire.

Mais si on revient à la job d'ingénierie, bien oui c'est complexe. Tu planifies des travaux, puis il y a plein d'équipements qui sont rendus à la fin de leur vie utile. En deux mille vingt

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

(2020), il y a soixante-dix pour cent (70 %) des

conduites de la ville de Montréal qui ont dépassé

leur durée de vie utile. Mais c'est des bons

ouvrages. Ils ont été bien conçus à l'époque. C'est

juste que ça fait quatre-vingts (80) ans. Ça aussi,

ça doit être pris en compte.

Donc, on parle beaucoup du prix, mais c'est le rapport qualité-prix qui est important. Je voulais le souligner à votre attention. Je ne voulais pas prendre trop de votre temps.

- Q. [736] Toujours dans le contexte des activités faites par BPR, BPR a été amenée à faire du financement politique au niveau de la Ville de Montréal, par le biais, entre autres, de monsieur Meunier. Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire ce que vous en savez?
- R. Pratiquement rien, là. Là je vous retourne au témoignage de monsieur Meunier, là. À ma connaissance, ça doit être des cocktails puis des présences à des cocktails, mais pas significatif.

 Charles Meunier était le représentant à ces cocktails-là, on n'envoyait pas dix (10), vingt (20) personnes. Il n'y avait que Charles.
- Q. [737] Et au niveau du paiement de ses contributions à ces cocktails?

- R. Je... Je dois admettre mon ignorance de... À ma
- connaissance, ça ne devait pas être des montants
- importants, donc, il faudrait référer à son propre
- 4 témoignage, là.
- Q. [738] Vous, vous n'avez pas eu de demandes
- spécifiques de la part de monsieur Meunier?
- 7 R. Non.
- Q. [739] Vous n'avez pas eu de demandes spécifiques de
- gens reliés au financement des partis politiques à
- Montréal, vous personnellement?
- 11 R. Non. Il y a eu une demande qui m'est parvenue à
- moi, à la demande de Charles Meunier, où Charles
- Meunier et moi avons assisté à la fête des vingt
- 14 (20) ans de vie politique de monsieur Frank
- Zampino, et c'était monsieur Trépanier qui était le
- demandeur. Et j'ai rencontré monsieur Trépanier à
- cette occasion-là, et nous sommes allés, Charles et
- moi, pendant deux heures à la fête des vingt (20)
- ans politiques de monsieur Zampino.
- 20 Q. [740] Comment ça...
- 21 R. Où...
- 22 Q. [741] Oui, excusez-moi.
- R. Où il y avait, je ne sais pas, il devait y avoir
- facilement six cents (600) personnes. Ça me
- semblait très gros.

- Q. [742] Et qui vous avait sollicité pour participer à la fête de monsieur Zampino?
- R. Charles m'a indiqué que Trépanier, monsieur

 Trépanier voulait qu'on aille à la fête, et

 monsieur Trépanier est venu me voir.
- Q. [743] D'accord. Voulez-vous nous relater comment
 s'est déroulé cette rencontre? Est-ce que c'était
 la première fois que vous voyiez monsieur
 Trépanier?
- 10 R. Oui. À ce moment-là, là.
- Q. [744] D'accord. Et lorsque vous nous avez dit, en
 début de témoignage, « Je dois rencontrer monsieur
 Trépanier », sauf... en avril deux mille sept
 (2007), est-ce que c'est à cet événement-là que
 vous faisiez référence?
- R. C'est ça. C'est cet événement-là, d'avril deux
 mille sept (2007), le vingt-sept (27) avril deux
 mille sept (2007). Donc, j'ai dû le rencontrer le
 quinze (15) avril deux mille sept (2007) pour
 confirmer qu'on serait, Charles et moi, présents à
 cette fête-là.
- Q. [745] Il est allé vous rencontrer à quel endroit?
- 23 R. À mon bureau.
- Q. [746] Comment ça s'est passé?
- R. Bien, « On fait une fête pour le président du

- comité exécutif, tout le monde va être là, vous
- devriez être là. » Puis... De ce genre-là. Pas
- plus, pas moins. On n'avait pas eu de longues
- d conversations sur le sujet.
- Q. [747] Et c'est un billet qui avait quel coût?
- R. Je pense, je pense, de mémoire, que c'était deux
- cent cinquante dollars (250 \$), et que ça faisait
- cing cents dollars (500 \$) au total.
- 9 Q. [748] Est-ce qu'il vous a demandé un nombre de
- billets qu'il désirait que BPR achète?
- 11 R. J'avais dit... J'avais dit que c'était deux.
- 12 Charles et moi.
- 13 Q. **[749]** O.K.
- 14 R. Un point c'est tout.
- Q. [750] Et à ce moment-là, quelle a été sa réaction?
- R. Ça... Il n'a pas eu de réaction particulière, là.
- Je me souviendrais s'il avait sauté au plafond, je
- me souviendrais s'il s'était mis à pleurer, mais il
- n'a rien...
- 20 (15:51:37)
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [751] Et si j'ai bien compris, c'était simplement
- un cocktail?
- R. Non, c'était un événement où il y avait un souper.
- 25 Q. [752] Un souper?

- R. Nous autres on est resté juste deux heures, pour la
- partie apéro, mais tout le monde était assis à
- table. C'était un assez gros événement.
- 4 Me CLAUDINE ROY:
- Q. [753] Et vous avez payé, ou BPR a payé de quelle
- façon?
- R. Je ne suis pas capable de m'en souvenir. C'est-à-
- dire que si c'était quelque chose que BPR pouvait
- payer par chèque, elle l'a sûrement fait. Si
- c'était encore une contribution politique, bien là,
- probablement que ça a passé le même circuit, là.
- 12 Charles lui a donné en argent, parce que j'avais
- donné l'argent à Charles.
- Q. [754] Et vous n'êtes pas capable de vous
- rappeler...
- 16 R. Pas pour... Pas pour ce montant-là. On était
- tellement bloqué, figé sur les autres montants qui
- sont beaucoup plus gros que... Celui-là, je ne l'ai
- pas retenu.
- Q. [755] Mais on est dans la même période?
- 21 R. C'est la même période, là. C'est deux mille sept
- (2007), c'est... On a fait le premier paiement de
- trois pour cent (3 %) à ce moment-là.
- Q. [756] Est-ce que monsieur Zampino, c'est quelqu'un
- que vous connaissiez?

- R. Oui. On va le voir, le contrat des compteurs d'eau,
- on avait des suivis réguliers avec lui.
- 3 Q. [757] O.K.
- R. Mais comme président du comité exécutif. Pas
- 5 personnellement.
- Q. [758] O.K. Puisqu'on parle de connaissance de
- monsieur Zampino, également, vous avez participé à
- des rencontres au 357C?
- 9 R. Oui.
- Q. [759] Vous êtes, en tant que Pierre Lavallée, vous
- étiez membre du 350C...
- 12 R. Exact.
- Q. [760] ... 357C.
- 14 R. Exact.
- Q. [761] Vous avez été membre de quelle année à quelle
- 16 année?
- 17 R. À ma connaissance, de deux mille six (2006) à deux
- mille... à la fin deux mille douze (2012).
- 19 Q. [762] O.K. Et pour quelle raison vous avez cessé
- d'être membre en deux mille douze (2012)?
- 21 R. Parce que pour les employés, suite à la publicité
- qui a été faite là-dessus, ça aurait été
- irrévérencieux de continuer à être là. On est allé
- au 357C quand ils ont démoli le Club St-Denis et là
- bien, ça donnait... les employés parlaient du fait

- que leur président était membre du 357C, donc on a abonné... on a annulé l'abonnement.
- Q. [763] Alors, dans le document auquel vous faites 3 référence qui a été déposé, dans le document déposé 4 29P-316, c'est un document déposé le vingt-sept (27) novembre. Alors, si on prend connaissance du document, on voit votre nom à trois événements dans ce document. Un événement que l'on retrouve d'abord 8 à la page 3, un événement du vingt-sept (27) février deux mille sept (2007), un événement qu'on 10 retrouve également à la page 5 du même document, 11 événement du dix-huit (18) mai deux mille sept 12 (2007). Et finalement, à la page 9, un événement du 13 seize (16) décembre deux mille huit (2008). Alors, 14 si on revient, ces trois événements... 15
- R. Je vais vous écouter parce que là, moi, ça...
- Q. **[764]** Oui, ça défile rapidement, mais on va les reprendre. Là j'ai donné trois dates, ce sont trois dates dont vous... qui vous rappellent quelque chose à votre mémoire.
- 21 R. Dont nous avons discuté... dont nous avons discuté
 22 avec les enquêteurs et avec vous. La date de
 23 février...
- Q. [765] Celle qu'on voit à l'écran, soit le vingtsept (27) février... le vingt-six (26), pardon,

- février deux mille sept (2007), on y voit votre nom en compagnie de madame Beauchamp Bibeau, monsieur Catania, monsieur Lalonde.
- R. Le deuxième événement en mai, l'événement de
 février, je ne suis pas allé là, j'ai rien à mon
 agenda, je n'étais pas présent à cet événement-là.

 J'ai été présent à l'événement du mois de mai où là
 on parle d'environnement et j'ai été invité à cet
 événement-là pour parler de quelles seraient mes
 suggestions d'amélioration du ministère de
 l'Environnement. Le président de l'époque de BPR
 m'avait demandé de le remplacer.
 - Q. [766] Mais, si on reste au vingt-six (26) février deux mille sept (2007), quand vous voyez les noms des personnes, vous regardez l'événement, l'heure, le membre qui invite le nombre de personnes, vous dites que vous n'êtes pas... vous n'avez pas assisté à cet événement.
- 19 R. Non.

14

15

16

17

- 20 Q. [767] O.K.
- 21 (15:56:11)
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [768] Donc, c'est une erreur si votre nom est là?
- 24 R. C'est-à-dire qu'ils peuvent avoir mis mon nom, mais 25 je ne suis pas allé à cet événement-là. Je n'ai

- rien rien, alors que j'ai très bien le deuxième.
- 3 Me CLAUDINE ROY:
- Q. [769] Donc, on va... quand vous faites référence au deuxième, vous parlez à l'événement que l'on
- retrouve à la page 5, soit celui du dix-huit (18)
- mai deux mille sept (2007).
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [770] On voit les mêmes invités, exactement les mêmes invités.
- 11 R. C'est ça. Et celui-là, je me souviens très bien
 12 d'avoir... d'avoir été là pendant l'heure du
 13 déjeuner, aucune autre conversation, d'avoir
 14 expliqué en quoi, compte tenu de mon expérience du
 15 ministère de l'Environnement. Madame Beauchamp qui
 16 était alors la nouvelle ministre de l'Environnement
 17 pour améliorer la situation. Je l'ai à mon agenda
- et je me souviens très bien de ce qu'on avait
- 19 parlé.
- Q. [771] Relativement aux conversations qui ont eu lieu pendant la période où vous avez été présent, quels sont les sujets de conversations?
- 23 R. Bien, tout le monde a dû faire son petit baratin 24 sur ce qu'il jugeait valable, puis il y en a qui 25 ont parlé probablement plus longtemps, probablement

- dont moi, de ce sujet-là. Mais, je n'ai eu aucune
- autre conversation avant ou après la présence et
- les discussions sur l'environnement où nous
- prenions le petit déjeuner en même temps.
- Q. [772] Vous avez été présent pendant combien de
- temps à cette rencontre?
- R. J'ai été présent sûrement pas plus qu'une heure,
- poliment, toute la période où on a parlé
- 9 d'environnement.
- Q. [773] À ce moment-là, monsieur Trépanier est
- 11 présent?
- 12 R. Oui.
- Q. [774] Monsieur Zampino?
- 14 R. Oui.
- Q. [775] Bon. Monsieur Sauriol, monsieur...
- 16 R. Théberge.
- 17 Q. [776] ... tous les gens qu'on voit.
- 18 R. Michel Lalonde, le conjoint de madame Beauchamp de
- 1'époque, oui. Paolo Catania et Frank Minicucci
- pour moi, ce n'est pas clair là, mais... Je ne vous
- confirme pas qu'ils n'étaient pas là là, je vous
- dis juste que ce n'est pas clair.
- Q. [777] Ce n'est pas clair, c'est-à-dire vous ne vous
- rappelez pas exactement.
- R. Je ne me rappelle pas d'eux là, je me rappelle des

- gens que je rencontre plus souvent à la ICQ et
- Frank Zampino et Bernard Trépanier étaient là, oui.
- Q. [778] O.K. Est-ce que monsieur Trépanier a parlé
- d'environnement, à votre souvenir?
- R. La réponse est « non », c'est sûr.
- 6 Q. [779] Pourquoi?
- R. Bien, à mon avis, il n'a aucune compétence pour
- 8 discuter de ça.
- 9 Q. [780] Et il a parlé de quoi selon ce que vous vous
- souvenez?
- 11 R. Moi, moi, il n'a pas parlé pendant les discussions,
- ça, c'est sûr. Il n'y a eu aucun mot... aucun mot
- prononcé par lui.
- Q. [781] Est-ce que vous avez été surpris de le voir à
- cette rencontre?
- R. Oui, je dirais que c'était surprenant qu'il soit
- 17 associé à madame Beauchamp de quelque manière que
- ce soit. Frank Zampino était, si j'ai bien compris,
- il connaissait madame Beauchamp parce qu'ils sont
- dans le même comté ou leur arrondissement et leur
- 21 comté se chevauchent.
- 22 Q. **[782]** Ça...
- R. Souvent, souvent, dans ces réunions-là, on ne vous
- avertit pas à l'avance de qui qui est là, donc,
- vous arrivez puis vous les prenez tel quel.

1 (15:59:51)

- 2 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [783] Alors, pourquoi vous y allez si vous ne savez pas qui va y être?
- R. Parce qu'on m'avait demandé de parler
- d'environnement, du sujet précisément, madame
- 7 Beauchamp était là.
- Q. [784] Puis vous ne saviez pas que madame Beauchamp
- 9 était pour être là?
- R. Non, non, madame Beauchamp était là, on y allait
- pour rencontrer madame Beauchamp. Ce que je vous
- dis c'est les autres invités. On ne nous avise pas
- que pour rencontrer madame Beauchamp et parler
- d'environnement, il y aura aussi telle autre
- personne à côté.
- Me CLAUDINE ROY:
- Q. [785] Il ne serait pas de bon usage de demander qui
- va être là pour se préparer en conséquence?
- R. À l'époque, à l'époque, non, maintenant ça serait
- la première chose qu'on vérifierait. Et on n'irait
- plus à une rencontre autrement que dans un contexte
- très, très particulier et sûrement pas comme celui-
- là. Mais à l'époque ça, ça n'a pas allumé de
- lumière quel qu'il soit. Je vous rappelle aussi que
- selon ma, ma mémoire, je n'étais pas le président

- et chef de la direction à l'époque, c'était 1 initialement mon collègue qui devait y être et moi 2 je le remplaçais parce que l'Environnement j'y 3 avais déjà travaillé, je savais très bien de quoi on allait parler. Sans aucune autre intention. Et personne ne m'a parlé puisque je vous ai entendu, 6 personne n'a parlé de financement devant moi ou 7 bien de quelque soit, une fois levé de table, j'ai 8 quitté. 9
- Q. [786] Quant à vos présences au 357C, on a dans le document le seize (16) décembre deux mille huit (2008), invité par monsieur Sauriol?
 - R. Exact.

- Q. [787] Quatre personnes étaient invités et on voit monsieur Lavallée, monsieur Zampino, une personne dont le nom est caviardé, on est à la page 9?
- R. Oui, oui. J'ai vérifié à mon agenda, le seize (16) 17 décembre deux mille huit (2008) je suis allé 18 effectivement rencontrer, c'est là que j'ai appris 19 que monsieur Zampino était chez Dessau et la 20 rencontre avait été convoquée pour parler d'un 21 projet potentiel à réaliser pour l'ozonation de la 22 Ville de Montréal puisque le dossier de 23 désinfection de la Ville de Montréal par ozonation 24 n'avait pas encore abouti. Donc, je pense que la 25

- quatrième personne était le représentant québécois de la technologie d'ozonation de Degrémont.
- Q. [788] Donc, pour parler de ce processus?
- R. Oui, ce qui n'était pas prévu c'était la présence de monsieur Zampino.
- Q. [789] Et pourquoi ce n'était pas prévu?
- R. Bien c'est parce que je ne savais pas, à ce moment-
- là, ce n'était pas clair pour moi qu'il était chez
- 9 Dessau. C'est là que je l'ai appris.
- Q. [790] Relativement à des contributions politiques
- pour la Ville de Montréal vous, Monsieur Lavallée,
- est-ce que vous en avez déjà fait?
- 13 R. Non.
- Q. [791] D'accord. Vous n'avez jamais été sollicité
- non plus?
- 16 R. Non.
- 17 Q. [792] À votre connaissance, est-ce qu'il y a des
- employés de BPR qui ont fait des contributions
- politiques pour la Ville de Montréal, à votre
- connaissance?
- 21 R. À ma connaissance, non.
- Q. [793] O.K. Et donc, par la suite personne a mis à
- votre connaissance une demande de remboursement
- pour des contributions politiques?
- R. Non. Les associés font des contributions politiques

- lorsqu'il y a des demandes qui sont faites selon...
- mais ne se font pas rembourser.
- 3 Q. [794] O.K. Mais là je parle...
- 4 LA PRÉSIDENTE :
- 5 Q. [795] Selon quoi?
- R. C'est-à-dire que c'est l'associé comme individu qui
- fait une contribution politique, ce n'est pas la
- firme qui le fait et donc, il n'y a aucun
- 9 remboursement.
- Q. [796] Vous avez dit les employés font des
- contributions politiques?
- R. Si j'ai dit employés, Madame, je me suis trompé,
- c'est les associés.
- 14 Q. [797] Mais les associés, mais vous avez dit selon?
- R. Selon leur..., leur..., par exemple, moi j'ai
- contribué à la Ville de Québec selon mes
- 17 convictions.
- Me CLAUDINE ROY:
- Q. [798] Est-ce qu'effectivement BPR vous a fait un
- remboursement d'une quelconque façon?
- 21 R. Jamais.
- Q. [799] O.K. Juste avant d'arriver à ça pour terminer
- avec les employés de la Ville de Montréal, est-ce
- qu'il y a, vous dites qu'il n'y a pas eu de demande
- de remboursement. Est-ce qu'il existait une

- politique chez BPR relativement aux demandes de remboursement?
- R. Non, en fait, c'est ce que je disais, il existe quatre-vingts (80), il existait quatre-vingts (80)
- associés donc actionnaires chez BPR et ces
- actionnaires-là pouvaient faire une contribution,
- mais il n'y avait pas de remboursement de la firme.
- 8 C'est à même leurs fonds.
- 9 Q. [800] Est-ce que BPR encourageait les contributions 10 politiques?
- R. BPR n'encourageait pas les contributions
- politiques, s'il y avait, quand on va parler des
- partis politiques provinciaux, s'ils avaient, ils
- avaient une demande, bien les associés se
- réunissaient pour savoir si individuellement ils
- 16 pouvaient en arriver à satisfaire la demande du
- parti politique.
- Q. [801] Si on termine dans les...
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [802] Attention. Donc, et là vous parlez des partis politiques provinciaux?
- R. Oui faisaient des demandes avec des attentes.
- Q. [803] Bon, alors donc, venons-en à ça. Quel parti
- politique faisait des demandes et quelles étaient
- leurs attentes?

R. Je vais préciser que c'est moi, ce qu'on me disait, 1 c'était comme actionnaire. Je n'ai donc jamais été celui qui a été l'interlocuteur direct de ces gens-3 là, mais je pense que ce qu'on m'a rapporté l'a été 4 fait de manière exacte. Tous les partis politiques faisaient des demandes. Que ce soit dans l'opposition ou au pouvoir. C'est depuis qu'on connaît le mot « Deuxième opposition », même la 8 deuxième opposition faisait aussi ses demandes. Elle les faisait au président et chef de la 10 direction de BPR, qui lui, une fois qu'il avait 11 reçu ces demandes-là, dans une réunion d'associés 12 qui n'était pas spécifiquement sur ce sujet, nous 13 disait: « On nous demande comme hommes d'affaires 14 qui avons reçu des contrats du gouvernement du 15 Québec de faire notre part au soutien de tel ou tel 16 parti politique ». Et c'était toujours précédé dans 17 ce qu'ils nous disaient du fait que les gens 18 disaient: « Vous avez eu beaucoup de contrats du 19 gouvernement du Québec ». Et donc, une fois que ça 20 c'était reçu, les associés, comme propriétaires de 21 l'entreprise, avaient à prendre une décision de 22 contribuer. On les laissait contribuer au parti de 23 leur choix parce qu'il y a très peu d'années où il 24 n'y a pas eu de demandes de tous les partis 25

1	politiques. Et là, à ce moment-là, ça se rendait
2	jusqu'au parti, qui pouvait revenir vers le
3	président pour dire: « Il me semble que vous n'en
4	avez pas envoyé beaucoup ». Et là, il y a avait une
5	deuxième demande aux associés. Mais la firme ne
6	remboursait pas et la firme, c'était les
7	propriétaires de la firme. Je ne fais pas de
8	sophisme, je fais juste dire comment nous, on le

Q. [804] Et à quelle hauteur était-ce?

faisait.

- 11 R. De mémoire, Madame, on me parlait toujours de 12 trente (30) à cinquante mille dollars (50 000 \$).
- Q. [805] Est-ce que c'était plus... la demande était plus forte en période électorale? Pré-électorale, évidemment.
- R. Je dirais que... j'aurais tendance à croire que
 c'était effectivement près de zéro dans les années
 du milieu, puis l'année avant puis l'année après,
 c'était plus fort. Je vous traduis au meilleur de
 ma connaissance, je vous rappelle que ce n'est
 jamais à moi qu'ils ont fait la demande.
- 22 Q. [806] Merci.
- Me CLAUDINE ROY:
- Q. [807] Puis quand vous dites: « On nous rapportait qu'on était sollicité », est-ce qu'on vous disait

- qui sollicitait BPR?
- R. Il y a eu des noms qui ont été prononcés devant
- moi, oui, mais je vous répète... je peux vous les
- répéter, mais c'est ce que moi, on me disait.
- Q. [808] À ce moment-là, on vous parlait de gens qui
- avaient un rôle au sein du financement du parti
- politique?
- R. Ça semblait être des gens qui avaient un rôle, oui,
- au niveau du financement du parti politique.
- Q. [809] D'accord, et quand on vous rapportait que
- vous deviez contribuer, est-ce que vous sentiez que
- c'était une demande obligatoire?
- R. Oui, il y avait une certaine insistance.
- Q. [810] Dans le cadre des contributions politiques
- que vous, monsieur Lavallée, vous avez faites, vous
- êtes en mesure de nous dire qu'au cours des
- années... des dernières années, vous en avez
- 18 faites?
- 19 R. Oui.
- Q. [811] O.K. Alors puisqu'on est au niveau de la
- politique provinciale, je vais vous demander de
- prendre l'onglet 3. Vous allez voir apparaître à
- l'écran un document qui nous provient du Directeur
- général des élections... en fait, les informations
- qui proviennent de son répertoire. Prenez le temps

- de regarder chacune des contributions qui sont
- associées à votre nom. Est-ce que c'est des
- informations qui vous apparaissent conformes à la
- réalité de cette époque?
- R. De l'ordre de grandeur, assurément.
- Q. [812] D'accord, alors on voit les contributions en
- quatre-vingt-dix-sept (97), Parti Québécois; deux
- mille deux (2002), deux mille trois (2003) à l'ADQ
- et deux mille trois (2003), deux mille quatre
- 10 (2004) au Parti Libéral; deux mille cinq (2005),
- P.Q.; deux mille huit (2008), trois mille (3 000 \$)
- au Parti Libéral.
- 13 R. Oui.
- Q. [813] Pour des sommes de six mille cinq cents
- 15 (6 500 \$), trois mille cinq cents (3 500 \$) et deux
- mille (2 000 \$)?
- 17 R. Oui.
- Q. [814] Et on voit par la suite, des contributions en
- mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) et deux
- mille quatre (2004), nom caviardé correspond à
- votre conjointe, la grandeur des contributions vous
- apparaissent si évidemment si c'est à votre
- connaissance, là, paraissent conformes à la
- réalité?
- 25 R. Oui.

1	Q. [815] À ce moment-là, c'est des sommes, selon ce
2	que vous nous avez mentionné, que vous avez payé
3	vous même?

- 4 R. Directement de mon compte.
- 5 Q. [816] Donc, par chèque?
- 6 R. Oui.
- Q. [817] Pas de remboursement d'aucune façon par BPR?
- R. Aucun remboursement. Aucun remboursement par BPR.
- 9 (16:10:40)
- 10 Q. **[818]** Alors pièce déposée sous 53P-566.

12 53P-566: Données du Directeur général des 13 élections du Québec 9DGE) concernant 14 les dons faits par Pierre Lavallée et 15 sa conjointe aux partis politiques 16 provinciaux.

- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [819] Vous nous avez dit au début que, bon, vous êtes devenu président-directeur général en deux mille huit (2008), c'est ça?
- 22 R. Président et chef de direction en deux mille huit 23 (2008).
- Q. [820] En deux mille huit (2008) et que, par ailleurs, au début, c'était plutôt décentralisé les

- processus dans l'organisation, est-ce que c'est le
- cas? Au niveau des filiales, notamment, là.
- R. Décentra...
- Q. [821] Et que ça a été centralisé depuis un certain temps là, tous les processus et...
- R. Ah! C'est-à-dire que maintenant, il n'existe aucune différence dans les règles de gestion de toutes les unités. J'ai fait cette remarque-là uniquement pour une unité BPR Triax, toutes les autres étaient uniformisées en termes de fonctionnement depuis
- déjà...

 Q. [822] Pensez-vous que chez BPR Triax, on a pu,

 pendant un certain nombre d'années, rembourser les
- contributions politiques que certains...
- 15 R. Non.
- Q. [823] ... associés pouvaient faire.
- R. Non, pas à ce niveau-là. Ils ne sont pas
- capables... je ne vois pas comment ils auraient
- fait ça. À ma connaissance, non, je dois...
- 20 Q. [**824**] Non.
- 21 R. Pour être précis là.
- 22 (16:11:32)
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [825] Alors, vous avez dit tantôt, j'ai bien noté, qu'on vous demandait des contributions politiques

- au nom des contrats que vous obteniez auprès du gouvernement.
- R. Le libellé exact que j'ai entendu, Madame, c'est

 « vous avez fait beaucoup de contrats pour le

 gouvernement, donc vous devriez soutenir nos

 opérations politiques ». Et ceux qui étaient dans

 l'opposition devaient avoir un discours qui était

 légèrement adapté pour dire... l'adapter à leur

 situation d'opposition versus de parti au pouvoir.
- 10 Q. [826] O.K.
- 11 R. Je précise, juste pour pas que ça fasse de tollé, 12 c'est comme ça que ça nous était... ça m'était 13 rapporté.
- Q. [827] O.K. Vous avez dit aussi que vous laissiez
 libre cours aux associés de donner, et des autres
 personnes, selon leurs convictions politiques.
- 17 R. La première ronde, oui.
- Q. [828] Qu'est-ce que vous voulez dire « la première ronde »?
- 20 R. Parce quand ils revenaient puis qu'ils disaient
 21 qu'ils n'avaient pas eu assez d'argent, bien là à
 22 ce moment-là, il fallait refaire une ronde pour
 23 dire : « bien là, il manque de l'argent à tel
 24 parti ».
- Q. [829] Est-ce que ce sont tous les partis confondus

- qui vous demandaient ça?
- 2 R. Tous les partis.
- Q. [830] Bon. Alors, je vois que notamment en deux
- mille trois (2003), c'est difficile de croire que
- 5 c'était par conviction politique quand vous donniez
- aux deux...
- R. Non. Ça n'a pas d'importance de vous le dire ici,
- mais mes convictions politiques sont pour le Parti
- québécois du temps de Jacques Parizeau. Oui, ça,
- c'étaient des convictions politiques. Après,
- c'était probablement... j'ai été probablement le
- dernier à faire des chèques parce qu'il devait
- manquer d'argent pour atteindre la somme demandée.
- Donc, ce n'est pas par conviction politique que je
- donne à un parti ADQ ou PLQ. Non.
- 16 Q. [831] O.K.
- R. Mais, c'est sur une base volontaire.
- 18 M. RENAUD LACHANCE:
- Q. [832] Vous avez des activités hors Québec?
- 20 R. Oui.
- Q. [833] Est-ce que dans... vous avez des bureaux là-
- bas là, des filiales qui sont présentes dans...
- 23 R. Non, qui sont opérées directement... qui ont été
- présentes, qui sont des constituantes de nos
- filiales ici.

- Q. [834] O.K. Mais, vous avez du personnel en quantité hors Québec.
- 3 R. Oui.
- Q. [835] Est-ce que vous savez si dans d'autres
 provinces votre personnel fait aussi l'objet de
 sollicitation pour contribuer à des partis
- politiques ou si, au Québec, c'est un cas unique?
- R. C'est... je pense que c'est... Nous n'avons pas
 d'activité forte municipale en Ontario, donc je
 réserve mon jugement sur l'Ontario. En Alberta, en
 Saskatchewan, au Manitoba et en ColombieBritannique, ça ne semble pas être le cas.
- Q. [836] Donc, on ne vous approche pas pour des
 contributions politiques. Et vous n'en avez jamais
 fait?
- 16 R. Non.
- Me CLAUDINE ROY:
- Q. [837] Si on revient, quand vous parlez de première 18 ronde, puis « s'il manque d'argent, il y a une 19 deuxième ronde », je comprends que vous nous avez 20 dit « on peut arriver et on peut demander « ça 21 prend trente mille dollars (30 000 \$) » ». Dans les 22 23 faits, vous vous assoyez, les actionnaires ensemble, vous dites « bon, qui est prêt à donner 24 pour le parti? », par exemple, X, là. 25

- R. Non. « Faites vos chèques selon vos convictions »,
- puis là les chèques sont envoyés. Puis ça n'a donné
- peut-être que quinze mille (15 000 \$)...
- 4 Q. [838] Mais...
- R. ... donc il fallait faire une deuxième ronde.
- Q. [839] Mais, à ce moment-là, les chèques qui sont
- 7 envoyés sont gérés chez vous et remis à la
- personne.
- R. Tous les... tous les actionnaires qui avaient fait
- leur chèque devaient les rassembler et les mettre
- dans une enveloppe, donc ils savaient que...
- Q. [840] Bon. Ça totalisait par exemple quinze mille
- (15 000 \$), mais que la demande était trente mille
- (30 000 \$).
- 15 R. Oui.
- Q. [841] Là, vous aviez un retour des gens du parti
- politique qui disaient « il en manque quinze
- 18 (15 000 \$) »...
- 19 R. Oui, oui.
- Q. [842] ... et là, c'est là la deuxième ronde ou...
- 21 R. Eh! Oui.
- Q. [843] ... c'était plus par conviction politique,
- mais pour atteindre la somme.
- 24 R. C'est ca.
- 25 Q. [844] C'est ça.

- R. Ça, c'est la compréhension que j'ai, moi, comme
- actionnaire. Ce n'est pas moi qui ai discuté avec
- 3 eux.
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [845] Donc, on vous demandait, que ce soit le Parti
- libéral ou que ce soit le Parti québécois ou
- 7 vous...
- 8 R. Ou l'ADQ.
- 9 Q. [846] ... ou l'ADQ vous demandait un montant de
- trente mille dollars (30 000 \$). Vous disiez à vos
- associés : « Faites un chèque selon vos convictions
- politiques ». Vous envoyez les sommes d'argent aux
- partis respectifs et ce sont eux qui vous
- reviennent en vous disant : « Il vous manque quinze
- mille (30 000 \$) » par exemple.
- R. C'est la version que je... que je connais. Je peux
- vous dire que depuis que je suis président et chef
- de la direction, on n'a plus fait ça.
- Q. [847] Vous faites quoi maintenant?
- 20 R. Rien.
- 21 Me CLAUDINE ROY:
- 22 Q. [848] C'est-à-dire?
- R. Rien. Est-ce que je peux être plus clair que
- 24 « rien »?
- Q. [849] Non. Mais, est-ce qu'il y a des demandes qui

- sont faites encore?
- 2 R. Il n'y en a aucune qui m'est arrivée.
- 3 Q. [850] O.K.
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- 5 Q. [851] Depuis quand?
- R. Depuis mai deux mille huit (2008).
- 7 M. RENAUD LACHANCE :
- Q. [852] Donc, avec le ton de votre réponse, je ne
- 9 m'aventurerais pas à en faire une autre si j'étais
- à leur place.
- 11 R. Si ça peut permettre ça, merci.
- Me CLAUDINE ROY:
- Q. [853] Si on va à l'onglet suivant, soit l'onglet 4,
- on y voit un tableau des contributions faites aux
- deux partis qui ont formé un gouvernement de mille
- neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à deux mille
- onze (2011) par des personnes à l'emploi de BPR et
- par certains de leurs proches. Tableau qu'on vous a
- exhibé déjà, Monsieur Lavallée? Vous l'avez déjà vu
- ce tableau-là?
- 21 R. Non, mais...
- Q. [854] Prenez le temps de le regarder, les
- contributions au Parti libéral, au Parti québécois?
- R. Je pense que j'ai vu le graphique que vous avez
- fait à partir de ça.

18

19

22

1	Q.	[855] D'accord. Alors, on peut vous montrer à
2		l'onglet 5, graphique des contributions faites aux
3		deux partis qui ont formé un gouvernement à partir
4		des informations qu'on retrouve à l'onglet 4?
5	R.	Oui.

- Q. [856] Alors, si vous regardez tant les informations
 qu'on voit au tableau que le graphique, est-ce que
 c'est des informations qui évidemment démontrent
 une tendance qui vous apparaît être conforme à la
 réalité?
- 11 R. En tout cas la chute à partir de deux mille huit
 12 (2008), oui. Les montants semblent correspondre à
 13 peu près, là.
- Q. [857] Et encore une fois selon le témoignage que
 vous nous avez mentionné, ce n'est pas, jamais BPR
 n'a effectué quelque remboursement que ce soit?
 - R. Aucun remboursement qui n'a été fait, ce n'était que des actionnaires, ce que nous on appelle des associés.
- Q. [858] Alors, donc, tableau que je vais déposer sous 53P-567.

53P-567: Tableau sur les contributions faites aux deux partis qui ont formé un gouvernement de 1996 à 2011, par des

personnes à l'emploi de BPR et par 1 certains de leurs proches 2 3 Q. [859] Et le graphique, 53-568. 4 5 53P-568 : Graphique des contributions faites aux deux partis qui ont formé un 7 gouvernement de 1996 à 2011, par des 8 personnes à l'emploi de BPR et par 9 certains de leurs proches 10 11 Q. [860] Juste pour revenir un peu au niveau des 12 contributions municipales, vous avez parlé 13 évidemment pour Montréal, vous n'en avez pas fait, 14 15 et, mais vous avez dit par conviction, par exemple, je peux en faire, je peux en faire à Québec? 16 R. Exact, j'en ai fait à Québec. 17 Q. [861] D'accord. Alors, je vais vous demander de 18 prendre le tableau que l'on retrouve à l'onglet 2, 19 contributions en deux mille huit (2008) et deux 20 mille neuf (2009) à l'équipe Labeaume pour un 21 montant de deux mille dollars (2000 \$) au total, ça 22 23 correspond à la réalité pour l'équipe Labeaume? R. Exact. 24 Q. [862] Encore une fois, BPR a-t-il eu à faire un 25

1		remboursement quelconque?
2	R.	Zéro.
3	Q.	[863] Alors, document que je dépose sous 53P-569.
4		
5		53P-569 : Données du Directeur général des
6		élections du Québec (DGE) concernant
7		les dons faits par Pierre Lavallée aux
8		partis politiques municipaux
9		
10		(16:20:03)
11		LA PRÉSIDENTE :
12	Q.	[864] Les contributions politiques municipales
13		étaient-elles suite à une demande?
14	R.	Non, dans le cas de, si on voyait les années
15		antérieures où Jean-Paul L'Allier était maire de
16		Québec, je considérais qu'il faisait un très bon
17		travail, je considérais que Régis Labeaume faisait
18		un très bon travail, c'était donc sur une base tout
19		à fait volontaire et je l'aurais fait si j'avais
20		été producteur de tomates. C'est vraiment par
21		conviction.
22		Me CLAUDINE ROY :
23	Q.	[865] Alors, sur le tableau, on voit les

contributions à l'équipe Labeaume. Selon votre

témoignage vous en avez fait à l'équipe de monsieur

24

- 1 L'Allier?
- R. Je n'ai aucun problème à l'admettre.
- Q. [866] O.K. Vous en avez fait quelles années, de
- 4 mémoire?
- R. Deux mille (2000), la raison pour laquelle je m'en
- souviens, c'est qu'il y a des journalistes qui
- m'avaient appelé pour tester le fait que ce n'était
- 8 pas...
- 9 Q. [867] Un prête-nom?
- 10 R. Non.
- Q. [868] Vous n'étiez pas un prête-nom?
- R. Non, pas prête-nom.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [869] Que ce n'était pas volontaire?
- Me CLAUDINE ROY:
- 16 Q. **[870]** Volontaire, oui?
- R. Non, c'était plutôt de la malveillance, là, essayer
- de savoir si je cherchais un avantage, et j'avais
- juste dit que je trouvais que c'était un très bon
- maire, qu'il avait des bonnes orientations pour la
- Ville, qu'il mettait la Ville sur la carte et que
- les contributions politiques étaient là pour
- soutenir ça et je le faisais légalement. Donc, je
- pense que c'est deux mille deux, trois, quatre,
- (2002-3-4) mais je ne saurais être sûr.

- Q. [871] Et vous avez une adresse sur le territoire de la Ville de Ouébec?
- 3 R. Bien sûr.
- Q. [872] Vous avez parlé du ministère des Transports,
- BPR a des contrats avec le ministère des
- 6 Transports?
- 7 R. Oui.
- Q. [873] Au cours des dernières années, BPR a eu des
- contrats avec le ministère des Transports
- 10 également?
- 11 R. Oui.
- Q. [874] Vous avez des contrats BPR seul et BPR en
- consortium également?
- 14 R. Oui.
- Q. [875] D'accord. Alors, je vais vous demander de
- prendre le tableau, le tableau que l'on retrouve à
- 1' onglet 6. Juste mentionner que le tableau est
- confectionné à partir de rapports annuels que le
- Ministère des Transports nous a transmis pour des
- contrats de plus de cinq mille dollars (5 000 \$)
- pour la période entre le premier (1 er) avril mil
- neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) au trente et
- un (31) décembre deux mille douze (2012) pour des
- contrats qui avaient déjà des codes et ça implique
- les compagnies, en fait, où BPR et soit seule ou

en consortium - mais ne comprend pas les filiales

de BPR et dans la répartition on a tenu compte du

fait que quand c'est en consortium de deux

personnes, c'était cinquante/cinquante (50/50) et

quand c'était trois, c'était un tiers / un tiers /

un tiers. Je pense que c'est une précision qui est

importante, là, pour la lecture de ce tableau.

8 Alors... oui?

9

10

11

- R. Il n'y a aucune filiale de BPR qui applique au

 Ministère des Transports autre que, sous le nom BPR

 ou BPR infrastructures. Donc, vous avez tous les

 contrats du Ministère des Transports.
- Q. [876] Donc, quand on voit... est-ce que ça vous
 apparaît... le graphique vous apparaît-il illustrer
 la tendance que l'on retrouve des contrats de BPR
 au niveau du Ministère des Transports?
- R. Oui. En fait, on voit l'augmentation du volume de 17 projets du Ministère et c'est à partir de deux 18 mille sept (2007), deux mille huit (2008), le 19 Ministère a accéléré le volume de ses... a augmenté 20 le volume de ses travaux et on le voit bien sur 21 l'évolution qui est là. Donc, je pense que de 22 partir de deux mille sept (2007), ce que vous 23 observeriez, c'est que toutes les firmes ayant 24 l'expertise ont eu une augmentation parce que le 25

- volume d'affaires du Ministère des Transports a beaucoup augmenté à partir de deux mille sept (2007), deux mille huit (2008).
- Q. [877] Et si on tentait de faire une relation avec les deux tableaux précédents, soit le graphique et le tableau des contributions politiques...
- R. Il n'existe aucune relation entre les deux. Aucune.

 (16:24:17)
- 9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [878] Il y a une grosse augmentation en deux mille 10 sept (2007), deux mille huit (2008), mais ce qui 11 est aussi... ce qui est frappant dans le tableau, 12 aussi, c'est le nombre de contrats pris en 13 consortium. Bon, le Ministère des Transports a la 14 pratique des appels d'offres régionalisés qui 15 parfois forcent un peu de créer un consortium si 16 vous voulez pas appliquer avec une... pas appliquer 17 sur un contrat, là, vous allez vous chercher une 18 firme qui habite dans la région. Est-ce que vous 19 avez l'impression, vous, que ces approches d'appels 20 d'offres régionalisés réduisent la compétition ou 21 l'augmentent? 22
- 23 R. Je pense... je ne me souviens pas pourquoi, au
 24 début de la... de l'interrogation, on a parlé aussi
 25 des consortiums. Je pense que le pire défaut de

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

l'appel d'offres, c'est quand il a tendance à mettre un projet, à rassembler plusieurs structures, par exemple, dans le même contrat, et où là, on exige plusieurs spécificités de personnel et qu'on exige un nombre de personnel ayant les mêmes spécificités qui est important. Là, à ce moment-là, comme je vous ai décrit au début, là, on se retrouve dans la situation où... « ah, je peux pas y aller seul ». Les cas régionaux où on est obligé d'aller... on serait obligé d'aller s'associer avec une firme, nous, on en vit peu puisqu'on travaille surtout dans la région de Québec, Saguenay et Bas St-Laurent/Gaspésie, où nous sommes déjà fortement présents. Donc, nous, le cas de figure que vous avez présenté ne s'est pas posé, mais oui, ça aurait tendance à réduire le nombre de joueurs.

Q. [879] Donc, quand on regarde l'évolution du graphique, en deux mille huit (2008), deux mille sept (2007), deux mille huit (2008), on a plus de consortiums, là, la barre rouge, ce que vous dites c'est que compte tenu qu'on a donné beaucoup de con... puis on avait plus de contrats à donner au Ministère des Transports, on a réuni plusieurs projets dans des appels d'offre obligeant des

- exigences au niveau de la disponibilité du personnel très élevées, donc, vous forçant à aller
- en consortium?
- R. Oui, et l'autre phénomène, c'est que quand il y a un volume d'affaires qui est plus grand, ça veut dire que par exemple, si j'y ai mis du personnel, appelons-le... reprenons mon exemple de ce matin, une personne qui a vingt (20) ans d'expérience dans 8 les ouvrages d'art, elle, est affectée au contrat A, disons, mais il est évident que je ne peux pas 10 soumissionner sur le contrat B avec elle et là, si 11 cette fois-là, on m'en demande trois, comme dans 12 mon exemple de ce matin, bien là, moi, il ne m'en 13 reste plus juste une. Je suis forcément obligé de 14 faire un consortium. Donc, il y a certains cas de 15 figures, particulièrement dans la région de 16 Montréal, où là il y a beaucoup d'ouvrage rassemblé 17 sous le même appel d'offres où c'est très 18 difficile, voire impossible de soumissionner seul 19 compte tenu des qualités requises. Ça, à mon avis, 20 ça a tendance à réduire... 21
- 22 Q. [880] La compétition.
- 23 R. ... la compétition.
- Q. [881] Donc, si on changeait cette pratique-là, de réunir plusieurs ouvrages dans un même appel

durée d'ouvrage.

- d'offres, on pourrait avoir plus de soumissions
 probablement parce qu'on n'est pas obligé d'aller
 en consortium et chacun dans le fond a la capacité,
 au niveau des ressources humaines, techniques et
- R. C'est ça. En étant tout à fait cohérent techniquement, c'est-à-dire que tous les ouvrages d'art d'une même section de l'autoroute pourraient 8 très bien être dedans, mais au lieu d'en mettre vingt-cinq (25), mettez-en cinq puis ne demandez 10 pas quatre ingénieurs de vingt (20) ans 11 d'expérience là où ça en prend un. Ça, ça 12 faciliterait le fait qu'on peut y aller 13 individuellement et que le meilleur... le meilleur 14 15 gagne techniquement.
- Q. **[882]** Oui. Au niveau... pas essentiellement sur la qualité que c'est évalué au niveau du ministère des Transports.
- R. Bien, que le meilleur gagne et que...
- Q. [883] Est-ce que... au ministère des Transports,

 l'attribution des contrats est décentralisée par
 direction territoriale. Vous êtes présent dans
 plusieurs directions territoriales probablement.
- R. Oui, on est... Comme je vous disais, il y a l'Outaouais et l'Abitibi où on n'est pas.

- Q. [884] O.K. La pratique de réunir plusieurs ouvrages
 dans un même appel d'offres, est-ce qu'elle est
 répandue dans toutes les directions territoriales
 où vous faites affaires ou vous voyez...
- R. Elle est plus forte dans ceux de la région de Montréal, Montérégie-Montréal.
- Q. [885] Et là, bien sûr, l'obligation de consortium pour obtenir le contrat est plus forte aussi.
- R. Bien, dans... je dirais dans la plupart des cas que je connais. Quand les gens me parlent de 10 consortium, je vous ai fait ce matin le commentaire 11 que je demande toujours à mes gens d'essayer de 12 passer à côté. C'est plus facile à gérer nos gens 13 que de gérer une équipe. Mais quand ils me 14 reviennent en disant « on ne peut pas soumissionner 15 parce que nous n'avons pas cent pour cent (100 %) 16 des ressources requises », le consortium est 17 discuté. 18
- Q. [886] Dans les autres provinces où vous faites
 affaires, est-ce qu'il y a aussi beaucoup de
 consortium?
- 22 R. Il y a beaucoup de... il n'y a pas beaucoup de
 23 consortiums, il y a plus de sous-traitances, donc
 24 un complément vient d'un sous-traitant. Et il y a
 25 en général beaucoup de compétition dans le marché

1 de l ' Oue	est.
---------------------	------

- Q. [887] Plus qu'il n'y en a ici au Québec?
- R. Il y a plus de... il y a plus de firmes
- spécialisées et il y a plus d'ouvrage aussi par
- 5 contre.
- 6 Q. [888] Hum, hum.
- R. Donc, il y a beaucoup plus de volume d'affaires et
- donc chaque firme a un volume d'affaires qui est
- 9 très conséquent.
- Me CLAUDINE ROY:
- Q. [889] Pièce que je vais... donc le tableau de la
- valeur estimée des contrats, pièce déposée sous
- 53P-570. Ça peut être valeur estimée, graphique de
- la valeur estimée, on s'entend bien.

- 53P-570 : Graphique de la valeur estimée des
- 17 contrats obtenus par BPR Inc. avec le
- MTQ de 1997 à 2012 pour des contrats
- de conception de plans et devis et de
- 20 surveillance de travaux

- 22 Ça pourrait être un bon moment pour interrompre la
- suite du témoignage de monsieur Lavallée.
- LA PRÉSIDENTE :
- Parfait. Alors, à demain matin.

PIERRE LAVALLÉE

ODETTE GAGNON

Sténographe officiel

VOLUME 72

21

22

23

ROSA FANIZZ

Sténographe officiel